L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1575 - VENDREDI 24 AVRIL 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Sécheresse

Faut-il s'habituer au manque d'eau ?



En Bourgogne Franche-Comté, les agriculteurs doivent-ils désormais considérer que la sécheresse devient une donnée structurelle et non plus conjoncturelle ? Le printemps que nous vivons livre tous les signes préoccupants d'une nouvelle sécheresse à craindre pour les mois qui viennent. Et déjà, on parle des besoins en paille, on débat sur l'irrigation et sur l'effet des températures sur les cultures. Une volonté d'anticipation face à une difficulté que l'on connaît désormais trop bien… *Pages 04, 06, 08, 19.*

Côte d'Or

› Interview de Vincent Lavier

«Tout se cumule en ce moment»



Nièvre

› Ovins

Les éleveurs dans la tourmente



Yonne

› Réseaux sociaux

Le temps d'un échange avec Emmanuel Macron







Sommaire

Côte d'Or
04 • Interview de Vincent Lavier : *«Tout se cumule en ce moment»*
05 • Coronavirus : *«Raisonner plus local»*
06 • Fromages : *«J'avoue, j'aime l'Époisses»*
07 • Installation-transmission : Les chiffres de 2019

Nièvre
08 • Viticulture : *« Nous faisons face au réchauffement de la vigne »*
09 • Ovins : Les éleveurs dans la tourmente
10 • Vente directe : Un site internet pour consommer local

Yonne
11 • Emploi : Des citoyens répondent aux besoins des agriculteurs
12 • Réseaux sociaux : Le temps d'un échange avec Emmanuel Macron
13 • Service de remplacement : Les exploitants contraints à annuler des missions

Région et ailleurs
14 • Logistique : Le casse-tête de l'acheminement du grain à Fos-sur-Mer
15 • Covid-19 : Les réseaux FNSEA, JA et Chambres d'agriculture mobilisés pour faire face à la catastrophe
16 • Covid-19 : La filière laitière face à la crise

Filières
18 • Cultures Implantation du soja : Une étape à ne pas négliger
19 • Cultures Blé Objectif Protéines : Sécheresse et céréales, comment raisonner le pilotage de l'azote

Dossier
20-25 • Spécial tracteurs

Infos Services
26 • Petites annonces
27-29 • Annonces légales
30 • Analyses et Tendances
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

International

Les exportations françaises de blé au sommet

Malgré la crise sanitaire, le blé français ne s'est jamais aussi bien exporté. Le Maghreb reste un débouché majoritaire mais la Chine progresse aussi fortement.

Les chargements à destination des pays tiers restaient soutenus à trois mois de la fin de la campagne céréalière 2019-2020. Les performances du blé français à l'export se confirment en dépit de l'expansion de l'épidémie de Covid-19. Selon le bilan mensuel établi par FranceAgriMer au 15 avril, la France devrait exporter 13,2 millions de tonnes vers les pays tiers au cours de la campagne 2019-2020 contre 12,7 Mt (+ 4 %) attendus le mois dernier et 9,67 Mt à la fin de la campagne précédente (+ 36,5 %). C'est un nouveau record depuis la campagne 2010-2011 (12,9 Mt). La France a enregistré un mois d'exportations record en mars avec 1,63 Mt expédiées. Les ventes cumulées atteignaient 10,1 Mt au 10 avril. Si l'Algérie restait toujours notre premier client (près de 50 % des achats), devant l'Afrique subsaharienne et le Maroc, la bonne surprise de la campagne vient de la Chine. Au rythme actuel, les achats chinois de blé tendre pourraient avoisiner en fin de campagne 1,3 à 1,4 Mt, également un record. Les exportations vers nos voisins de l'Union européenne (UE) ont été en revanche ajustées à la baisse à 7,74 Mt (- 335 000 t en un mois). Explication avancée par Marc Zribi, chef de l'unité grains et sucre à la direction des études et marchés de FranceAgriMer : la demande des pays du nord de l'Europe (fabricants d'aliments du bétail notamment) faiblit depuis plusieurs semaines.

La crise se fait sentir en boulangerie

Sur le marché français, FranceAgriMer a abaissé ses prévisions d'utilisation par la panification à 2,58 Mt (-150 000 t), la biscotterie, biscuiterie et pâtisserie industrielles à 1,15 Mt (-50 000 t) et l'éthanolerie à 1,48 Mt (-150 000 t). *« Autant de secteurs impactés à des degrés divers par la crise sanitaire liée au coronavirus »*, souligne Jean-François Loiseau, président d'Intercéréales. La boulangerie industrielle a vu, à elle seule, son activité chuter de 70 à 80 % depuis le mois de mars. Pour la boulangerie artisanale, la baisse varie de 40 à 50 %. Autre poste du bilan blé tendre modifié depuis le mois de mars : les importations, minorées de 10 000 t à 280 000 Mt. Au final, l'organisme public a allégé le stock de fin de campagne du blé tendre de 161 000 t à 2,61 Mt. Pour le blé dur, le stock de report est désormais prévu à 29 000 t (- 34 000 t en un mois). La collecte a été majorée de 41 000 t à 1,55 Mt. Après une hausse soudaine des ventes en GMS de pâtes, le secteur de la semoulerie a été fortement mobilisé depuis le début de la pandémie Covid-19. Conséquence : FranceAgriMer a accru, en un mois, le débouché de 40 000 t à 530 000 t.

ACTUAGRI

en bref

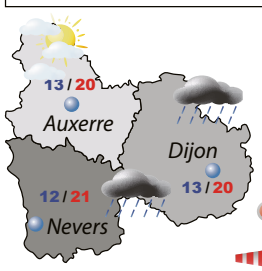
Covid Feu vert à une aide d'État française qui concerne aussi l'agriculture

La Commission européenne a approuvé le 20 avril un programme d'aide d'État français de 7 milliards d'euros destiné, entre autres, au secteur agricole, en vertu du cadre temporaire adopté par la Commission le 19 mars afin de laisser plus de marges de manœuvre aux États membres pour faire face aux conséquences de l'épidémie de coronavirus. Ce régime français prévoit que ces fonds serviront à apporter des aides sous la forme de subventions directes, d'apports de fonds propres, d'avances remboursables et de prêts bonifiés, jusqu'à un montant maximal de 100 000 euros pour les exploitations agricoles, jusqu'à 120 000 euros pour les entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture et jusqu'à 800 000 euros pour les entreprises de tous les autres secteurs ; des garanties publiques sur des prêts pour les banques qui acheminent les aides d'État ; et des prêts publics octroyés aux entreprises, assortis de taux d'intérêt réduits.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Vendredi 24 Avril

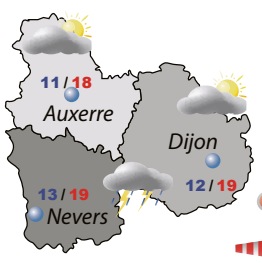


Mitigé
Quelques pluies et de rares éclaircies localement en perspective.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 19 à 21°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Fidèle
Soleil : 06h43 - 20h56
Lune : 07h40 - 22h25

Samedi 25 Avril



Mitigé
Le soleil sera bien timide et quelques orages sont attendus localement.

T° mini : 10 à 12°C
T° maxi : 17 à 19°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

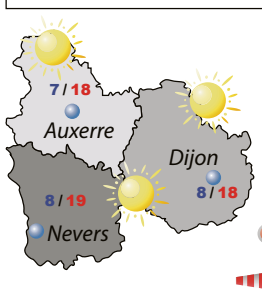
Saint Marc
Soleil : 06h41 - 20h57
Lune : 08h04 - 23h32

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Dimanche 26 Avril



Ensoleillé
Ce dimanche se déroulera sous un ciel clair et un soleil généreux.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 16 à 19°C
Vents : Nord-Est 20 km/h

Sainte Alida
Soleil : 06h39 - 20h58
Lune : 08h34 - N.C.

Prévisions à 7 jours

Lundi 27 Avril au Mercredi 29 Avril
Des précipitations en perspective.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 4 à 6°C — T° maxi : 10 à 12°C

Du Jeudi 30 Avril au Dimanche 3 Mai
De nombreuses précipitations sont attendues.
Vents : Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : 4 à 6°C — T° maxi : 18 à 20°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Viticulture et coronavirus

Au jour le jour...

Que ce soit au sein d'un domaine ou d'une coopérative, du côté des ODG ou de l'interprofession, le manque de visibilité actuel lié à l'épidémie de Covid-19 - sans oublier le Brexit, les taxes Trump… - font planer une grande incertitude au sein de la viticulture.



Dans le caveau de Charnay-lès-Mâcon. Tout le secteur affronte les difficultés liées à la crise sanitaire.

L'effet papillon est une métaphore. Elle fut formulée pour la première fois par le météorologue Edward Lorenz lors d'une conférence en 1972, par la question suivante : *«Le battement d'ailes d'un papillon au Brésil peut-il provoquer une tornade au Texas ?»* Cet effet papillon se matérialise par une suite d'événements dont le précédent a une influence si infime soit-elle sur le suivant. Ainsi, d'évènement en évènement, on part d'un fait insignifiant pour arriver à l'autre bout de la chaîne à un évènement très différent. En 2020, on ne peut s'empêcher de penser à cette théorie lorsque l'on constate que la malchance de Chinois au fin fond d'une province inconnue de tous il y a encore peu, a un impact mondial, personne n'étant épargné. Notamment chez nous avec, pour la viticulture de Saône-et-Loire, d'énormes conséquences (sanitaires et économiques surtout) dont l'impact reste encore difficile à évaluer tant le flou règne sur l'intensité de la gravité et de la dangerosité du Covid 19.

Avalanche de reports et d'annulations

Néanmoins, les annulations ou reports se sont succédé. Avec le plus emblématique des rendez-vous : Les Grands Jours de Bourgogne. Une vitrine exceptionnelle pour la profession et un lieu d'échange particulièrement précieux. Dans ce cas il s'agit d'un report à l'année prochaine (du 15 au 19 mars 2021) grâce au soutien des partenaires et de la filière. Lorsque l'on se penche sur les conséquences pour la filière vitivinicole, le directeur du BIVB Christian Vanier avoue avoir quelques légitimes inquiétudes. *«Nous avons du mal à évaluer les conséquences. Cela va être très, très dur pour quantité de restaurateurs. Par ailleurs, pour ce qui est du travail dans les vignes, dans une période charnière, il est compliqué de mettre en place un mode de fonctionnement. Pour ce qui est de l'aspect commercial, cela a des conséquences négatives pour le marché intérieur et les marchés proches. Par contre, pour l'export plus lointain, il y a eu des achats de couverture, notamment aux États-Unis. Et il faut noter qu'économiquement, la Chine est en train de redémarrer»*. On n'oubliera pas le prestigieux concours national des Grands Vins de France à Mâcon. Lequel a été reporté à la date du 3 octobre. On n'oubliera pas, non plus, bon nombre de salons professionnels ainsi que ceux à destination du grand public. À l'image de Vinéquip, organisé pour la première fois dans la cité préfectorale de Saône-et-Loire, qui est reprogrammé du 3 au 5 novembre. Mais l'impact du Covid-19 va bien au-delà. Ainsi, les conséquences pour Jean-Claude Royet, viticulteur à Couches, dans le Châlonnais, sont déjà très importantes. *«La vente au caveau depuis début mars a été divisée par trois avant les dernières annonces d'Emmanuel Macron… Pour les prochaines semaines, tous les salons ou manifestations viticoles sont annulés. Pour nous, c'est une perte importante du chiffre d'affaires. Il faut aussi savoir que 80 % de nos ventes se font à la cave»*.

L'impact de la fermeture des restaurants

Pour sa part, Jonathan Brunot, viticulteur à Givry, estime que c'est un peu tôt pour lui, pour répondre des conséquences du Covid-19 : *«Je n'ai aucun recul. Ce que je peux craindre comme tous, c'est une réduction significative des commandes. Déjà, l'annulation du marché au vin représente une perte d'environ 1 000 bouteilles au prix caveau soit pas loin de 13 000 ou 14 000 €»*. Installé à Romanèche-Thorins, Georges David précise : *«je ne subis pas d'impact au niveau de mon personnel car je n'en ai pas. Mais il va y avoir un énorme impact en termes de consommation de vin, dans les restaurants et au niveau des achats. En outre, il va y avoir très peu voire pas de touristes. Nous connaissons déjà une situation compliquée, cela ne va faire qu'aggraver les choses. J'ai peur que certaines exploitations ne puissent s'en relever»*. Pour sa part, Jérôme Chevalier, président de l'Union des producteurs de vin de Mâcon (UPVM), avoue qu'il est bien difficile de se projeter dans le futur. *«Il faut voir au jour le jour. Nous n'avons aucune visibilité»*. Et d'évoquer différentes annulations. À l'image de la Distinction Saint-Vincent programmée le 26 mars. *«Dans l'absolu, ce n'est pas trop grave. Mais nous ne sommes pas à la fin de la crise»*. Quant aux Mâcon Wine Note, programmés du 22 au 24 mai, ils sont annulés. Les orfèvres du vin à Charnay-lès-Mâcon n'ont, par la voix de leur président Luc Chevalier, pas lieu de paniquer. *«Même s'il y a de légitimes inquiétudes à avoir du côté des États-Unis. On peut également avoir des inquiétudes au niveau monétaire et pour l'économie dans sa globalité. Pour l'instant, nous ne sommes pas trop impactés. Il ne faut pas s'affoler même s'il y a très peu de visibilité. Néanmoins, personne ne pensait que nous en arriverions à un tel point»*. Il évoque les conséquences de la délocalisation de certaines productions et l'impact que l'on constate aujourd'hui dans certains secteurs. *«Mais, au final, la santé passe avant tout»*. Le président de la Cave de Lugny Marc Sangoy met en avant l'impératif besoin de préserver la santé de tous face au Covid-19. *«Nous avons eu des réunions de crise. Nous nous sommes organisés avec notamment du télétravail. Nous avons également fermé nos points de vente. Si besoin, nous allons recourir au chômage partiel, aux congés… Et il n'y a qu'une personne par bureau. Côté production, c'est moins impactant. Et, commercialement, nous avons un produit, le vin, qui n'est pas périssable. Nous espérons qu'une partie de ce qui n'est pas vendu aujourd'hui le sera demain. Même si nous savons que nous ne récupérerons pas toutes les ventes non effectuées»*.

CÉDRIC MICHELIN (L'EXPLOITANT AGRICOLE DE SAÔNE-ET-LOIRE)

en bref

Crise sanitaire
Annulation du Salon de l'herbe dans les Vosges

Suite à l'allocution d'Emmanuel Macron du lundi 13 avril, le Salon de l'herbe et des fourrages prévu dans les Vosges les 10 et 11 juin est annulé. Le Président de la République a en effet statué sur le sort des rassemblements interdits *«au moins jusqu'à mi-juillet»*. Les organisateurs n'ont pas souhaité reporter une seconde fois le salon. Frédéric Bondoux, président de Profield Events Group explique : *"un second report n'est pas justifié puisque notre concept consiste à présenter des démonstrations en conditions réelles d'utilisation et de nombreuses variétés de vitrines végétales. Lorsqu'à l'annonce du confinement nous avons décidé de reporter le salon aux 10 et 11 juin, nous étions conscients que passée cette date, le salon perdrait tout son intérêt technique. La décision a donc été prise de l'annuler."* Les organisateurs s'étant préparés à cette éventualité, ils avaient déjà annoncé qu'en cas d'annulation, ils rembourseraient les exposants à hauteur de 70 % de leur participation totale, et les visiteurs, 100 % de leur billet d'entrée. C'est ce qu'ils confirment aujourd'hui en s'engageant à procéder à tous les remboursements entre le 31 mai et le 15 juin.

Bovins Le ton monte entre le ministre de l'Agriculture et la FNB

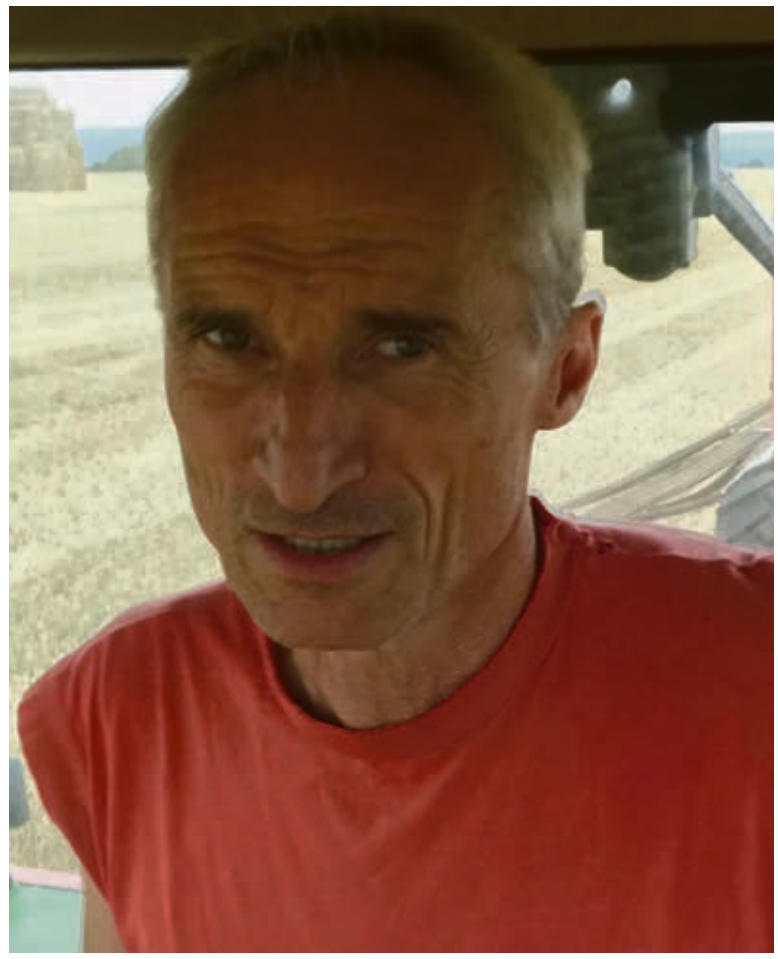
Devant le refus du ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, d'instaurer un prix minimum pour la viande bovine, la FNB (producteurs de bovins viande, FNSEA), a répondu le 20 avril en *«amplifiant son appel aux éleveurs à maintenir leurs animaux en ferme, en dépit des conséquences économiques»*. Le syndicat - qui dénonce *«l'inaction»* du ministre - indique avoir reçu un courrier de réponse daté du 16 avril. Le locataire de la Rue de Varenne y écrit qu'un prix minimum *«pourrait se révéler, in fine, contre-productif en favorisant la viande importée au détriment de la production nationale»*. *«Quel ministre de l'Agriculture peut accepter avec tant de passivité, dans la période actuelle, que les éleveurs vendent leurs animaux à un prix encore plus bas ?»*, feint de s'interroger la FNB. *«Les ventes de viandes bovines se portent au mieux»*, rappelle le syndicat. Mais *«le prix payé au producteur - contrairement au prix payé par le consommateur - a enregistré une nouvelle baisse la semaine dernière»* : il se situe désormais à *«1,33 euro du kilo en dessous du coût de production des éleveurs pour la catégorie des vaches de race à viande»*, d'après la FNB.



Interview de Vincent Lavier

«Tout se cumule en ce moment»

Le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or aborde le coronavirus, la météo et certains dossiers syndicaux.



«Nous avons vraiment hâte que cet épisode se termine», confie Vincent Lavier.

■ **Comment vivez-vous ce confinement ?**

«Globalement, cette période n'a pas trop d'incidences dans le monde agricole, elle n'a pas changé grand-chose pour les exploitants. Du moins, pas sur leur façon de travailler. Les responsables professionnels sont davantage présents sur leur ferme, mais ils passent plus de temps au téléphone et sur internet. Beaucoup de réunions se font par visioconférences. Tout cela représente beaucoup d'heures, avec une efficacité qui n'est pas toujours au rendez-vous. En effet, nous ne pouvons pas tout faire à distance, c'est certain, mais il faut faire avec les moyens dont nous disposons… Comme tout le monde, nous avons vraiment hâte que cet épisode se termine».

■ **Comment la Chambre s'est-elle adaptée ?**

«Il a fallu réagir très vite pour assurer la continuité de nos services. Aujourd'hui, la grande majorité de nos agents ne se trouvent plus sur nos différents sites, chacun travaille à distance. Les personnes chargées de suivre les productions agricoles sur le terrain continuent de se déplacer pour réaliser des relevés et des observations, conduire des expérimentations et rédiger des bulletins d'avertissements. Nos missions de service public sont assurées à Bretenière, je pense notamment à l'identification et au centre de formalité des entreprises. Des salariés sont aussi en poste à la Maison de l'agriculture pour l'accueil téléphonique mais aussi l'accueil physique. Cette situation est assez lourde à gérer, mais chacun semble avoir trouvé son rythme. Quand le confinement sera terminé, il va de soi que nous aurons tous plaisir à nous retrouver».

■ **Quels sont les impacts de la crise sanitaire sur les différentes filières ?**

«Globalement, les productions animales sont beaucoup plus affectées que leurs homologues végétales. Je pense en premier lieu à la filière laitière, qui est impactée sur ses volumes de production mais aussi sur ses prix. Les AOP vivent une période très délicate. À cela s'ajoute une baisse du prix de la poudre de lait, ce qui ne sera pas sans impact sur les prix payés aux producteurs. Pour la viande rouge, la consommation est restée assez dynamique à l'approche de Pâques, c'est une bonne nouvelle. Même l'agneau est concerné : la campagne de communication mise en place par l'interprofession a bien fonctionné. Il y a eu des commandes. Le seul bémol a été une baisse anticipée des prix d'achat aux producteurs. En viande blanche, notamment la volaille, nous assistons à une forte demande du marché intérieur. Ceci est notamment dû à l'arrêt quasi-total des importations. Un autre point que je ne veux pas oublier : les centres équestres souffrent énormément avec une très forte baisse de leur activité. En ce qui concerne le végétal, la production la plus touchée est sans aucun doute la viticulture avec les contraintes de l'export et la fermeture de la restauration. Nous espérons que cette dernière rouvre ses portes le plus tôt possible, les enjeux sont multiples».

■ **Qu'en est-il des productions diversifiées ?**

«D'une manière générale, ce type de produits enregistre un réel engouement. Les consommateurs se rapprochent du local et il faut s'en réjouir. Certains producteurs comme des maraîchers et des éleveurs de poules pondeuses sont assaillis de demandes. En revanche, les agriculteurs éloignés des grands bassins de consommation rencontrent parfois des difficultés pour écouler leurs productions, du fait des restrictions liées aux déplacements. Cet accroissement de demande a été très brutal et tend à déséquilibrer les modes de productions existants. Ce phénomène va-t-il perdurer dans le temps ? Faut-il monter en puissance dans ces productions, installer davantage d'agriculteurs ? Cette demande va-t-elle s'essouffler une fois le confinement terminé ? Nous nous posons ces questions. Personnellement, j'ai tendance à penser que ce mouvement s'est initié avant le confinement et que ce dernier n'a eu qu'un effet multiplicateur. Dans tous les cas, je pense qu'il faudra se diriger vers une forme de démondialisation. Nous sommes allés bien trop loin dans la mondialisation, nous en mesurons aujourd'hui les limites. Une trop grande dépendance des importations est dangereuse pour notre sécurité alimentaire».

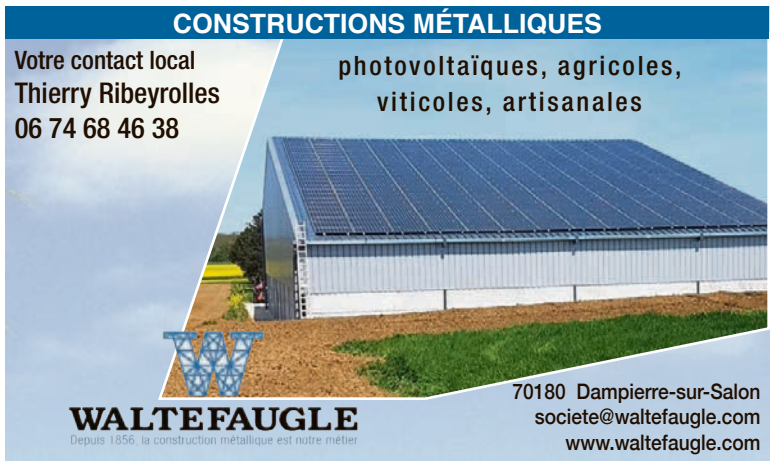
■ **Le coronavirus n'est pas le seul à impacter l'agriculture, qu'en est-il du climat ?**

«Nous sommes très inquiets pour différentes raisons. L'absence de pluies, tout d'abord, car il n'a pas plu depuis plus de six semaines. Les deux dernières années avec un printemps sec, c'était en 2007 et 2011 : ces années-là, il y avait eu de fortes incidences dans les cultures, surtout dans les terres à faibles potentiels, mais nous n'avions eu que quatre semaines sans pluies. Cela veut dire que 2020 sera bien pire, d'autant que cette situation risque de durer. Dans le même temps, nous devons gérer les conséquences du froid que nous avons eu en mars, avec des dégâts importants dans les champs de colza et de moutarde, déjà fragilisés par la problématique insectes. C'est même du jamais vu dans certains cas : des colzas sont restés la tête en bas durant une semaine complète, ces derniers ont bien du mal à repartir, certains sont détruits à 100 % En ce qui concerne la production d'herbe : pas mal d'animaux ont été lâchés dans de bonnes conditions, mais la pousse d'herbe est relativement restreinte, les éleveurs et leurs bêtes vont vite en voir le bout. La situation est très inquiétante sur les plateaux froids. Là, on ne parle même pas de lâcher, tellement il n'y a pas d'herbe. Nous nous faisons aussi de plus en plus de soucis pour l'implantation des cultures de printemps, notamment le tournesol, le maïs et le soja. Cette année, les exploitants ne peuvent pas se permettre de rater leurs semis, faute de disponibilité de semences. Certains agriculteurs irriguent pour ne pas perdre leur culture. D'autres qui n'ont pas la chance de pouvoir irriguer n'osent même pas semer…»

■ **Les membres du bureau de la Chambre d'agriculture se sont réunis en visioconférence le 14 avril, quels dossiers avez-vous notamment abordés ?**

«Nous reprenons en main l'intégralité du dossier des zones défavorisées simples : les communes sortantes pourraient faire l'objet d'un classement en zone de montagne. En Saône-et-Loire, six des huit communes sortantes ont intégré ce nouveau dispositif et nous voulons nous en inspirer. Nous avons identifié plusieurs points bloquants. Un dossier porté l'année dernière par la DDT n'a pas abouti et n'a même pas fait l'objet d'une réponse. Un bruit de fond court cependant : notre zone ne serait pas éligible car elle n'est pas rattachée à un massif existant. En étudiant les textes, cela n'est pas un critère réglementaire ! Il y a donc encore de l'espoir. La Chambre va prendre en charge les frais d'études pour montrer au ministère que cette zone réunit toutes les conditions d'admissibilité. Parmi les autres sujets étudiés ce jour, il y avait l'abattoir de Beaune : nous avons bon espoir qu'il rouvre ses portes à la fin du confinement. La charte de bon voisinage a elle aussi été étudiée : nous avons proposé une charte au préfet, nous ne savons pas ce qu'il adviendra de la consultation, mais notre démarche permettra au moins de minimiser les distances».

PROPOS RECUEILLIS PAR AG



Zoom sur

Qu'avez-vous retenu de l'allocution d'Emmanuel Macron, le 13 avril ?

«S'il fallait retenir une chose, ce serait son bref passage sur sa volonté de travailler sur l'indépendance alimentaire du pays. Je veux bien entendre des grands discours de ce type, mais à un moment donné, il va falloir se donner les moyens d'y parvenir. Je prends ici la moutarde comme exemple : il y a une trentaine d'années, nous allions chercher l'intégralité des graines au Canada. Nous avons, depuis, monté une belle filière locale, mais celle-ci est rendue très fragile, notamment par la suppression de solutions phytosanitaires face aux insectes.
Si l'on continue ainsi, d'ici très peu de temps, nous ne serons plus capables de produire de la moutarde, et il faudra retourner l'acheter, intégralement, au Canada, qui est un pays où elle est cultivée dans des conditions totalement différemment des nôtres. Il va falloir être très pragmatique et agir vite, pour que cette dépendance alimentaire soit une réalité».

Coronavirus

«Raisonner plus local»

Un jeune agriculteur livre son point de vue sur la crise sanitaire.



Jean-Michel Lachaume a récemment participé à l'opération de communication *«Pas de pénurie, on vous nourrit»*, sur les réseaux sociaux.

Son quotidien n'a pas vraiment changé depuis le début du confinement. Jean-Michel Lachaume, du village de Vic-sous-Thil, continue de se lever chaque matin pour aller travailler. Ses déplacements professionnels n'ont pas changé non plus, à la différence qu'un contrôle de gendarmerie est quasi-systématique chaque soir, en rentrant chez lui, *«même dans des coins très reculés en pleine campagne»* : *«Quelque part, nous avons de la chance de pouvoir conserver nos habitudes et de travailler comme nous le voulons. Cette situation est sans doute un peu moins difficile à vivre ainsi, même si personne de la profession ne reste indifférent à ce qu'il se passe autour de nous»*.

Fils d'agriculteurs en démarche d'installation et salarié d'une entreprise de travaux agricoles, le jeune Côte-d'orien de 22 ans pense que les conséquences de l'épidémie seront *«désastreuses»* sur le plan économique : *«j'ai des amis qui travaillent dans la restauration et bon nombre d'emplois ne sont pas sûrs d'être conservés. Avec la fermeture des marchés et des restaurants, certains produits agricoles n'ont plus de débouchés, je ne sais pas comment les entreprises vont s'en sortir… Il est vraiment temps que tout cela se termine. J'espère que cela arrivera avec les vacances d'été. Mais rien n'est sûr, malheureusement»*.

Jean-Michel Lachaume espère que les produits locaux sortiront *«gagnants»* de cette crise : *«c'est l'attente de beaucoup de monde dans le milieu agricole. Les supermarchés sont actuellement dévalisés, j'imagine facilement que bon nombre de consommateurs se redirigent vers les circuits courts pour faire face à cette pénurie. J'espère, que ces mêmes consommateurs garderont les mêmes réflexes à l'issue de cette pandémie en faisant appel à ces mêmes producteurs. Il faut raisonner beaucoup plus local. Cette triste période va sans doute faire réfléchir les gens. Et même notre gouvernement ! Quand l'on voit que la France importe de la viande d'un peu partout, alors que nous en avons beaucoup et de très bonne qualité chez nous… L'État marche souvent sur la tête : s'il était géré comme une entreprise agricole, il y aurait certainement un peu moins de problèmes dans le pays !»*

AG

J'veux du local

Le site est disponible

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, avec le soutien du Conseil départemental, vient de mettre en ligne son nouveau site *« J'veux du local »*, destiné à mettre en relation les producteurs locaux et les consommateurs. *« Il est possible de se connecter depuis mercredi matin, plus d'une centaine de producteurs figurent déjà sur la carte. Il est facile de les retrouver et de faire appel à eux ! »*, indique Christelle Mignard, chef du service *« Aménagement, territoire et diversification »*. Pour réaliser ce travail, la Chambre d'agriculture a mené une enquête auprès des Côte-d'oriens travaillant en circuits courts et en vente directe. *« Notre fichier comprend environ 400 exploitations de ce type. Les réponses que nous avons obtenues nous ont permis de proposer un document déjà très complet, mais celui-ci est amené à se développer. Les viticulteurs seront d'ailleurs prochainement renseignés, avec une enquête lancée par la CAVB en ce début de semaine »*, poursuit Christelle Mignard, qui précise que la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire s'était déjà lancée dans cette démarche il y a plusieurs mois : *« grâce à elle, nous avons fait appel au même prestataire et sommes rentrés en contact avec lui dès le début d'année. Le confinement n'a fait qu'accélérer les choses »*. **AG**



Des pictogrammes répertorient les agriculteurs et leurs productions sur le territoire.

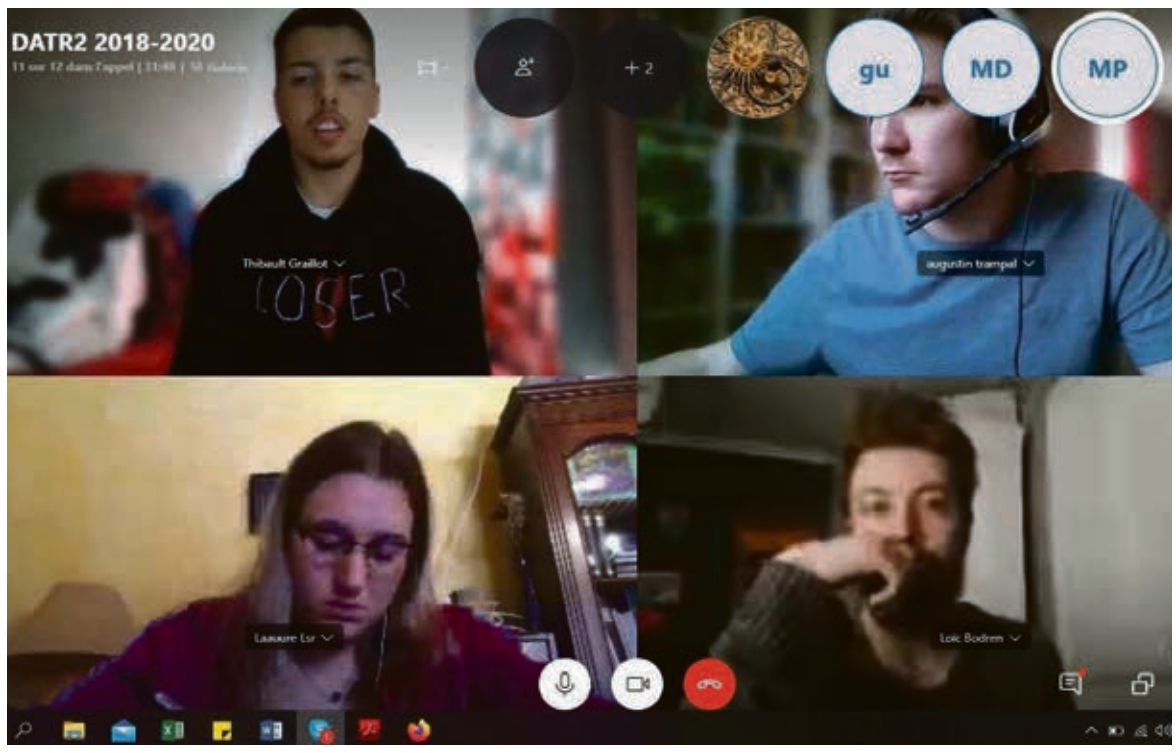
L'adresse du site : jveuxdulocal21.fr



Quétigny

L'école à la maison

La maison familiale rurale de Quétigny a mis en place le télétravail, comme tous les autres établissements d'enseignement agricole.



Copie d'écran d'ordinateur, lors d'échanges entre plusieurs élèves et leur formateur.

Les classes et les couloirs de la MFR de Quétigny sonnent creux depuis plusieurs semaines. Confinement oblige, il n'y a pratiquement plus personne sur place, à l'exception de plusieurs membres de la direction. Cela n'empêche pas le travail et les formations de se poursuivre à distance, avec l'utilisation de nombreux supports de communication. *«Appels téléphoniques, mails, réseaux sociaux, visioconférences… Nous nous adaptons du mieux possible pour assurer la continuité pédagogique de nos 220 jeunes et adultes en formation»*, souligne Aurélie Sirot, formatrice. Plusieurs réunions d'équipes sont ainsi organisées chaque semaine, les contacts entre les apprenants et leurs formateurs sont même quotidiens. *«Ce n'est pas toujours évident, mais les jeunes s'impliquent bien, respectent les consignes et rendent toujours leur travail dans les temps. Cela est tout de même particulier de travailler dans ces conditions car en MFR, nous sommes habitués à des contacts physiques réguliers et constants avec tout le monde !»*, poursuit Aurélie Sirot.

Et la suite ?

Sur l'après 11 mai, c'est encore le flou. S'il semble désormais acté que les post-bac ne reviendront pas sur place avant septembre, les autres formations devraient faire leur retour le mois prochain.

À ce titre, la MFR de Quétigny attend les directives du gouvernement pour préparer au mieux ce *«déconfinement»*. *«Il est difficile de se projeter et de préparer la reprise tant que nous ne disposons pas d'informations officielles. En l'absence de circulaire, nous ne pouvons malheureusement rien affirmer. Une fois reçus, ces éléments seront transmis dans les meilleurs délais aux jeunes et à leur famille»*, précise la formatrice.

En attendant, l'établissement reste joignable par téléphone et par le biais des réseaux sociaux pour tout renseignement. La MFR prépare d'ores et déjà l'ouverture de son nouveau BTS Acse pour la rentrée.

Sa porte ouverte du mois de mai est bien entendu reportée. De nouvelles journées ont été fixées à l'échelle régionale les 5 et 6 juin prochains. *«Ces nouvelles dates ont été proposées avant la dernière allocution du président, il se peut qu'elles soient également reportées»*, ajoute Aurélie Sirot.

AG

Fromages

«J'avoue, j'aime l'Époisses»

Un groupe de producteurs montre une belle image de leur filière durant cette crise sanitaire.

Seuls les corbeaux laissent tomber leur fromage : l'accroche est bien trouvée et résume bien l'intention de ce groupe de jeunes éleveurs mobilisés durant cette période difficile. Plusieurs producteurs d'Époisses ont en effet lancé une campagne de communication positive sur internet pour faire la promotion de leur fromage favori. *«Nous nous sommes basés sur un support déjà existant, la page Facebook J'avoue j'aime l'Époisses, pour capter le plus de personnes possibles»*, indique Yannick Salomon, éleveur de 65 vaches laitières à Savoisy.

Plus loin que l'ambition de *«dynamiser les ventes»*, l'objectif consiste à montrer que des produits de qualité comme l'Époisses *«existent et sont accessibles à tous»*. *«Ce serait déjà une belle victoire pour nous»*, poursuit Yannick Salomon, *«derrière chaque fromage se cachent un producteur, une génération d'éleveurs, toute une filière et des gens qui travaillent jour et nuit. Les consommateurs ont le temps, en ce moment, de s'informer et d'aller sur internet, il faut en profiter. Nous avons un tas de messages à véhiculer durant ce confinement : le monde agricole sait travailler, il est capable d'apporter une alimentation saine en quantité, même quand tout est compliqué. Quoi qu'on en dise, il n'y aura aucune pénurie dans les magasins. S'il y en a une, ce sera la faute à la distribution, pas celle de la production»*.

Certaines publications de *«J'avoue j'aime l'Époisses»*, rencontrent un grand succès, à l'image d'une recette d'œufs pochés à la sauce Époisses, datée du 3 avril et vue plus de 22 000 fois depuis. *«C'est très encourageant en effet. En utilisant internet, nous captons un public nombreux, qui ne nous connaît pas forcément. Le monde agricole doit sortir de ce confinement avec une meilleure image qu'avant. Nous avons une énorme carte à jouer, il ne faut pas la laisser de côté»*, confie le jeune éleveur de Savoisy, président du canton JA de Châtillon-Laignes-Montigny.

AG

L'union fait la force

Jean-Baptiste Goulier fabrique des pains fermiers à Marcilly-Ogny et communique lui aussi sur les réseaux sociaux. Sa méthode est à la portée de tous, avec le regroupement de plusieurs producteurs sur un même lieu de vente : *«L'idée est d'optimiser les déplacements des consommateurs, afin qu'ils trouvent plusieurs types de produits au même endroit»*. En plus de ses excellents pains, sa clientèle peut ainsi se procurer, chaque vendredi de 11 h 45 à 13 h 15, des saucissons et terrines de bœuf du Gaec de Sous la Velle (Beurey-Bauguay) et des fromages de chèvres du Mont Serein (Mont-Saint-Jean), des œufs du Gaec Villarmet (Nan-sous-Thil). Des asperges du val de Saône viennent aussi s'ajouter à tous ces produits le mercredi aux mêmes horaires. Jean-Baptiste Goulier propose également une remise de paniers commandés via internet et Gourmandises en Temps de Crise (https://www.openfoodfrance.org/gourmandises-pendant-la-crise/shop#/shop).



Exemples d'images postées chaque semaine sur Facebook.

Le pouvoir des réseaux sociaux

Grâce à la page Facebook *«Les Producteurs du Dijonnais – association»*, l'EARL de la Sans-Fonnaise à Fenay a récemment écoulé près de quatre tonnes de produits. Frédéric Biason, le gérant de l'entreprise, s'était en effet retrouvé avec près de deux tonnes de frites fraîches et autant de pommes de terre sous vide sur les bras, suite à la fermeture de la restauration collective, son principal marché, dans les premières semaines du confinement.

Paille

Anticiper dès que possible

Martial Gros, président de la commission bovin viande de la FDSEA de Côte-d'Or, attire l'attention des éleveurs allaitants sur les conséquences d'une future sécheresse.



«Nous devons anticiper nos différents besoins en paille en prenant contact dès maintenant avec des producteurs céréaliers. Les enjeux sont doubles : arriver à se procurer de la paille, alors qu'il risque de ne pas y en avoir beaucoup et aussi, éviter que les tarifs ne montent en flèche comme il y a deux ans ». La situation est *« de plus en plus inquiétante »*, selon Martial Gros : *« comme cela est parti, les céréales, sur toute la Côte-d'Or, vont épier à 25 cm : de la paille, il n'y en aura pas beaucoup, c'est presque quasi-certain aujourd'hui. La situation dans les prairies n'est pas plus réjouissante. Nous ne sommes pas les seuls dans cette situation, le quart nord-est français l'est dans sa globalité »*. Martial Gros aborde ensuite la récolte des jachères : *« l'an passé, le gouvernement nous a pris pour des c... en nous donnant le droit de les récolter un mois et demi trop tard. Le produit n'était plus riche, c'était de la paille. Le message de la FDSEA est clair cette année : nous les récolterons si la situation l'exige pour nos animaux. La FDSEA fera officiellement la demande de récolte, mais nous n'attendrons pas la réponse du gouvernement comme en 2019. L'alimentation de nos bêtes est et restera la priorité ! »*.

AG

Irrigation

Non aux relevés mensuels

L'eau commence à manquer pour certaines cultures. Le point avec Pascal Chadoeuf, président du syndicat des irrigants de Côte d'Or.

L'irrigation a déjà commencé en Côte-d'Or, les premiers tours d'eau se sont intéressés à des semis de printemps d'oignons, des oignons repiqués à l'automne ainsi qu'à plusieurs cultures de céréales. *«Nous n'avons pas tardé cette année, cette campagne s'annonce d'ores et déjà bien sèche, alors que le 15 août paraît encore très loin»*, s'inquiète Pascal Chadoeuf, président du syndicat des irrigants, pour qui *«les futures pluies seront bien évidemment les bienvenues»* : *«nous savons d'avance qu'elles ne pourront plus reconstituer les nappes, mais ces précipitations feront du bien ponctuellement aux cultures, c'est certain»*. Le responsable professionnel a une pensée pour ses homologues éleveurs : *«ce n'est pas forcément le sujet et nous n'en sommes pas encore là, mais j'espère qu'ils n'auront pas à assurer les mêmes acheminements en eau que l'an passé, pour leurs animaux. Des secteurs manquent déjà cruellement d'eau»*.

Pascal Chadoeuf revient ensuite sur une proposition de l'administration, via la DDT et le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (Coderst) : *«comme les années précédentes, on voudrait nous imposer un suivi de relevés mensuels des volumes utilisés en irrigation. Cette démarche, dont la pertinence nous interroge, serait lourde à mettre en place. Nous sommes dans des zones de répartition des eaux (ZRE) et celles-ci n'ont pas toutes les mêmes exigences. De plus, dès qu'il y a un souci avec le milieu, nous sommes automatiquement en restriction, le monde agricole n'a jamais dépassé les volumes attribués par bassin. La Chambre d'agriculture n'a pas les moyens humains, techniques ni financiers pour mettre en place un tel fonctionnement. Sa mission première a toujours été de répartir les volumes d'eau, mais pas de les comptabiliser. Les membres du bureau de la Chambre d'agriculture, réunis en visioconférence le 14 avril, ont validé cette position en s'opposant à la mise en place de tels relevés»*. Pour le président des irrigants, bien d'autres priorités existent en termes d'irrigation : *«je préférerais que l'on garde notre énergie pour la création de retenues. Depuis les assises de l'eau organisées en novembre à Fauverney, les choses n'ont pas assez évolué à mon goût»*.



Les premiers tours d'eau sont déjà lancés, notamment sur les oignons.

AG

Installation-transmission

Les chiffres de 2019

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or communique des données sur les installés et les cédants de l'année écoulée.

Les données qui suivent ont été présentées pour la première fois lors de l'assemblée générale de JA21. Cinquante-huit jeunes agriculteurs se sont installés avec les aides en Côte-d'Or en 2019. Pour 22 % d'entre eux, il s'agit de hors cadres familiaux, 41 % ont un diplôme agricole de l'enseignement supérieur. Les projets se sont réalisés en société dans 65 % des cas, 34 % sont partiellement ou totalement en agriculture biologique et 17 % s'intéressent aux circuits courts. La répartition des différentes productions est sensiblement la même qu'en 2019. La diversification et les « petites » productions concernent un tiers des nouvelles installées, soit treize producteurs en héliciculture, apiculture, maraîchage, volailles/œufs, caprins, cassis, équins, porcins, plantes aromatiques et médicinales.

Une tendance baissière

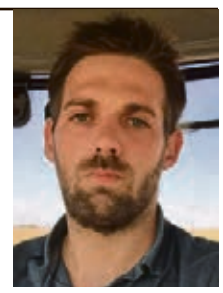
« Ces données sont similaires à celles des dernières campagnes avec, malheureusement, une nouvelle baisse du nombre d'installations aidées. Avec 58 unités, nous ne sommes pas dans nos meilleures années, c'est certain », commente Aurélien Viellard, président du pôle *« Formation, installation, transmission, emploi »* de la Chambre d'agriculture. Celui-ci relève également une baisse de la fréquentation du point accueil installation, structure qui accueille et informe toute personne désirant se lancer en agriculture : *« nous avons reçu 175 porteurs de projets, contre 223 un an plus tôt. Les raisons de cette diminution sont multifactorielles, je pense aux difficultés économiques et climatiques du monde agricole, mais aussi à l'agribashing qui a terni notre image. Certains de nos territoires ont également un peu plus de mal que d'autres à renouveler les générations : il y a peut-être moins de personnes motivées, donc moins de candidats »*. Aurélien Viellard informe que le montant moyen des DJA accordé en 2019 atteint 31 086 euros : *« cette moyenne est intéressante, elle est la bienvenue, surtout dans les tranches au-delà des 200 000 euros. Les viticulteurs sont également concernés par ce dispositif de soutien, eux qui s'engagent parfois sur des sommes qui approchent le million d'euros »*.

Poussif du côté des cédants

Au cours de cette même année 2019, 59 futurs cédants ont été accueillis au point accueil transmission, 42 l'étaient pour la toute première fois. Quarante et une exploitations ont été visitées (20 individuelles avec repreneurs, 9 individuelles sans repreneurs, 2 en société avec repreneurs, 10 en société sans repreneurs). Aurélien Viellard se réjouit qu'un certain nombre d'agriculteurs avec repreneurs sollicitent le dispositif, mais regrette la trop faible fréquentation générale : *« 59 futurs cédants sur l'ensemble du département, ce n'est clairement pas assez. Il faudrait que ce nombre soit au moins du même niveau que celui des nouveaux installés, qui doit approcher la centaine d'unités si l'on comptabilise les installations non aidées. D'ici la fin de notre mandature, nous nous fixons l'objectif de doubler ce nombre d'accueils afin de proposer une offre de service digne de ce nom aux futurs cédants. Nous devons les inciter à venir prendre de l'information, pour s'orienter au mieux vers les formations les mieux appropriées et les accompagner dans leurs choix stratégiques, avec ou sans repreneurs »*.

AG

Parmi les installés



Ils sont donc 59, dans le département, à s'être installés avec des aides en 2019. Quentin Malnoury, 29 ans, a été l'un des tout premiers à devenir chef d'exploitation l'an passé : *« Je me suis installé à Magny-Lambert le 1er janvier avec mon cousin Mathieu. Nous avons tous les deux repris la place de nos pères respectifs sur l'exploitation familiale, en polyculture-élevage lait avec la race Brune. Dans un premier temps, nous nous sommes tous les deux adressés au point accueil installation de Bretenière, très tôt dans l'année 2018. Ce service nous a été très utile, en tous points. Nous avons été très bien renseignés. Avant de les contacter, il est vrai que nous ne savions pas trop ce qui nous attendait… Nous avons été beaucoup aidés dans la création du dossier d'installation. Par la suite, nous avons débuté des formations en septembre, quatre mois avant l'installation »*.

Coronavirus

Des masques à disposition

Laetitia Cabaret, animatrice à la FDSEA de Côte-d'Or, est aussi couturière durant son temps libre. La jeune femme confectionne des masques à destination du personnel soignant et du grand public durant cette crise sanitaire. La page Facebook de son activité rencontre un grand succès et permet de satisfaire de nombreuses personnes, notamment dans le milieu agricole. Celles-ci ont le choix entre un tissu coloré ou un simple tissu beige. Tous les produits sont double couche, à brides en élastique passant soit derrière les oreilles, soit derrière la tête. Laetitia Cabaret, qui réside dans le val de Saône, est constamment à la recherche de tissus en coton, assez épais, tous coloris et même d'élastiques pour assurer l'intégralité des demandes qu'elle enregistre au quotidien. Aucun tarif fixe n'est appliqué : les personnes qui se procurent un masque donnent ce qu'elles veulent, sachant que le coût de revient par masque s'élève à 6,50 euros. L'argent récolté permet à Laetitia Cabaret de s'approvisionner en matières premières et de fournir gracieusement ses masques à différents publics comme des soignants et même des pompiers. Contact : 06 14 43 40 32 ou page Facebook *« Atelier Graines de Soie »*. **AG**



Les masques sont en tissu, fabriqués selon les recommandations de l'Afnor.



Martin Lechenet, salarié à Dijon Céréales, a lui-même testé les masques de Laetitia : *« Ils sont très confortables et ne laissent pas de marques au visage. Personnellement, j'avais davantage l'habitude de porter des masques jetables, destinés au bricolage, cela n'a rien à voir. Cette fabrication de masques est une très belle initiative solidaire qui mérite d'être saluée »*.

▸ Coronavirus - Covid 19

Vos fournisseurs et concessionnaires vous informent

Toutes les précautions indispensables au maintien de la santé des collaborateurs et clients sont prises. L'ensemble des salariés est en activité. Le magasin fonctionne comme un drive. Les agriculteurs sont priés de passer commande par téléphone ou mail brazey-motoculture@wanadoo.fr. Cette commande sera déposée au portail de l'entreprise à leur arrivée.
Les réparations sont assurées à l'atelier ou sur site grâce aux véhicules atelier dédiés à un seul technicien. Aucune difficulté d'approvisionnement en pièces n'est constatée.
L'activité commerciale reste assurée par téléphone et mail.
Tél. 03 80 32 00 50 ou 06 09 92 03 30.

Brazey Motoculture

Pac

Pas de report pour les demandes d'aides bovines

En raison du confinement imposé par l'épidémie de Covid 19, les déclarations Pac pourront exceptionnellement être déposées sans pénalités jusqu'au 15 juin. Toutefois, la date du 15 mai reste celle à laquelle seront appréciés les engagements du demandeur, notamment en ce qui concerne la date à laquelle les parcelles déclarées sont à disposition de l'exploitant.
Cependant, pas de report de la date limite pour les demandes d'aide aux bovins allaitants (ABA), d'aide aux bovins laitiers (ABL) et des aides aux veaux sous la mère et aux veaux bios (VSLM) : la télédéclaration doit être réalisée, sur Télépac, jusqu'au 15 mai 2020 inclus.

EDE

DIJON CÉRÉALES
ACTIFS. POSITIFS. COOPÉRATIFS
MEMBRE DE ALLIANCE BFC
UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

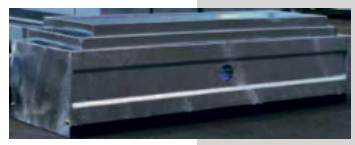
OFFRE PROMO PRINTEMPS
DU 15 AVRIL AU 15 MAI 2020
TARIF DÉPART MAGASIN - LIVRAISON POSSIBLE



ABREUVOIR BÉTON
Disponible en 800 l et 1100 l
À PARTIR DE 260 € HT

CITERNE MONOBLOC RECTANGULAIRE PE
Disponible en 3000 et 5000 l
À PARTIR DE 675 € HT





BAC À EAU RECTANGULAIRE GALVANISÉ PASDELOUP
Disponible en 2000 / 2500 / 3000 l
À PARTIR DE 779 € HT

DESTOCKAGE
667115 ÉLECTRIFICATEUR AN 1000 SOLAIRE 250 € HT
667004 ÉLECTRIFICATEUR AN 3000 SOLAIRE 350 € HT
DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES



PLATEFORME POUILLY-EN-AUXOIS 03 80 90 76 00
DANIEL BOUILLER (CONSEILLER AGRO-ÉQUIPEMENT) 06 23 56 64 13

Viticulture

« Nous faisons face au réchauffement de la vigne »

Installé sur la commune de Saint-Andelain, le domaine Champeau exploite 21 ha en Pouilly-sur-Loire. Il est géré aujourd'hui par deux cousins : Franck et Guy Champeau. L'occasion d'évoquer avec eux la conduite de la vigne et l'évolution de leurs pratiques.



Guy et Franck Champeau dans leur vignoble de Saint-Andelain.



Les deux vignerons ont opté pour l'enherbement dans les vignes notamment pour lutter contre l'érosion des sols.





Pour travailler leurs sols, les deux viticulteurs utilisent des disques en étoile pour buter, des lames interceps et des griffes.

C'est par une chaleur digne du mois d'août que Franck et Guy Champeau nous ont ouvert les portes de leur domaine. Les deux hommes sont à la tête d'une exploitation viticole de 21 hectares sur la commune de Saint-Andelain. Ils produisent principalement du chasselas et du sauvignon Blanc sous l'appellation Pouilly-sur-Loire. Depuis qu'ils se sont installés en 1989, les deux hommes n'ont eu de cesse de faire évoluer les pratiques au sein du domaine : « *Avant, nos parents ne se posaient pas de questions, ils utilisaient des produits phytosanitaires pour désherber car c'était comme ça qu'ils avaient appris. Désormais, nous préférons pratiquer davantage le travail du sol en apportant le moins possible de produits phytosanitaires* » explique Guy Champeau. « *Pour ce faire, nous pratiquons l'enherbement entre les rangs pour à la fois limiter l'excès de vigueur de la vigne qui se trouve dans des sols plus profond et pour limiter aussi l'érosion des sols. Il faut savoir que nous avons beaucoup de terrains mous qui deviennent impraticables si nous ne laissons pas de l'herbe entre les rangs. L'enherbement permet aussi de ne pas trop user les machines sur les cailloux. Nous apportons juste un petit traitement de glyphosate (0,5 %) au pied de la vigne pour éviter que les mauvaises herbes apportent trop d'humidité et favorisent le gel* » explique à son tour Franck Champeau. Pour travailler leurs sols, les deux viticulteurs utilisent des disques en étoile pour buter, des lames interceps et des griffes. Ce respect du sol a permis récemment à Franck et Guy Champeau d'obtenir la certification HVE 3, pour Haute Valeur Environnementale. « *Nous avons ces pratiques depuis bien longtemps sans forcément penser à se faire labelliser. Mais comme ce critère va devenir obligatoire dans le cahier des charges du syndicat des vins de Pouilly-sur-Loire, nous nous sommes dit qu'il était intéressant d'anticiper* » estime Guy Champeau. « *De toute manière, nous voyons bien qu'il y a une forte demande de la part du consommateur d'avoir des vins de qualité, plus respectueux de l'environnement. Il y a fort à parier que les grandes et moyennes surfaces vont privilégier dans les prochaines années des vignerons ayant ce type de certification, même à qualité équivalente. Pour le moment, nous n'avons pas encore mis le logo sur la bouteille mais ça va venir* » ajoute son cousin.

« Le réchauffement de la vigne s'accélère »

Le constat est bien là, les aléas climatiques se superposent dans le département. Après les gelées de 2017, puis deux années de sécheresses, le millésime 2020 s'annonce encore compliqué. « *J'ai pris des photos des vignes il y a quelques jours et je dirais que nous avons les mêmes stades végétatifs que le Beaujolais. C'est inquiétant ! Lors du démarrage de notre activité en 1989, nous avions une année exceptionnelle tous les sept ou huit ans, désormais c'est chaque année* » s'inquiète Guy Champeau. Aujourd'hui, les deux hommes estiment que les vendanges ont avancé de trois semaines par rapport à leurs débuts. « *Nous vendangions début octobre au départ, désormais c'est aux alentours du 20 septembre. Le problème en ce moment c'est qu'il pleut tout l'hiver et dès le printemps, les températures grimpent d'un coup et brûlent la vigne. Regardez aujourd'hui, nous avons 30 degrés, ce n'est pas normal* » poursuit-il (au 10 avril, jour du reportage ndlr). Son cousin ajoute : « *C'est tellement précoce que l'on pourrait envisager des vendanges fin août* » estime Franck Champeau. Avec ce réchauffement climatique, le goût du vin change et le degré alcoolique augmente. Le sauvignon est passé selon eux de 12, 5 à 14 degrés. La seule solution pour le moment pour lutter contre le réchauffement est de tailler davantage la vigne pour ralentir la précocité des bourgeons. En ce qui concerne le gel, les deux vignerons se sont associés avec d'autres collègues pour faire l'acquisition d'une tour antigel. Cette dernière couvre 3 ha du domaine où les gelées sont les plus importantes. Et ils en sont persuadés, le domaine va devoir recourir dans les prochaines années à l'assurance récolte comme pour les céréaliers afin de faire face à la multiplication de ces aléas.

THÉOPHILE MERCIER

Les viticulteurs face au coronavirus

Depuis le début du confinement, le commerce de vin est quasiment à l'arrêt. La profession viticole est inquiète. C'est le cas aussi dans notre département. Témoignage

« *Financièrement nous voyons la fin de l'année noire* » Franck et Guy Champeau n'y vont pas par quatre chemins. *Les deux associés du domaine du même nom sont très inquiets pour la vente de leur production.* « *Habituellement, à cette période de l'année nous réalisons 15 % du chiffre d'affaires grâce au passage des clients au caveau et nous livrons une palette par semaine aux restaurants de la région parisienne. Il est extrêmement rare de ne pas avoir de clients au domaine, c'est même du jamais vu je pense. Globalement, c'est une perte sèche de 10 000 à 15 000 euros par semaine. Il va falloir que l'État nous aide en supprimant les charges pour la fin de l'année. Le problème, c'est que nous n'avons pas d'informations sur le sujet. Si le commerce reprend en mai ça ira, mais après c'est l'inconnu. L'autre problème qui se pose c'est celui de la main-d'œuvre. Va-t-on avoir le droit d'embaucher des saisonniers ? Là-dessus, c'est aussi le mystère. Si avec cette crise sanitaire, nous prenons une sécheresse derrière, les pertes seront colossales* » estiment les deux vignerons.

De son côté Fabrice Grebet du domaine des Rabichattes, est dans l'expectative et tente de se rassurer comme il peut. « *J'ai la chance d'être sur plusieurs marchés en même temps, que ce soit à l'export, dans le réseau CHR (café, hôtel, restaurant) et en grande distribution. Pour le moment, j'ai perdu 50 % de mes ventes tous secteurs confondus. Légalement, j'aurais le droit de faire du drive, mais de toute manière nous ne voyons personne. De mon point de vue, le jour où le déconfinement sera effectif le commerce va repartir fort car les consommateurs auront à cœur de se faire plaisir. Mais en attendant, il faut faire le dos rond. Fort heureusement, pour le moment, l'emploi de mes trois salariés n'est pas menacé. Ce qui est déjà une bonne nouvelle* » estime-t-il.

THÉOPHILE MERCIER

Ovins

Les éleveurs dans la tourmente

Avec la crise du coronavirus et le confinement imposé par le gouvernement, la consommation d'agneaux pour les fêtes de Pâques a été moins importante. Coopératives et éleveurs ont dû s'adapter.





L'éleveur a perdu 1,50 euros du kilo de carcasse sur ses agneaux de boucherie et se demande maintenant comment vendre ses agneaux d'herbe.

▲ Matthieu Moreau dans sa bergerie située à Saint Parize le Châtel.

« *Il a fallu s'adapter très vite*». Séverine Breton, responsable de la filière ovine à Sicarev a accepté de revenir pour nous sur les semaines qui ont précédé Pâques et l'adaptation dont ont dû faire preuve les éleveurs. «*Notre situation concerne aussi bien Sicarev que les autres structures car nous avons observé les mêmes phénomènes. Pâques étant en fin de semaine 15, nous avions demandé à nos adhérents d'être en mesure de proposer des agneaux dès la semaine 12. Mais avec le confinement tout s'est arrêté en raison d'un comportement d'achat qui s'est reporté sur d'autres produits que l'agneau, de la baisse de fréquentation dans les magasins et de la fermeture des rayons traditionnels. Conséquences : pour éviter la surproduction, les abattages ont été limités et certaines structures ont fait de la congélation*» nous explique la technicienne. Elle ajoute : « *en collectif, nous avions fait passer la consigne aux éleveurs de conserver leurs agnelles et de rationner un peu leurs animaux pour être sûr qu'ils soient encore en capacité d'être vendus. Nous avons également beaucoup communiqué dans les médias et auprès des préfets pour inciter les consommateurs à acheter de l'agneau français aux travers des marchés ou des drives qui se sont mis en place dans le pays. Je suis donc persuadé que l'on a jamais autant parlé d'agneaux cette année, ce qui est un comble ! Quoi qu'il en soit, par rapport à l'estimation de ce qu'aurait dû rapporter Pâques, les éleveurs ont perdu 1,50 euro du kilo de carcasse* » conclut-elle.

Les éleveurs impactés par la crise

Matthieu Moreau, éleveur à Saint Parize le Châtel avec 360 brebis à l'agnelage qui sont réparties pour deux tiers en agneau de bergerie et un tiers en agneau d'herbe avec trois périodes d'agnelages dans l'année : octobre, 15 décembre-15 janvier et avril.

«*Cette année, j'avais prévu 150 agneaux à l'engraissement au moment de Pâques. Ils sont ramassés en général 15 jours avant Pâques et un peu après les fêtes. Mais avec le confinement, les cours se sont effondrés et comme les autres éleveurs, j'ai perdu 1,50 euro du kilo de carcasse. Le problème du niveau de prix va se poursuivre car les premiers agneaux d'herbes vont arriver, donc nous allons avoir les mêmes difficultés à écouler nos stocks et la chute va continuer. En général, je n'ai jamais de problème pour valoriser mes agneaux car ils sont engagés dans le label «agneaux cœurs de France». Cette situation vient ralentir une année qui avait très bien débuté pour moi. Le souci, c'est que le prix a baissé pour nous mais pas sur les étals pour le consommateur ce qui ne favorise pas la consommation*» explique t-il. Par ailleurs, il se dit opposé à la stratégie des coopératives qui consiste à repousser les animaux : «*Ce n'est pas une solution car on ne va pas les rationner pendant six mois. Avec l'arrivée des agneaux d'herbe, le volume va mécaniquement augmenter. Tout ce que je vois, ce sont des frais en plus, de la marchandise qui va se déprécier et ça ne résout pas le problème. Un agneau qui est mis à l'auge si on le rationne c'est plus de travail, plus de consommation et c'est une bête moins bien finie. Alors on fait quoi de nos agneaux ?*» s'interroge l'éleveur. L'autre stratégie pour lui serait de trier les femelles pour améliorer son renouvellement, encore faut-il avoir de la trésorerie. «*Si vous gardez des agnelles, c'est de l'argent qui ne va pas entrer pour la catégorie des agneaux de boucherie. Lorsqu'on sait que ce type de bête est vendu 6 euros le kilo, ça fait quand même réfléchir. Mais vous savez aujourd'hui, le coronavirus n'est rien à côté de la sécheresse qui se profile*». Jean-Marc Bertrand, gérant de l'EARL de la Folie à Sainte-Colombe-des-Bois craint pour sa part la reprise post-confinement. «*J'ai eu de la chance de travailler en local avec des bouchers entre autres pour écouler mes stocks. Je n'ai donc pas trop à me plaindre pour le moment. Mais lorsque viendra l'heure du déconfinement, je ne suis pas sûr que les consommateurs auront la trésorerie et l'envie de venir acheter un gigot. Je suis persuadé que la crise va se poursuivre durant l'année*» estime-t-il.

THÉOPHILE MERCIER

Emploi

Des bras pour aider dans les champs

Face à la crise du Covid-19, la plateforme WiziFarm Mission propulse l'initiative "desbraspourtonassiette.wizi.farm" en partenariat avec l'Anefa et Pôle Emploi, afin de répondre à l'enjeu de pénurie de bras en agriculture. L'objectif est de mettre en relation gratuitement les employeurs qui ont besoin de main-d'œuvre pour des travaux agricoles et viticoles et les travailleurs disponibles et compétents pour les tâches demandées. Une belle initiative, efficace pour répondre à une situation d'urgence !

Les mesures sanitaires concernant le Covid-19 sont bien légitimes. Mais la fermeture de frontières, les contraintes familiales, les enjeux de protection des uns et des autres impactent les travaux agricoles saisonniers de notre pays. Si vous avez besoin de salariés sur votre exploitation pour les semaines à venir, vous pouvez publier votre offre gratuitement sur la plateforme dédiée. Rappelons également que les travailleurs en activité partielle et les demandeurs d'emploi ont la possibilité de cumuler indemnités et salaires afin d'apporter leur aide aux activités économiques nécessaires à la vie de la Nation, dont l'agriculture fait partie.

Comment ça marche ?

Depuis la page web "desbraspourtonassiette.wizi.farm", la start-up WiziFarm oriente vers sa plateforme collaborative gratuite mission.wizi.farm. Celle-ci met en relation l'offre des agriculteurs et les potentiels travailleurs compétents et courageux. Chaque fois qu'un employeur poste une offre, instantanément la plateforme lui propose des profils triés sur des critères de compétences, de disponibilités, de localisation, de qualification et de centres d'intérêt. Ils ont alors la possibilité d'entrer en contact via une messagerie interne pour définir les modalités de travail (type de tâches, mesures de protection, horaires, rémunération…). La plateforme est gratuite. Pour la Nièvre, en 1 mois, 475 candidats se sont inscrits pour travailler en agriculture et sont disponibles pour vous aider, alors si vous avez des besoins de main-d'œuvre, n'hésitez plus, inscrivez-vous !

Un partenariat a été signé avec l'Anefa et Pôle emploi pour promouvoir la plateforme sur les territoires. Ainsi, pour notre département, l'Anefa 58 est à disposition des employeurs souhaitant publier une offre mais n'ayant pas le temps de se connecter à la plateforme. De plus, si vous le souhaitez, votre offre pourra également être publiée sur le site de l'Anefa www.lagriculture-recrute.org et sur le site de Pôle emploi, afin d'accroître sa visibilité.

Si vous souhaitez plus d'informations et/ou si vous êtes intéressé pour publier une offre, vous pouvez contacter Charlotte et Amandine par mail : nievre@Anefa.org.

ANEFA 58



Vente directe

Un site internet pour consommer local

La ville de Cosne-sur-Loire et la Communauté de Communes Cœur de Loire ont mis en ligne début avril un site marchant pour faciliter les achats de produits locaux. Explication avec Véronique Gogostiague, directrice action cœur de ville.



Le drive alimentaire est composé entre autres de boucher, de producteurs de fromage et d'huile. Des producteurs de fruits et légumes sont activement recherchés.

Achetez en Cœur de Loire, c'est le nouveau site internet de la ville de Cosne-sur-Loire et de la Communauté de Communes Cœur de Loire. Il met en relation entrepreneurs, producteurs et consommateurs. Lancé en 2018 avec l'association des commerçants, ce projet a connu une soudaine accélération en raison du confinement et du coronavirus. « *Nous avions prévu un plan de communication pour une mise en ligne en juin prochain, mais les évènements nous ont fait réagir. Il était important de soutenir le tissu local et ainsi éviter une fuite des consommateurs. L'idée du site achetezencoeurdeloire.fr est d'offrir une vitrine pour les entrepreneurs pour faciliter la prise de rendez-vous en ligne, pour l'achat à distance en réduisant les déplacements et favoriser l'édition de devis notamment pour les artisans. En cette période de confinement, nous avons surtout travaillé avec les commerçants alimentaires et les producteurs pour rapidement mettre en ligne leurs produits pour qu'ils puissent ainsi écouler leur production en limitant les contacts. Pour le moment nous avons une dizaine de commerçants alimentaires et non alimentaires* » explique Véronique Gogostiague, directrice action cœur de ville, à Cosne-sur-Loire et à la Communauté de Communes Cœur de Loire. « *Pour intégrer le site, une adhésion de 10 euros HT par mois est demandée en sachant qu'elle est offerte la première année. Les commerçants ne prennent donc pas de risque à nous rejoindre. Par ailleurs, nous leur proposons de mettre en ligne nous-même les produits pendant cette période, dans un second temps, ce sont eux qui le feront* » poursuit la directrice action cœur de ville. Côté clients, le site reprend le système bien connu du click&collect pratiqué dans la plupart des grandes enseignes mais avec un avantage supplémentaire : Le client peut prendre connaissance du produit via les photos, contacter le producteur si besoin et commander en quelques minutes. Le retrait de la commande se fait en fonction des horaires librement fixés par le commerçant. Deux types de drive sont ainsi proposés, un alimentaire et un local. « *Nous avons pour le moment sur le drive alimentaire des producteurs de fromage, du miel et de l'huile entre autres. Nous lançons un appel aux maraîchers et aux producteurs de fruits car nous manquons de produits frais. S'il y en a dans le secteur, qu'ils n'hésitent pas à nous contacter* » lance Véronique Gogostiague. Pour l'heure, il est encore trop tôt pour connaître les retombées potentielles du site car sa mise en ligne date du 10 avril, mais la directrice action cœur de ville s'appuie sur des interfaces similaires qui ont généré jusqu'à 600 000 euros de chiffres d'affaires par an. Un argument supplémentaire pour convaincre de nouveaux commerçants de rejoindre le dispositif : « *L'avantage pour les producteurs et commerçants c'est qu'ils peuvent gagner en visibilité. C'est aujourd'hui un passage obligé car les consommateurs font d'abord une recherche sur internet pour ensuite venir en magasin, il est important d'être présent en ligne* » estime Véronique Gogostiague. Après la crise du coronavirus, d'autres producteurs devraient rejoindre le site et une action de communication sera lancée pour promouvoir officiellement ces nouveaux commerçants

THÉOPHILE MERCIER

Circuit court

La Chambre d'agriculture aux côtés des producteurs

Depuis le début du confinement, la Chambre d'agriculture s'est mobilisée pour trouver des solutions pour les producteurs en circuit court. Explications.

Vous êtes producteur en vente directe et vous avez des difficultés pour écouler vos produits… La Chambre d'Agriculture de la Nièvre vous apporte des solutions en plus de celles que vous auriez déjà mises en place.
Nous vous avions contacté, par mail, il y a quelques semaines pour faire le point sur vos circuits de distributions, les quantités, le type de produit, les démarches que nous pourrions mettre en place avec vous… Suite à vos réponses à l'enquête *« Recensement producteurs vente en circuits courts »* à partir de vos retours nous avons mis en œuvre tous les moyens pour vous proposer aujourd'hui des solutions concrètes.

Voici les actions effectuées et proposées :

Dès le début du confinement, le président Didier Ramet a contacté la préfecture et les maires du département pour demander le maintien des marchés de plein air. Lien entre les producteurs et les grandes surfaces : nous avons donc dans un premier temps appelé la plupart des grandes et moyennes surfaces de notre département pour faire le point avec eux sur leurs besoins en produits locaux : un tableau répertoriant le type de produit attendu, et les contacts est disponible, contactez Christelle Martin au 06 83 71 49 21.
Le drive fermier : La Chambre d'agriculture de la Nièvre a mis en place un Drive fermier pour l'instant sur Nevers, qui connaît aujourd'hui un large succès. Nous mettrons en place un drive sur Cosne et ensuite sur Château-Chinon. Si vous souhaitez nous rejoindre dans cette belle aventure, n'hésitez pas à contacter Clémence Guillaumet au 06 47 86 89 21 ou Christelle Martin au 06 83 71 49 21.



Une dizaine de grandes enseignes dont Intermarché à Donzy ont accepté de vendre des produits locaux dans leurs magasins.

Un service de livraison : Nous vous informons de la mise en place d'une nouvelle application de vente en ligne et livraison à domicile avec Veando. En partenariat avec la Ville de Nevers et les chambres consulaires, les producteurs locaux ont été associés à la mise en place de l'application de vente en ligne Veando avec possibilité de livraison à domicile.
Si vous êtes intéressé contactez : Mathilde Bonnin, chargée de communication au 06 76 68 30 06 ou mathilde.bonnin@veando.com.

Cartographie des producteurs : À partir de l'enquête « *Recensement producteurs vente en circuits courts* », nous avons mis en place une cartographie disponible en page d'accueil de notre site internet qui répertorie les producteurs en vente directe à la ferme qui ont répondu à l'enquête.

Cette liste est non exhaustive et si vous souhaitez apparaître sur cette carte, contactez Julie Lagord par mail : julie.lagord@nievre.chambagri.fr et transmettez les informations suivantes : adresse complète et précise, coordonnées, vos horaires d'ouverture sur la ferme et les produits que vous proposez à la vente.
En espérant que l'ensemble de ces propositions puissent vous permettre, de trouver des solutions pour passer dans les meilleures conditions, cette période difficile, les élus et les salariés de la Chambre d'agriculture sont à votre disposition.

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Emploi

Des citoyens répondent aux besoins des agriculteurs

Afin de pallier les besoins qu'ont les agriculteurs lors des périodes de récoltes de fruits et légumes, ainsi que pendant les semis, la plateforme « Des bras pour ton assiette » a été créée, mettant en relation les agriculteurs avec des salariés n'ayant plus une activité complète, en cette période de crise sanitaire.



La plateforme « *Des bras pour ton assiette* » permet de mettre en relation les agriculteurs et des personnes ayant une activité réduite souhaitant un complément d'emploi.

Comme chaque année, alors que la période de récoltes de fruits et légumes a déjà commencé pour certains, celle des semis pour d'autres, les agriculteurs ont besoin de main-d'œuvre. Et comme chacun le sait, depuis le milieu du mois de mars, la France traverse une période délicate, avec pour certaines personnes des conséquences importantes comme la perte d'une activité à temps plein. Alors, pour pallier ces déficits, le ministère de l'Agriculture et la FNSEA ont mis en place la plateforme *« Des bras pour ton assiette »*. Celle-ci met en relation des agriculteurs qui ont des besoins avec des salariés n'ayant plus une activité complète pendant le confinement (étant en emploi à temps partiel par exemple). Une action récemment mise en avant par Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture.

« Il y a des producteurs, comme les maraîchers en ce moment, qui ont des besoins pour faire les récoltes », indique France Lahutte, animatrice emploi à la FDSEA 89 et à l'Anefa. *« Les gens qui ont de la disponibilité sont souvent des personnes en activité partielle ainsi que des saisonniers et des étudiants »*.

946 candidats dans l'Yonne

La plateforme *« Des bras pour ton assiette »* passe par le site WiziFarm. *« Sur la plateforme, il suffit de répondre à l'une des missions que vont déposer les agriculteurs. Ce sont de vraies offres d'emploi, avec un salaire à la clé, et non des demandes de bénévolat »*, précise France Lahutte.

Dans l'Yonne, 946 candidats sont inscrits sur le site, pour trois offres provenant d'agriculteurs (chiffres au 16 avril). *« La difficulté dans le département, pour l'instant, est que l'activité saisonnière est pour le moment faible. En revanche, les offres devraient exploser à partir du 10 mai »*, assure l'animatrice de la FDSEA 89 et de l'Anefa.

Sur l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté, 7 927 candidats inscrits sont recensés pour 47 offres d'emploi (chiffres au 16 avril). Cependant, la plateforme ne propose aux candidats que des emplois dans un rayon de 30 kilomètres autour de chez eux. Les personnes qui candidatent dans l'Yonne ne peuvent donc pas être envoyées dans les départements ou régions qui ont des besoins actuellement.

Aussi, *« il y a un cumul possible entre l'activité partielle et le salaire de la mission »*, poursuit France Lahutte. Un cumul également possible avec les indemnités de chômage, et depuis le 15 avril avec le RSA (lire par ailleurs).

CHRISTOPHER LEVÉ

Un dispositif de cumul RSA et emploi saisonnier agricole

Afin de soutenir la filière agricole durant la période de crise sanitaire, le Conseil départemental de l'Yonne et son président, Patrick Gendraud, ont décidé d'activer le dispositif de cumul du RSA avec les emplois saisonniers agricoles. Une décision prise en concertation avec la CAF, la MSA et Pôle emploi, à l'image du dispositif de cumul RSA/emploi viticole qui avait été engagé en septembre dernier, pour la période des vendanges. *« Ce dispositif est, à partir du mois d'avril, rendu effectif et opérationnel pour les exploitants agricoles et les bénéficiaires du RSA qui souhaitent y recourir »*, indique le Conseil départemental de l'Yonne, dans un communiqué. *« L'enjeu de cette mesure est double : permettre aux agriculteurs de pallier l'absence de main-d'œuvre liée au confinement et favoriser la réinsertion professionnelle des bénéficiaires du RSA en recherche d'activité »*.

Pour déposer une offre ou une candidature, contacter les services de Pôle emploi ou se rendre sur la plateforme en ligne : mobilisationemploi.gouv.fr. Il n'est pas obligatoire d'être inscrit à Pôle emploi pour candidater. *« Les salaires perçus en avril, mai ou juin seront cumulés avec 100 % de l'allocation RSA »*, précise le Conseil départemental. Il suffit pour cela de renvoyer les justificatifs correspondants sur la boîte rsa@yonne.fr ou à l'adresse suivante : Pôle des solidarités départementales, Direction prévention insertion, 16-18 boulevard de la Marne, 89000 Auxerre.

Marchés Quatre nouvelles communes autorisées à rouvrir leurs marchés

Alors qu'il avait annoncé la fermeture temporaire de tous les marchés français, le Premier ministre Édouard Philippe avait toutefois laissé, lors de son intervention le 23 mars dernier, la possibilité aux préfets de déroger à ce décret à condition que les marchés répondent à un besoin d'approvisionnement de la population et qu'ils accueillent un nombre limité de personnes.

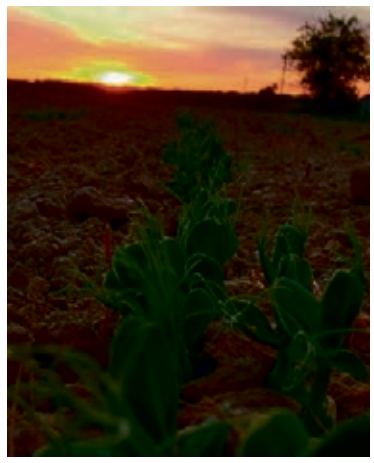
Ainsi, Henri Prévost, préfet de l'Yonne a autorisé les communes de Joigny (le mercredi matin et le samedi matin), Saint-Julien-du-Sault (le dimanche matin), Vermenton (le vendredi matin) et Malay-le-Grand (le mardi matin) à rouvrir leurs marchés (liste au 17 avril). Quatre communes qui s'ajoutent à la liste des 32 autres communes icaunaises ayant déjà obtenu l'autorisation. Pour rappel, il s'agit de Ravières, Noyers, Saint-Sauveur-en-Puisaye, La-Celle-Saint-Cyr, Tonnerre, Migennes, Esnon, Ancy-le-Franc, Arces-Dilo, Villeblevin, Villeneuve-sur-Yonne, Cerisiers, Gy-l'Evêque, Sens, Les Bordes, Rosoy, Brienon-sur-Armançon, Soucy, Villeneuve-l'Archevêque, Gron, Les Sièges, Domats, Châtel-Censoir, Dixmont, Fontaine-la-Gaillarde, Bussy-en-Othe, Egriselles-le-Bocage, Flogny-la-Chapelle, Villeneuve-la-Guyard, Bléneau, Saint-Clément et Saint-Florentin. CL



Réseaux sociaux

Le temps d'un échange avec Emmanuel Macron

Le 17 avril dernier, Brice Veaulin, agriculteur à Rogny-les-Sept-Écluses a tweeté un message sur son travail de semis dans ses champs. Un tweet qui lui a valu une réponse chaleureuse du Président de la République, Emmanuel Macron, remerciant l'agriculture française pour son travail quotidien.



Agriculteur connecté, Brice Veaulin montre son travail dans ses champs sur les réseaux sociaux. L'un de ses derniers tweets a appelé le Président de la République à lui répondre chaleureusement.

Grand adepte de Twitter, Brice Veaulin, agriculteur à Rogny-les-Sept-Écluses poste régulièrement des messages sur son réseau social fétiche. Le vendredi 17 avril, comme à son habitude, il poste ce dernier tweet sur les semis qu'il effectue dans ses champs. *«Dernier jour de semis de maïs. J'ouvre les terres au fur et à mesure des semis pour éviter l'assèchement mais sans mottes»*, écrit-il, suivi de quelques hashtags.

Un message qui réussit à attirer l'attention du Président de la République, Emmanuel Macron, qui lui répond : *«Merci à nos agriculteurs engagés pour continuer à produire et à nous nourrir. Ensemble nous allons rebâtir notre indépendance agricole»*, suivi du #FranceUnie.

«Avoir le Président de la République qui nous (agriculteurs) relaie et dit que c'est bien que nous soyons là et que nous assurons notre rôle, je trouve que c'est très valorisant, surtout face au contexte actuel», commente Brice Veaulin, satisfait d'avoir pu interpeller Emmanuel Macron.

L'agriculteur a répondu à son tour au Président de la République. *«Merci, c'est vrai que la situation est difficile mais l'agriculture n'attend pas et il faut faire face. L'épidémie est une grosse épreuve et les agriculteurs français feront en sorte de nourrir les concitoyens»*.

«Nous laisser les moyens de produire correctement»

«Ce qui est intéressant, c'est que le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, a également réagi, ainsi que le député de l'Yonne Guillaume Larrivé, qui a continué sur la souveraineté et tous les enjeux importants pour notre profession», continue Brice Veaulin. *«Nous avons des techniques agricoles qui évoluent et le climat est de plus en plus dur. Nous, nous allons faire en sorte de trouver des solutions, mais il faut qu'on nous laisse les moyens de produire correctement»*.

Vice-président de l'association FranceAgritwittos, Brice Veaulin est un habitué des réseaux sociaux. *«Le but de l'association est de mettre en avant une communication positive de l'agriculture et de faire passer des messages, comme celui que le Président de la République a relayé»*, explique-t-il. *«C'est aussi essayer de rentrer dans les instances, sans forcer la main. C'est de toujours montrer le bon côté des choses. On explique que la communication engagée est limitée. Le but est d'apporter un avis au grand public, autre que ceux qui dénigrent l'agriculture française»*.

Pour Brice Veaulin, rester connecté durant cette crise sanitaire est important en tant qu'agriculteur. *«Il faut montrer aux gens que l'agriculture française ne s'arrête pas et que l'on fait les choses bien»*, indique-t-il. *«On a un état sanitaire qui est irréprochable en France. Il faut continuer»*, conclut Brice Veaulin.

CHRISTOPHER LEVÉ



Viticulture

Le vin: un achat de première nécessité

Comme beaucoup d'entreprises durant cette période de confinement, la vie est dure pour les domaines et maisons viticoles. Mais contrairement à ce que pense une partie de la population, le vin est bel et bien considéré comme un achat de première nécessité, qu'il est possible d'aller acheter grâce à son attestation de déplacement dérogatoire.

Alors que le confinement a été prolongé pour le moment jusqu'au 11 mai, beaucoup d'entreprises luttent pour leur survie. C'est le cas de bon nombre de maisons et domaines viticoles. Depuis le début du confinement mis en place par le gouvernement français, les Français ne viennent plus acheter du vin chez les producteurs, pensant pour la plupart qu'ils n'y sont pas autorisés.

Seulement, l'achat de vin est autorisé, *«par l'intermédiaire de leur attestation de déplacement dérogatoire»*, indique Vanina Rapin, secrétaire comptable de l'EARL Lemoule, à Coulanges-la-Vineuse. *«La partie vente est à l'arrêt depuis le 17 mars (le jour du début du confinement, ndlr). Les gens ne viennent plus au domaine»*, se désole-t-elle.

Seulement Vanina Rapin, sœur du gérant Steve Lemoule, tient à rappeler que *«le vin fait partie des achat de première nécessité»*.

Un drive mis en place

Alors, pour relancer l'activité vente, le domaine Lemoule a mis en place un système de drive. *«Les clients nous font part de leurs commandes et nous indiquent l'heure et le jour où ils souhaitent venir les réceptionner»*, explique Vanina Rapin.

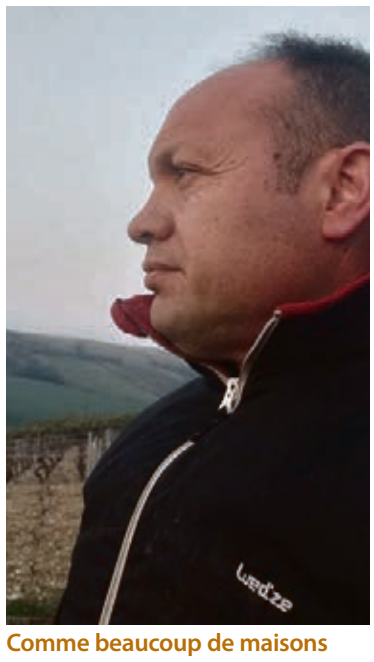
Un système cependant loin de compenser les ventes habituelles faites au domaine. D'ailleurs, Vanina Rapin est au chômage partiel depuis le début de la crise sanitaire. *«Mon travail découle des ventes réalisées. N'ayant pas de vente, je n'ai pas de travail»*.

Quant aux tâches effectuées dans les vignes ? Il reste le même, avec quelques adaptations. *«Les ouvriers viticoles à l'extérieur continuent de travailler, il n'y a pas de souci»*, assure-t-elle. *«Ils sont seuls en voiture pour aller dans les vignes, respectent les distances de sécurité faisant partie des gestes barrières, ont des gels hydroalcooliques pour se laver les mains… Depuis le début du confinement, les conditions de travail sont adaptées. Elles vont durer ainsi jusqu'à la fin du confinement voire au-delà car on ne sait pas encore ce qui est prévu après le 11 mai»*, détaille Vanina Rapin.

Outre la partie viticole, l'EARL Lemoule a aussi une partie arboricole. *«Dès le 15 mai, la cueillette des cerises va commencer»*, poursuit la secrétaire comptable de l'entreprise.

Là encore, le travail sera adapté. *«Les cueilleurs auront des masques et des gels hydroalcooliques. On trouvera aussi des gants, masques et des gels sur les tables de tri. Tout le travail sera fait dans le strict respect des règles sanitaires»*, confie-t-elle. *«Chaque personne viendra également dans les vergers avec son propre véhicule»*, conclut Vanina Rapin.

CHRISTOPHER LEVÉ



Comme beaucoup de maisons et domaines viticoles, la partie vente du domaine Lemoule, et de son gérant Steve Lemoule, est pratiquement à l'arrêt depuis le début du confinement.

Service de remplacement

Les exploitants contraints à annuler des missions

Alors que la période est généralement plutôt propice pour les départs en congés des agriculteurs, la crise sanitaire change les habitudes de ces derniers. Avec pour conséquence, des demandes de remplacement limitées voire annulées, sauf cas *« obligatoires »*.

En cas d'accident de travail, de besoin supplémentaire de main-d'œuvre ou de simples congés, beaucoup d'exploitants font appel au Service de remplacement de l'Yonne. Cependant, la crise sanitaire est venue bouleverser le programme des exploitants ces dernières semaines.
Si dans le département, *« le mot d'ordre depuis le début de la crise sanitaire, c'est de maintenir toutes les missions telles qu'elles étaient prévues »*, indique Anne Antoine, animatrice du Service de remplacement de l'Yonne, *« des congés ont été annulés par les exploitants. Certains qui avaient prévu de partir en vacances ont dû repousser leurs congés et demander à annuler la mission de remplacement. Une note a été envoyée à tous les adhérents au début du confinement pour expliquer que les exploitants étaient libres de suspendre les missions de remplacement, s'ils ne jugeaient pas nécessaire de faire intervenir un salarié »*.



Avec le confinement, les exploitants ont annulé leurs congés et donc les missions de remplacement. Cependant, les services du Service de remplacement se poursuivent durant la crise sanitaire.

Le Service de remplacement équipe ses salariés

Un fait qui a concerné essentiellement les premières semaines de confinement. Car depuis le début du mois d'avril, *« les exploitants ont repris l'habitude de prendre des salariés de façon normale sur les exploitations, tout en respectant les gestes barrières »*, continue Anne Antoine. *« Le Service de remplacement a décrit toutes les mesures de précaution à mettre en place sur les exploitations. Par exemple, il arrive assez fréquemment que les salariés mangent à la table des exploitants le midi, ce qui est devenu interdit. On a demandé que le salarié soit isolé »*, pour protéger à la fois les salariés et les exploitants d'une éventuelle contamination.
Le Service de remplacement s'est équipé, *« pour nos salariés »*, de visières. *« On a jugé que c'était la meilleure solution pour eux, plutôt que les masques qui sont jetables et pas réutilisables à l'infini. Nous avons commandé 50 visières, dans une entreprise à Aillant-sur-Tholon, ainsi que des solutions hydroalcooliques et des gants jetables. Dès réception, le matériel sera proposé aux salariés qui souhaitent s'équiper »*, détaille l'animatrice.
Quant à l'organisation du Service de remplacement ? *« Elle n'a pas tellement changé »*, assure Anne Antoine. *« Personne n'est en chômage partiel parmi les salariés agents de remplacement »*.

Une activité exceptionnelle en mars

Malgré le confinement, le Service de remplacement de l'Yonne continue d'assurer ses services. *« On a eu une activité exceptionnelle au mois de mars avec 2 800 heures de remplacement, pour 49 fiches de paye. Ce sont beaucoup de missions de remplacement sur des accidents de travail, des maladies. Des missions qui n'ont pas pu être suspendues pendant le confinement car elles avaient vraiment un caractère obligatoire pour les exploitants»*, assure Anne Antoine.

Cependant, beaucoup de ces missions se sont arrêtées *« naturellement »*, à la fin des contrats. *« Aujourd'hui, il y a beaucoup de missions qui n'existent plus, où il n'y a pas eu de nouvelles demandes »*, par annulation de congés et baisse de l'activité. Une situation qui devrait se poursuivre les prochaines semaines, jusqu'à la fin du confinement, voire au-delà. En cas de besoin pour un remplacement, il est possible de contacter Anne Antoine et le Service de remplacement de l'Yonne au 03 86 48 98 79 ou à www.servicederemplacement.fr.

CHRISTOPHER LEVÉ

▸ Coronavirus - Covid 19
Vos fournisseurs et concessionnaires vous informent

Comme vous le savez, le Gouvernement a pris des mesures très strictes concernant l'épidémie de COVID-19. Nous sommes bien conscients des problématiques du monde agricole, et donc de la nécessité à continuer à vous servir en matériels, pièces détachées et réparations.
Nous nous tenons donc à votre disposition par tous les moyens : le téléphone, le SMS et les mails.
Notre service Magasin continuera par tous les moyens cités ci-après : téléphone, SMS et mails.
Notre service Commercial pourra être joint par tous les moyens cités ci-après : téléphone, SMS et mails.
Notre service Atelier est joignable également de la même façon et continuera ses activités mais sera totalement interdit au public. Nous pourrons intervenir sur site, mais dans le respect des consignes de sécurité annoncées par le Gouvernement.
Aussi, nous vous rappelons que vous pouvez commander toutes vos pièces agricoles via notre site WEB dédié www.kub89agri.com. Les commandes seront livrées directement chez vous et sans frais de port jusqu'au 15 mai 2020 ! Contactez-nous pour obtenir votre identifiant et mot de passe.
Rappel de vos contacts :
Commercial : Julien – 06 30 58 30 05 – j.demoly@kub89.fr
Magasin : Mathieu – 06 49 31 07 82 – magasin@kub89.fr
Atelier : Mickael – 06 47 35 67 35 – atelier@kub89.fr
La santé de tous passe en priorité, que ce soit celle de notre personnel comme la vôtre. Nous suivrons de près l'évolution de ces mesures et vous tiendrons informés.
Ce qu'il faut retenir : nous restons en action mais portes closes. Nos valeurs de conseil, de disponibilité et de réactivité ne changent pas, le service et l'accompagnement auprès de vous, nos clients, restent notre priorité. Passion et engagement au service du monde agricole restent notre Leitmotiv.
Prenez soin de vous, de vos proches, et espérons un retour à la normale rapide. Merci pour votre confiance.

Kub 89

▸ Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48.

- **Optimiser les réglages de ma moissonneuse-batteuse.**
Le 9 juin. Contact : Richard Wylleman à r.wylleman@yonne.chambagri.fr
- **Savoir reconnaître les auxiliaires des cultures et améliorer leur habitat.**
Les 9 juin 2020 et 19 janvier 2021. Contact : Marie-Agnès Loiseau à ma.loiseau@yonne.chambagri.fr.
- **Être fier de son métier et savoir en parler positivement.**
Les 11 et 12 juin. Contact : Alexia Boulmeau à a.boulmeau@yonne.chambagri.fr (inscription avant le 24 avril).
- **Reconnaître et protéger les oiseaux favorables à mes activités agricoles.**
Le 19 juin. Contact : Claire-Lise Leveque à cl.leveque@chambagri.fr.

En image

Le préfet de l'Yonne en visite au drive fermier d'Auxerre

Le vendredi 17 avril, Henri Prévost, préfet de l'Yonne est venu passer un moment au contact des agriculteurs icaunais, sur le drive fermier d'Auxerre, installé sur le parking de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.
En présence notamment d'Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne et de Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, le Préfet de l'Yonne a pu constater l'engouement autour des drives fermiers qui se développe depuis le début du confinement prononcé par le gouvernement français.
Comme partout en France, les commandes du drive fermier d'Auxerre ont fortement crû, preuve d'un intérêt porté par les



Français qui est de plus en plus fort en faveur des produits locaux en circuit court, depuis le début de la crise sanitaire. À Auxerre, c'est une trentaine de producteurs qui alimentent chaque semaine les stocks de produits les plus variés possibles, pour répondre aux plus grands nombres de demandes.

CHRISTOPHER LEVÉ

Logistique

Le casse-tête de l'acheminement du grain à Fos-sur-Mer

Cérévia, union de coopératives agricoles, est confrontée depuis le début de l'année à une cascade de problèmes qui handicapent le transport de cargaisons, destinées à l'export, vers le port méditerranéen.



Complètement interrompu entre février et mars en raison d'un accident sur une écluse, le transport de grains par Cérévia a, depuis, repris, mais sur un rythme très ralenti par rapport à la normale. Cette fois, la cause est à chercher du côté du Covid-19 qui a entraîné un rétrécissement des créneaux d'ouverture d'écluses sur la Saône.

Il y a quelques années, l'expression « Annus horribilis » avait été utilisée pour traduire les multiples épreuves traversées par la famille royale britannique. Depuis, elle a pris un sens plus général pour définir les ennuis qui, comme le remarquait Jacques Chirac, volent en escadrille. Elle pourrait donc aussi s'appliquer au début d'année vécu par Cérévia.

L'entreprise, union de coopératives agricoles de Bourgogne Franche-Comté et de Rhône-Alpes-Auvergne (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Oxyane, Union Terre Comtoise) basée à Longvic, près de Dijon, est notamment en charge du transport de grains, depuis les silos situés en Bourgogne, jusqu'au port méditerranéen de Fos-sur-Mer, près de Marseille. Un transport qui s'est considérablement compliqué depuis plusieurs semaines. Tout commence le 18 février dernier près des Sablons, dans l'Isère, à mi-chemin entre Lyon et Valence. Une péniche, qui transportait 2 200 tonnes de gaz (chlorure de vinyle) est accidentée en sortant d'une écluse. Le bateau y reste coincé, les cales remplies de son chargement potentiellement très toxique. Cet accident a entraîné un long blocage du passage pour tout le trafic fluvial. Vider la cargaison du bateau aura réclamé une vingtaine de jours.

Contournement du blocage

A cela s'est ajoutée, du 8 au 19 mars, une activité annuelle d'entretien des écluses mais pour celle des Sablons, endommagée, cette période s'est prolongée jusqu'au 28 mars. *«Pendant 40 jours,* explique Philippe Tessier responsable du service Exécution et Logistique chez Cérévia, *on s'est donc retrouvés bloqués. La seule solution qu'on a pu mettre en place pour permettre à nos cargaisons de rejoindre leur destination, ça a été de charger des camions avec notre filiale Logivia, et des trains avec notre prestataire privé Europorte. Heureusement que nous avons pu nous appuyer sur eux dans cette situation difficile !»* Une solution de substitution qui a eu un coût économique, inévitablement. Ce blocage fut d'autant plus déstabilisant que la voie fluviale est, habituellement, un mode de transport d'une grande fiabilité, économiquement et écologiquement intéressant. Les accidents de ce type y sont rares. Mais s'il n'y avait eu que l'accident de l'écluse des Sablons… Car, aujourd'hui, Cérévia doit faire face à un autre problème qui affecte toujours le transport de ses grains : le Covid-19, le confinement et les risques sanitaires qui l'accompagnent. Il n'est heureusement plus question de blocage de la voie fluviale, mais, néanmoins, d'un fort ralentissement du trafic. La raison, cette fois-ci, elle se trouve du côté du personnel de Voies navigables de France (VNF) en charge du fonctionnement des écluses qui serait, dans des proportions assez importantes, affecté par l'épidémie. Entre les salariés malades et ceux ayant fait valoir leur droit de retrait face à la menace, le trafic se trouve fortement perturbé sur la Saône, où cinq écluses sont concernées.

«Une journée perdue»

«La conséquence, poursuit Philippe Tessier, *c'est une baisse de l'amplitude d'ouverture des écluses. Désormais, elles sont fermées de 18 heures à 8 heures le lendemain matin. Cela se traduit par des pertes de temps, des pertes d'argent pour les mariniers. On comprend parfaitement la situation à laquelle VNF et son personnel sont confrontés et il n'est pas question pour nous de réclamer une ouverture complète des écluses. Néanmoins, nous avons demandé s'il était possible de réduire le créneau de fermeture de 21 heures à 5 heures mais pour l'instant, les choses n'évoluent pas, VNF mettant en avant la priorité donnée à la protection de ses salariés. Il faut savoir que les mariniers qui sont nos prestataires de services mettent, en temps normal, trois jours et demi pour descendre à Fos-sur-Mer. Avec les créneaux d'ouverture actuels, ils perdent l'équivalent d'une journée».* Pour l'instant il est impossible de dire combien de temps cette situation peut perdurer. Mais, en bout de chaîne, les retards accumulés peuvent entraîner d'autres conséquences économiques. Car si la péniche n'arrive pas à destination à la date prévue, c'est le bateau destiné à prendre la suite en mer qui se retrouve bloqué, en attente au port. *«Nous sommes dans le cadre de relations contractuelles,* précise le représentant de Cérévia, *mais si le chargement ne peut se faire dans le créneau prévu, cela engendre des extensions de contrat qui ne sont pas gratuites, voire des paiements d'indemnités à régler au propriétaire du navire».* Enfin, ce fonctionnement au ralenti est aussi porteur d'autres difficultés, s'il se prolonge trop : elles pourraient concerner les capacités de stockage de grains en amont, alors que la prochaine moisson s'approche. Le retard vers Fos-sur-Mer ne permettra pas de faire suffisamment de place dans les silos pour accueillir la prochaine récolte. Si cela se confirmait, il faudrait transférer des grains sur d'autres zones de stockage et là encore, ce serait synonyme de coûts supplémentaires. Le pire n'est évidemment jamais sûr et la situation peut s'améliorer d'ici là, mais il reste peu de temps… *«Le tonnage que nous avons perdu pendant les 40 jours de blocage complet de l'écluse des Sablons sera très difficile à récupérer»* conclut Philippe Tessier.

BERTY ROBERT

Une logistique imposante et cruciale

Les péniches affrétées par Cérévia chargent dans tous les ports de la Saône et du Rhône dans lesquels l'union de coopératives dispose de silos. Il s'agit des ports de Saint-Usage, Pagny (Côte-d'Or), Verdun-sur-le-Doubs, Chalon-sur-Saône, Mâcon (Saône-et-Loire), Villefranche-sur-Saône, Lyon (Rhône), Salaise-sur-Sanne (Isère). Pour acheminer les chargements de grains jusqu'à Fos-sur-Mer, Cérévia fait appel à trois affréteurs (ACN, Afflu et CFT). Les cargaisons sont exportées vers l'Italie, l'Algérie, la Grèce (pour le blé) la Chine (pour l'orge). À Fos-sur-Mer, Cérévia dispose de 60 000 tonnes de capacité de stockage en silos.

Covid-19

Les réseaux FNSEA, JA et Chambres d'agriculture mobilisés pour faire face à la catastrophe

Depuis, plus d'un mois, la profession se mobilise pour trouver des solutions aux filières fortement touchées par les mesures de confinement.

Au niveau mondial

Cette catastrophe a un impact considérable sur l'ensemble des économies avec :
La plus forte baisse de croissance prévue en avril jamais enregistrée dans la plupart des grandes économies mondiales (OCDE).
Les pays ont au total pris des mesures d'aide économique d'environ 8 000 milliards de dollars.
La reprise partielle envisagée, en 2021, sera possible à condition que la pandémie s'estompe au 2ème semestre 2020 (FMI).

Au niveau national

En France, on enregistre un effondrement du PIB de 6 % au 1er trimestre, soit la pire performance trimestrielle depuis 1945.
Du point de vue du tissu d'entreprises, la projection fait état de + 15 % de faillites, ce qui représente 58 000 entreprises détruites.
En 2009, il y en avait eu 63 000 et le taux de chômage était alors passé de 7 à 10 % de la population active.
D'ores et déjà, les prévisions de l'impact de l'épidémie sur les finances publiques sont considérables, avec un déficit qui atteindrait les 3,9 % du PIB et une dette qui dépasserait les 100 % du PIB.

Au niveau régional

La Bourgogne Franche-Comté est la troisième région la plus touchée en France, avec un taux de mortalité de + 20 % et des secteurs économiques fortement impactés comme l'industrie automobile.

Au niveau agricole

Les secteurs agricole et agroalimentaire apparaissent comme des secteurs robustes face à la crise, mais avec des situations très contrastées en fonction des produits et des modes de commercialisation.
Il y a eu des arrêts nets de vente avec des situations dramatiques pour les horticulteurs et les pépiniéristes, la suspension de débouchés essentiels pour certains producteurs avec la fermeture des restaurants, des foires aux vins et l'arrêt momentané des marchés de producteurs, mais aussi pour les activités de service (centres équestres) et l'absence de perspectives par rapport à la sortie de crise… La filière laitière est aussi impactée notamment avec l'arrêt des ventes de fromages à la coupe, une demande de baisse de la production laitière…
La profession s'est organisée pour limiter les dégâts. À l'échelle de chaque département, de la région et au niveau national, le réseau FNSEA, JA a mis en place des procédures d'urgence (Cellules de crise), pour répondre aux questions de tous les agriculteurs et mettre en œuvre des mesures adaptées, en accord avec les Pouvoirs publics.
Les Chambres d'agriculture également mobilisées ont créé une foire aux questions, avec un site ouvert à tous : https://chambres-agriculture.fr/exploitation-agricole/gerer-son-entreprise-agricole/coronavirus/
Des réunions avec les présidents de FRSEA et la FNSEA ont été mises en place toutes les semaines. Une feuille d'information est envoyée tous les jours au département.
La FNSEA a participé à de nombreux points avec les ministres de l'Économie et de l'Agriculture.

COMMUNIQUÉ FRSEA

Les actions réalisées pour assurer la continuité de l'activité

Sauvegarder les lieux d'écoulement de la production

Après l'interdiction des marchés, les départements se sont mobilisés pour rouvrir les marchés en proposant des mesures de sécurité permettant de respecter les gestes barrières.
Des dérogations pour les marchés ont été obtenues dans tous les départements de la Région, avec un protocole sanitaire validé par les préfectures et l'autorisation de drives fermiers.
De nombreux conseils techniques ont été diffusés pour faciliter cette gestion des entreprises en situation de crise.

Préserver les productions françaises

À la demande de la profession, certaines enseignes de la grande distribution se sont engagées à s'approvisionner en légumes et fruits français, et à mettre en avant les agneaux et chevreaux de Pâques. Cet engagement a été plus moins respecté en fonction des enseignes.
Dans le même temps, Interbev a lancé une campagne de communication en faveur de l'agneau français, ce qui a permis d'éviter le pire pour cette filière qui était fortement concurrencée par les agneaux importés des pays tiers.
Au niveau social, l'État vient d'annoncer qu'il prendra en charge, via la MSA, 119 € sur les 150 € de coût d'une journée de remplacement, pour les agriculteurs contraints de garder leur(s) enfant(s) à domicile pour cause de fermeture des écoles.
Au niveau régional nous avons obtenu une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour les exploitations agricoles, dans la limite de 60 heures et ce jusqu'au 31 août 2020.

Les actions en cours pour assurer la continuité de l'activité

La profession reste mobilisée pour faire reconnaître le caractère prioritaire de l'activité agricole et de l'ensemble de la chaîne alimentaire avec une traduction dans tous les textes réglementaires.
Pour ne pas manquer de main-d'œuvre à l'heure des premières récoltes, l'opération « des bras pour ton assiette » relayée par toutes les instances a permis l'inscription de nombreux volontaires travailleurs saisonniers sur cette plateforme dédiée.
Pour accompagner les agriculteurs des filières fortement impactées par cette crise, il est indispensable de permettre aux exploitations agricoles de bénéficier du plan d'aide aux entreprises prévu par le gouvernement, en particulier le prêt garanti par l'État et l'aide à la trésorerie. Les critères ont été assouplis pour prendre en compte les spécificités agricoles (transparence des Gaec…).
Il est nécessaire d'adapter les délais et les procédures pour tenir compte des contraintes liées au confinement. Par exemple, concrètement, pour les produits en agriculture biologique, les certificats en cours de validité arrivant à échéance pourront être prolongés d'un an.
Après plusieurs semaines de négociation, la date limite des déclarations PAC a été reportée du 15 mai au 15 juin en préservant la date de paiement au 16 octobre.
Mais il y a encore des actions urgentes en attente, en particulier les dispositifs de gestion des marchés au niveau européen avec des mesures de retrait, de la distillation de crise, la limitation des importations…
Nous devons obtenir la mise en place d'aides exceptionnelles pour les secteurs les plus touchés notamment l'horticulture… une vigilance sur la traduction totale des engagements des acteurs en particulier de la grande distribution et des actions de promotion des produits régionaux.
Cette gestion de crise a mis en évidence l'importance du collectif pour s'organiser et trouver des solutions rapidement.
Il était primordial que cette crise sanitaire ne se transforme pas en crise économique pour notre secteur.
Avec un printemps trop sec, le monde agricole est aussi maintenant inquiet et des pluies qui tardent à venir et de nombreuses cultures en manque d'eau. La météo redevient très rapidement le premier sujet de préoccupation de nombreux agriculteurs.
L'expérience de cette catastrophe doit servir d'expérience pour que les décideurs ne reconduisent pas les mêmes erreurs, face au changement climatique. Pour ce faire, ils devront accompagner rapidement l'adaptation des systèmes en tenant compte des particularités de chaque territoire.

COMMUNIQUÉ FRSEA

Prévoir

Pendant le confinement aussi, on pense à sa retraite

Les contraintes du confinement n'empêchent pas de constituer votre dossier de retraite.

Pendant le confinement pour faire face à la pandémie liée au Covid-19, le service Retraite de la MSA poursuit son activité en télétravail. Le traitement des dossiers déposés avant le confinement, et arrivés depuis, par courrier ou par voie électronique, est en cours. Si votre date de départ à la retraite est connue, il est important de ne pas attendre la fin du confinement pour déposer votre dossier, en privilégiant les services en ligne. Le plus simple pour déposer votre demande de retraite personnelle est d'effectuer une demande en ligne depuis le portail Info Retraite : www.info-retraite.fr A défaut, vous pouvez télécharger le formulaire de demande de retraite depuis le site Internet de la MSA bourgogne.msa.fr, l'imprimer pour le compléter et le transmettre, accompagné des pièces justificatives, le tout numérisé, via Mon espace privé. Votre conjoint(e) est décédé(e), n'attendez pas pour déposer une demande de réversion. Il n'est pas possible d'effectuer cette demande en ligne. En revanche, le formulaire de demande est téléchargeable sur bourgogne.msa.fr et vous pouvez également déposer les pièces justificatives numérisées depuis Mon espace privé. Vous pouvez aussi nous adresser votre dossier de demande de retraite, par courrier, accompagné des pièces justificatives demandées. Pour vous aider à compléter votre dossier, vous pouvez demander un rendez-vous à partir de votre espace privé. Un agent vous recontactera dans les meilleurs délais. Afin de ne pas retarder la prise en charge de votre dossier, si la situation ne vous permet pas de disposer de toutes les pièces justificatives nécessaires, nous vous invitons à nous adresser votre dossier en l'état.

MSA



Covid-19

La filière laitière face à la crise

Depuis les fermetures des restaurations hors foyer et de certaines frontières dues à la crise du Covid-19, la filière laitière, sous l'impulsion de la FNPL a mis en place des dispositifs d'accompagnement des producteurs.

Une note du Cniel a été diffusée aux laiteries pour évoquer des mesures permettant de baisser la production laitière : tarissement précoce, distribution de lait entier aux veaux…

De plus, la profession a travaillé auprès de l'administration afin d'indemniser les producteurs baissant leur production et pour faciliter les ventes aux producteurs fermiers. Par ailleurs, des mesures obtenues avant la crise peuvent s'avérer très utiles aujourd'hui. Voici les mesures obtenues à ce jour.

Indemnisation des producteurs pour pallier la baisse de production

Le Cniel a adressé une demande d'autorisation de mise en place d'un système de planification de baisse de la production laitière auprès de la Commission Européenne.

Pour cela, le Cniel sollicite le recours à l'article 222 du Traité de Fonctionnement de l'Union Européenne, article pour une *« solidarité en cas d'attaque territoriale ou de catastrophe d'origine naturelle ou humaine »*.

Cette démarche est soutenue par les 27 ministres de l'Agriculture européens qui demandent à la Commission Européenne de prendre toutes les mesures pour soutenir les filières agricoles.

Dans l'attente d'une réponse favorable de Bruxelles, le Cniel a d'ores et déjà planifié le système d'aide à la baisse de production.

Tout producteur de lait de vache réalisant une baisse de production de 2 à 5 % en avril 2020 par rapport au mois d'avril 2019 pourra toucher 320 € / 1 000 l non produits.

Des cas dérogatoires sont prévus pour les exploitations qui n'ont pas de volume de livraison dans leur laiterie en avril 2019, à savoir celles qui, entre avril 2019 et février 2020, ont connu les évènements suivants :

- Installation
- Changement de statut
- Changement de laiterie
- Attribution de volume entre avril 2019 et avril 2020

- Les exploitations qui ont bénéficié d'attributions de volumes entre avril 2019 et avril 2020.

Dans ces cas, la baisse de 2 à 5 % devra se faire sur le mois d'Avril 2020 par rapport au mois de mars 2020, avec les mêmes critères que dans le cas général.

Il est important de noter que :

- Le montant de 320 € est un montant fixe quelle que soit la filière (conventionnel, Comté, Morbier…)
- Pour les filières AOP régionales, le volume non produit au-delà des 5 % ne sera pas indemnisé
- Le producteur n'a pas de démarche à réaliser pour toucher l'aide. C'est sa laiterie qui doit envoyer au Cniel la demande d'aide.
- Le producteur doit contacter sa laiterie seulement s'il désire bénéficier du système dérogatoire ci-dessus
- Les fonds seront ensuite transmis du Cniel aux laiteries puis des laiteries aux producteurs. Le paiement n'est pas prévu avant juin 2020.

Mesures pour les producteurs fermiers :

Pour rappel, de manière générale les producteurs fermiers ne sont pas tenus d'avoir une caisse enregistreuse, si un cahier ou agenda de caisse est tenu à jour.

De même, les produits laitiers fermiers peuvent être affinés en dehors de l'exploitation, et dérogent à l'obligation d'étiquetage de l'origine (le mot fermier étant équivalent) et à l'étiquetage nutritionnel (depuis fin 2016).

Ventes de lait cru à la ferme

En temps normal, le producteur de lait doit demander une autorisation à sa DDPP qui fait l'objet d'une inspection spécifique.

Du fait de la crise actuelle, la vente de lait cru de consommation est autorisée sur simple déclaration auprès du ministère de l'agriculture. (Lien vers le ministère disponible à la FRSEA BFC). Il est recommandé d'avoir la contre signature de l'inspecteur avant de commercialiser.

Attention, la vente de lait cru reste conditionnée à un bon état sanitaire du troupeau, un matériel en contact avec le lait lavé à l'eau potable, un lait est conservé entre 0 et 4 °C (sauf si la mise sur le marché est faite dans les 2 heures après la traite), un lait vendu provenant seulement de 2 traites (ou 24 heures en robot), un conditionnement dans des récipients fermés à la vue du consommateur, un lait doit répondre aux critères microbiologiques.

En fin de crise le producteur devra faire une demande de dérogation s'il souhaite conserver ce statut.

Ventes à un intermédiaire

En temps normal, le producteur a le droit de vendre à un intermédiaire dans un rayon de 80 km à vol d'oiseau (200 km dans les communes reculées) mais avec des limitations de volumes.

Les plafonds de vente hebdomadaire sont suspendus, mais l'exploitant doit adresser un bilan des quantités vendues durant cette période d'urgence sanitaire.

En fin de crise, une demande d'agrément sanitaire devra être faite si le producteur souhaite conserver des volumes plus élevés que ce que permet le statut de dérogation en temps normal.

Vendeurs directs agréés

Possibilité de fabriquer des pâtes pressées, de congeler du caillé, de mise sous vide en informant la DDPP. (Contacter FRSEA BFC pour obtenir les fiches type d'information)

En fin de crise, une mise à jour du dossier d'agrément devra être faite si le producteur souhaite conserver ces nouveaux produits/activités.

Dons de lait :

Pour bénéficier d'une défiscalisation, le don de lait doit être déclaré auprès de sa laiterie.

Les dons de lait interviennent habituellement en fin de campagne laitière. Il faut donc demander auprès de la laiterie si elle accepte ou non de formaliser un don durant cette période.

Attention : un seul don de lait est possible par campagne laitière.

Épandage de lait

L'épandage de lait est réglementé et comporte certains risques dus à la matière grasse contenue.

Si vous êtes concerné par l'épandage de lait, la FRSEA BFC peut vous transmettre la réglementation en vigueur.

COMMUNIQUÉ FRSEA

Pour les demandes de documents et pour toute question, contacter Claire Bernard, chargée de projet lait, FRSEA BFC. claire.bernard@reseaufnsea.f

Recrutements

Employeurs, mettez toutes les chances de votre côté !

L'Association nationale pour l'emploi et la formation agricole (Anefa) de Côte-d'Or propose, pour les exploitants exprimant un besoin de main-d'œuvre, une démarche en parfaite complémentarité avec la plateforme WiziFarm.

Face à la crise du Covid-19, la profession agricole s'est organisée pour répondre à l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre saisonnière sur le territoire national. La plateforme WiziFarm Mission a été lancée pour mettre en relation gratuitement les employeurs qui ont besoin de main-d'œuvre pour des travaux agricoles et viticoles et les travailleurs disponibles et compétents pour les tâches demandées.

En Côte-d'Or, une quinzaine d'employeurs ont actuellement fait appel à ce service. La grande majorité des missions concerne la viticulture, activité de production importante dans notre département, devant répondre à des pics de besoins de main-d'œuvre en fonction de la saison. L'Association nationale pour l'emploi et la formation agricole (Anefa) de Côte-d'Or a pris contact individuellement avec chacun de ces employeurs pour leur proposer de diffuser également leur offre d'emploi sur le site www.lagriculture-recrute.org.

Contacter directement un employeur

Il s'agit d'une bourse de l'emploi agricole, gratuite, qui met en relation employeurs et candidats. La différence avec WiziFarm est qu'il n'y a pas de recherche automatique de profils. Pour les offres d'emploi « saisonnier », les coordonnées de l'entreprise qui recrute sont indiquées dans l'offre d'emploi. Les candidats peuvent alors contacter directement l'employeur (pour les offres d'emploi non saisonnier, l'intermédiaire entre le candidat et l'employeur est le gestionnaire de la bourse de l'emploi qui réceptionne offres d'emploi et candidatures, vérifie la concordance puis met en relation les protagonistes). Les employeurs qui cherchent des saisonniers peuvent, s'ils le souhaitent, s'inscrire directement sur le site de l'Agriculture recrute (sans passer par WiziFarm) et déposer leur offre d'emploi. L'Anefa de Côte-d'Or peut également les accompagner dans cette démarche. Pour cela, il suffit d'envoyer la demande par email à l'adresse cote-dor@anefa.org.

Au niveau des candidats, ils sont près de 2000 à s'être inscrits sur la plateforme WiziFarm. Ils peuvent également s'inscrire sur le site de « l'Agriculture recrute ». Pour ce dernier, les candidats peuvent aussi simplement consulter les offres d'emploi et postuler directement auprès des entreprises.

Conseils sanitaires et juridiques

Tant au niveau des employeurs que des candidats, la profession agricole met tout en œuvre pour faciliter les embauches et surtout garantir la sécurité de chacun une fois en situation de travail. Elle prodigue notamment les conseils adéquats pour garantir la sécurité sanitaire mais aussi juridique de tout un chacun à travers le conseil individuel, la publication d'articles mais aussi l'envoi de fiches pratiques à destination de son réseau. Tout est mis en œuvre pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et garantir ainsi la continuité de l'approvisionnement de denrées alimentaires françaises, vitales en ces temps de crise. La situation actuelle, si difficile soit-elle, permet aussi de recentrer les besoins. L'engouement de la société pour les travaux agricoles et surtout les produits qui en sont issus le prouvent, gageons que cela perdure après la crise.

ANEFA

LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'EPI* RÉVÈLE LE PRO QUI EST EN VOUS



***EPI : EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :**

Ce sont les équipements portés destinés à protéger une personne contre un risque, ici le risque chimique. Leur utilisation ne doit être envisagée qu'après mise en oeuvre des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques.

Les EPI désormais proposés répondent mieux aux attentes. Les principaux freins ont été levés : confort, image vis-à-vis d'autrui, prix, réutilisation, coupe mieux adaptée aux tâches… Ces innovations récentes contribueront à encourager et faciliter l'évolution des pratiques et ainsi la réduction des risques de santé au travail.

www.acthuel.com - Printemps 2020

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Gouvernement

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Contrat de Solutions

Equipements de Protection Individuelle dédiés aux travaux phytos

www.epiphyto.fr

Implantation du soja

Une étape à ne pas négliger

Le soja est une culture agronomiquement très intéressante et facile à conduire pour nos régions. Très peu exigeante en intrants, sa réussite repose sur une bonne alimentation azotée et hydrique à partir du début floraison. La qualité de l'implantation contribue de manière déterminante à ces deux critères.



LJung – Terres Inovia

La parcelle choisie doit respecter certaines conditions

Eviter les sols trop calcaires (>10% de calcaire actif) qui provoquent des chloroses ferriques. En cas de chlorose repérée tôt, une pulvérisation ferrique permet de bien rattraper la situation.

Une bonne alimentation en eau est primordiale. Dans des situations limitantes, il faut savoir que rendement et teneur en protéines risquent d'être très limités

Choisir des parcelles propres car, même si le soja se désherbe plutôt bien, il n'est pas très concurrentiel. Attention notamment aux adventices comme l'ambroisie, le datura, le xanthium, les liserons, le panic, la morelle.

Afin d'éviter de laisser des gousses à la récolte sous la barre de coupe, qui peuvent représenter plusieurs quintaux (jusqu'à 4.5q/ha), essayer d'avoir la parcelle la plus plane possible en préparation et rouler si nécessaire en cas de présence de cailloux.

Savoir attendre que le sol se réchauffe suffisamment pour réussir l'implantation

Attendre que la température du sol atteigne 10°C à 5 cm avant de semer permet d'obtenir un démarrage rapide et vigoureux de la culture. C'est la meilleure parade contre ravageurs et maladies, pour des semis qui peuvent intervenir du 20 avril au 20 mai.

Le groupe de précocité est à adapter aux conditions climatiques locales : groupe 00 pour la Bourgogne-Franche-Comté, groupe 000 pour les régions plus au nord. La densité de semis est à moduler selon le groupe de précocité et la conduite (en sec ou en irrigué) pour tenir compte des capacités de compensation. Les objectifs de peuplement vont de 500 000 plantes par ha pour les variétés du groupe 00 à 600 000 pour les variétés du groupe 000, avec des écartements pouvant varier de 18 à 30 cm pour les groupes 000 et de 18 à 50 cm pour le groupe 00.

L'inoculation indispensable sauf si retour fréquent de la culture

Etant naturellement absentes des sols européens, les bactéries permettant à la culture de s'alimenter en azote sans apport d'engrais, doivent être apportées sous forme d'inoculum, au moment du semis, soit directement sur les semences, soit sur des microgranulés. L'inoculation systématique est obligatoire sauf dans quelques cas (cf graphique Terres Inovia)

Attention les bactéries sont fragiles et le respect des conditions de conservation et d'emploi (délai, température, lumière) sont à respecter scrupuleusement selon les indications du fabricant.

Semoir monograine ou semoir céréales : adapter ses densités

Comparativement à l'utilisation d'un semoir céréales, un semoir monograine garantira une plus grande régularité du positionnent de la graine dans la ligne de semis et ainsi une meilleure qualité de levée. De plus, dans les situations à risque de sclérotinia (végétation luxuriante en situation irriguée), les écartements larges (au-delà de 50 cm) permettent une meilleure aérien du couvert et réduisent le risque d'attaque. Les pertes à la levée sont par ailleurs plus faibles qu'avec un semoir céréales (5% contre 10 à 20%). A noter cependant que les fortes densités semées au semoir monograine perdent en régularité, la capacité des disques semeurs atteignant leurs limites.

BENJAMIN DELHAYE ET MICHAEL GELOEN, TERRES INOVIA



Maïs, seigle et triticale

«Le trio gagnant du carbone du sol»

Un pédologue fait la part belle au maïs, au seigle et au triticale pour restaurer la fertilité des sols.

Vincent Chaplot travaille à l'Institut de recherche pour le développement (IRD) depuis de nombreuses années. Cet exploitant agricole domicilié à Époisses est spécialisé depuis dans la qualité des sols et le cycle du carbone, plusieurs missions lui ont été déjà confiées dans le monde entier. Cet homme de 48 ans évoque dans nos colonnes l'«initiative 4 pour 1000», qui a été élaborée sur la base de travaux de l'Inra : *«Il y a de récents enseignements à tirer de cette initiative qui vise à augmenter le stockage du carbone dans les sols afin de compenser les émissions de CO^2 dans l'atmosphère, et ainsi limiter les effets du changement climatique. Jusqu'à présent, les scientifiques préconisaient de modifier à grande échelle les techniques agricoles : utiliser le semis direct, implanter des couverts ou favoriser l'agroforesterie, entre autres. Mais que ce soit au Nord ou au Sud, les agriculteurs sont peu enclins à transformer radicalement leurs pratiques. Cultiver davantage certaines plantes ou variétés pourrait être plus accessible et plus facile à mettre en œuvre»*. Une étude de son équipe s'intéressant aux capacités de stockage du carbone dans le sol des plantes cultivées montre que le maïs, le seigle ou le triticale capturent davantage de carbone de l'atmosphère. *«Celles-ci en transfèrent une plus grande proportion dans le sol que d'autres plantes cultivées, telles le blé, le colza et l'orge par exemple»*, souligne Vincent Chaplot, *«l'étude montre que le réseau racinaire plus étendu du maïs et du seigle est la cause probable de cette meilleure efficacité de transfert. Les agriculteurs pourraient privilégier dès à présent ces espèces et ainsi contribuer activement aux objectifs de l'initiative 4 pour 1000, et ainsi bénéficier de crédits carbone. À plus long terme, les scientifiques pourraient sélectionner des variétés au potentiel de stockage du carbone plus élevé, y compris pour les autres cultures comme le blé»*.


Vincent Chaplot, 48 ans, a sa propre exploitation agricole dans le département.

Blé Objectif Protéines

Sécheresse et céréales : comment raisonner le pilotage de l'azote

Tout comme aux printemps 2011, 2014 et 2017, la sécheresse prolongée au moment de la montaison pose un certain nombre de questions quant à la gestion de la fertilisation azotée et l'interprétation des outils de pilotage. Faisons le point sur la situation en Bourgogne Franche-Comté.

Pour que le dernier apport d'azote réalisé soit considéré comme valorisé et que l'utilisation d'un outil de pilotage apporte toute sa pertinence, il faut un cumul d'environ 15 mm de pluie dans les deux semaines suivant l'apport.

Quelle valorisation des apports précédents ?

Dans le tableau ci-contre, on constate que les apports réalisés autour du stade épi 1 cm ont rencontré des conditions difficiles pour être correctement valorisés, selon les dates d'apport et secteurs géographiques. Globalement, une date critique se dessine sur la région, les apports réalisés avant le 10 voire le 6 mars ont reçu une dizaine de mm de pluie, en revanche, il n'a pas plu après, sur toute la région. Le blé est capable d'endurer des carences temporaires en azote pendant la montaison sans trop de dégâts. Néanmoins, plus la période de mauvaise valorisation s'étend, plus l'impact probable sur le rendement se renforce. Si la bonne absorption n'est pas rétablie avant le stade Dernière feuille étalée (DFE), le nombre d'épis/m² est d'autant plus affecté que la réserve hydrique du sol est faible. Une fois ce stade dépassé, les perspectives de rattrapage s'amenuisent. Le nombre de grains/épi sera ensuite lui aussi affecté.

Plusieurs cas de figure pour le pilotage des blés

Dans une stratégie classique de pilotage, le stade 2 nœuds marque le départ du pilotage du dernier apport d'azote même si la pertinence du pilotage de fin de cycle est davantage un rendez-vous du stade DFE - gonflement dans un compromis rendement - protéine. Il sera précieux dans le contexte difficile de cette année. Cependant, pour réaliser un diagnostic précis, il est nécessaire que les plantes aient absorbé l'intégralité de l'azote à disposition. Deux cas de figure sont actuellement possibles :

• Cas 1 : le dernier apport d'azote a été réalisé avant le 10 mars ET a reçu 15-20 mm de pluie. Dans ce cas, le diagnostic pour le pilotage des apports à venir peut-être mené. L'apport sera réalisé dès le retour des pluies et au plus tard au stade gonflement.

• Cas 2 : le rendement potentiel n'est pas affecté ET le dernier apport d'azote en date n'a pas reçu de pluviométrie conséquente (apport réalisé après le 10 mars). Dans ce cas, il est conseillé de revenir à la dose X en appliquant la mise en réserve dès le retour de pluies significatives. Cet apport peut être réalisé au plus tard à gonflement.

• Cas 3 : le rendement potentiel est déjà affecté (sec, JNO, gel…) ET le dernier apport d'azote en date n'a pas reçu de pluviométrie conséquente (apport réalisé après le 10 mars). Dans ce cas, il faut limiter les investissements en intrants et se satisfaire de la dose d'azote déjà apportée.

Malgré l'absence de pluie et la volatilisation importante des apports en conditions sèches, il est probable qu'une certaine quantité d'azote, difficile à déterminer avec précision, reste aujourd'hui présente dans le sol. Elle sera absorbée par les plantes dès le retour des pluies.

Et pour les orges ?

• En orge d'hiver, tous débouchés confondus, la période de sécheresse actuelle a sûrement un impact plus important sur le rendement que pour le blé étant donné sa faible possibilité de compensation. Compte tenu de l'avancée des stades, il n'est plus opportun de faire un apport d'azote.

• En orge de printemps, un apport d'azote peut être valorisé en rendement et protéines jusqu'au stade 1N. Plusieurs cas de figure se présentent :

- Semis précoces avant fin février : en cours de tallage, tout ou parti de l'azote a déjà pu être apporté et valorisé. Lorsqu'il reste un solde d'azote à apporter, il faudra attendre le retour de pluies significatives et au plus tard à 1 nœud.
- Semis après la mi-mars : en cours de levée, faire un apport d'azote dès le retour de pluies significatives et au plus tard à 1 nœud. Plus cet apport est réalisé proche du stade 1 nœud, plus le risque est grand de concentrer de la protéine.
- Si le potentiel de rendement était affecté par la sécheresse (manque à la levée, déficit de tallage…), il faudra limiter les investissements en intrants et réviser à la baisse la dose totale d'azote.

Article rédigé par les partenaires de « Blé Objectif Protéines » (BOP)*

*L. Pelcé et D. Chavassieux (Arvalis), C. Boully (Bourgogne du Sud), R. Flammand (Ets Bresson), D. Deher (CA 21), MA. Loiseau (CA 89), JN.HERRGOTT (Ynovae), M. Mimeau (Dijon Céréales), D. Lachaud (SAS Ruzé), A. Petit (SeineYonne), E. Bonnin (Soufflet Agriculture).

Cumul de pluies dans les 10 jours qui suivent l'apport — Cumul avec les prévisions jusqu'au : 23/4

| dpt. | Date de l'apport | 01/03/2020 | 02/03/2020 | 03/03/2020 | 04/03/2020 | 05/03/2020 | 06/03/2020 | 07/03/2020 | 08/03/2020 | 09/03/2020 | 10/03/2020 | 11/03/2020 | 12/03/2020 | 13/03/2020 | 14/03/2020 | 15/03/2020 | 16/03/2020 | 17/03/2020 | 18/03/2020 | 19/03/2020 | 20/03/2020 | 21/03/2020 | 22/03/2020 | 23/03/2020 | 24/03/2020 | 25/03/2020 | 26/03/2020 | 27/03/2020 | 28/03/2020 | 29/03/2020 | 30/03/2020 | 31/03/2020 | 01/04/2020 | 02/04/2020 | 03/04/2020 | 04/04/2020 |
|---|
| 89 | SENS |
| 89 | AUXERRE |
| 89 | GRAND-CHAMP |
| 89 | YROUERRE |
| 89 | CRUZY LE CHATEL |
| 21 | POUILLY-EN-AUXOIS |
| 21 | CHATILLON SUR SEINE |
| 21 | SAINT MARTIN DU MONT |
| 21 | TIL-CHATEL |
| 21 | DIJON |
| 21 | CHAMBLANC |
| 71 | VARENNES SAINT SAUVEUR |
| 71 | CHAMPFORGEUIL |
| 70 | CHARGEY LES GRAY |
| 39 | TAVAUX |

Pois d'hiver

Pas d'évolution des foyers de bactériose

L'épisode gélif de fin mars - début avril associé avec une humidité durant ce dernier mois ont été des facteurs parfois propices à l'apparition de foyers de bactériose. Cependant, si la maladie ne connaît pas de traitement curatif, les conditions sèches sont peu favorables à la poursuite de son développement et le potentiel des pois d'hiver semble peu impacté.

Pour rappel, la bactériose comme son nom l'indique est d'origine bactérienne, provoquée par un pathogène de type Pseudomonas syringae. La bactérie est initialement présente sur la surface du pois sans être nuisible. Ce n'est que lorsque des dégâts mécaniques créent une brèche dans l'épiderme du pois (généralement lié au gel) que la bactérie s'infiltre et peut provoquer les symptômes typiques de la maladie. Ces symptômes sont reconnaissables par l'apparition de taches grasses, parfois translucides, souvent en éventail sur les stipules et des lésions vitreuses sur les tiges. Avec la chaleur, ces symptômes ont tendance à dessécher et présenter un aspect parcheminé.

Quels sont les facteurs propices à la maladie ?

L'expression de la maladie est régie par divers facteurs. D'une part, la quantité d'inoculum présent dans la parcelle, principalement véhiculée par la semence de pois. Il est donc important d'être vigilant sur la provenance de la semence utilisée. Cet inoculum peut persister plusieurs années, expliquant le retour fréquent de la maladie depuis 2016, année de forte pression bactériose.

D'autre part, les conditions météo déterminent l'expression de la maladie. Le gel est le principal facteur d'expression mais le développement de la maladie est également fortement lié aux conditions humides du printemps. Enfin, la sensibilité du pois au gel influence sur la probabilité de dégâts de gel. Cette sensibilité va dépendre de la variété mais aussi du stade du pois lors de l'épisode gélif. Plus le pois est avancé en stade, plus il sera sensible. Il est donc recommandé de ne pas semer son pois d'hiver trop précocement. Les conditions de semis tardifs de cette année permettent de limiter certains foyers.

Des conditions météo sèches actuelles non favorables à la maladie

De nombreux symptômes observés sont desséchés montrant que la maladie a été fortement ralentie voire stoppée. Toutes les situations de maladies avérées ne remettent pas systématiquement en question le potentiel de la culture. Afin d'affiner son diagnostic il est important de juger la surface de la parcelle affectée par la maladie (quelques foyers ou une partie entière de la parcelle), de vérifier l'état d'avancement de la maladie (aspect gras ou desséché, apparition de symptômes récents sur les feuilles hautes ?) et de vérifier si de nombreuses ramifications sont affectées ou non. Il est fréquent que le pois d'hiver sacrifie sa ramification principale souvent touchée par le gel et la maladie afin de compenser avec les ramifications secondaires sans que cela impacte son potentiel.



Photo : L. Jung - Terres Inovia - 15/04/2020

Bactériose sur pois d'hiver.

B. Remurier et M. Geloen, Terres Inovia

Une maladie préjudiciable

Quasi absente des parcelles jusqu'en 2016, cette maladie fait à nouveau parler d'elle sur pois d'hiver. Terres Inovia cherche à mieux comprendre les facteurs favorables à son installation afin d'être en mesure d'identifier des leviers de gestion agronomiques. Une enquête vous est proposée sur www.terresinovia.fr. Elle permettra d'alimenter une base de données afin de répondre à cet objectif. Merci de votre participation !

Quelle cabine pour la manutention ?

La cabine idéale pour la manutention doit concilier confort, bonne ergonomie des commandes et parfaite visibilité

La qualité d'un tracteur de cours repose sur différents critères, tels que la compacité, la maniabilité et les performances du moteur (puissance, facilité de démarrage, consommation…)

Lorsque cet engin est en plus utilisé à la manutention, il doit disposer d'un circuit hydraulique dont le débit procure une bonne réactivité au chargeur frontal, ainsi que d'un poste de conduite bien pensé. *«La cabine idéale dégage une visibilité optimale sur le chargeur, ainsi que sur l'ensemble de l'environnement extérieur. Elle est spacieuse, confortable et dispose de commandes intuitives offrant une bonne prise en main»*, indique Vincent Robert, chef produit tracteur New Holland.

Dans un élevage, comme les allers et retours en cabine sont nombreux au quotidien, il est préférable de privilégier la hauteur au plancher la plus faible possible et de s'assurer que les marches soient bien positionnées et bien dessinées, afin de garantir des montées et descentes, sans risquer de se blesser en glissant. Leur protection vis-à-vis des projections de boues par les roues est aussi à vérifier. Un mécanisme de relevage rapide du volant, actionné par une pédale, pour quitter facilement le siège est prescrit. L'idéal est qu'il intègre une mémorisation de la position initiale, afin d'éviter de refaire le réglage à chaque manipulation.



D. Laisney

La présence de grandes portes vitrées et d'ailes enveloppant les pneumatiques participe à la bonne visibilité à 360 degrés.

Le toit vitré incontournable

Primordiale, la parfaite visibilité à 360 degrés sécurise les manœuvres et limite les risques d'accidents graves de personnes se trouvant à proximité du tracteur mais surtout en dehors du champ de vision : l'actualité récente l'a encore prouvé. Elle repose sur le nombre de montants de la structure de la cabine, leur position et leur épaisseur, ainsi que sur la hauteur d'assise et le



Claas

Le levier multifonction Claas regroupe les commandes de la transmission, du chargeur frontal, du relevage arrière et des distributeurs hydrauliques.



Claas

Le toit Panoramic des Claas Arion se distingue par l'absence de barre de renfort en haut du pare-brise.



Fendt 500 Vario : votre avenir. Vos perspectives.

Dans un monde où l'anticipation et le sens de la perspective posent les bases d'un avenir maitrisé et serein, le Fendt 500 Vario vous positionne de fait en avance sur votre temps. Portant dans la base même de son concept les notions de polyvalence et de rentabilité, le 500 Vario, désormais disponible en versions ProfiPlus et PowerPlus, vous en offre encore plus en se parant à présent des derniers raffinements technologiques de ses ainés.

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes 03 86 75 63 22
21 Vénarey-les-Laumes 03 80 97 01 50
et son agent :
BSA
89 Cussy les Forges 03 86 33 11 24

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers 03 86 96 20 08
89 Charny 03 86 63 09 13
58 Chateauneuf Val de Bargis 03 86 59 31 26
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne 03 86 47 65 87
AGRITECH 18 St. Germain du Puy 02 48 30 84 11

AGCO
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

GAMME TRACTEURS FORTES
PUISSANCES TOUJOURS
PLUS PRODUCTIFS

Découvrez les gammes Maxxum®, Puma®, Optum®, Magnum™ et Quadtrac®
avec 51 modèles de 110 à 620 ch.

Tous nos tracteurs vous offrent :
- Simplicité de prise en main
- Éfficacité moteur
- Polyvalence
- Guidage RTK +

www.caseih.com



CASE IH AGRICULTURE
POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS

Nos bases et magasins

CORMAT

Zone plein Est - 52000 CHAUMONT
Zi des Franchises - 52200 LANGRES
Rue Corneille - 21800 DIJON



New Holland

La présence d'un toit vitré en continuité du pare-brise procure un confort indéniable lors des travaux avec le chargeur frontal.

dessin des ailes. La vitre arrière située sous le hayon, équipant certains tracteurs comme le Lindner Lintrac, est appréciable pour bien visualiser le relevage lors de l'accrochage d'un outil. Le toit vitré en prolongement du pare-brise est, lui, un véritable atout à la manutention.

Il permet de visualiser le chargeur durant toute sa montée et dispense au chauffeur de se pencher vers l'avant pour garder l'œil sur les balles à empiler, par exemple. Les cervicales et les lombaires sont ainsi moins sollicitées.

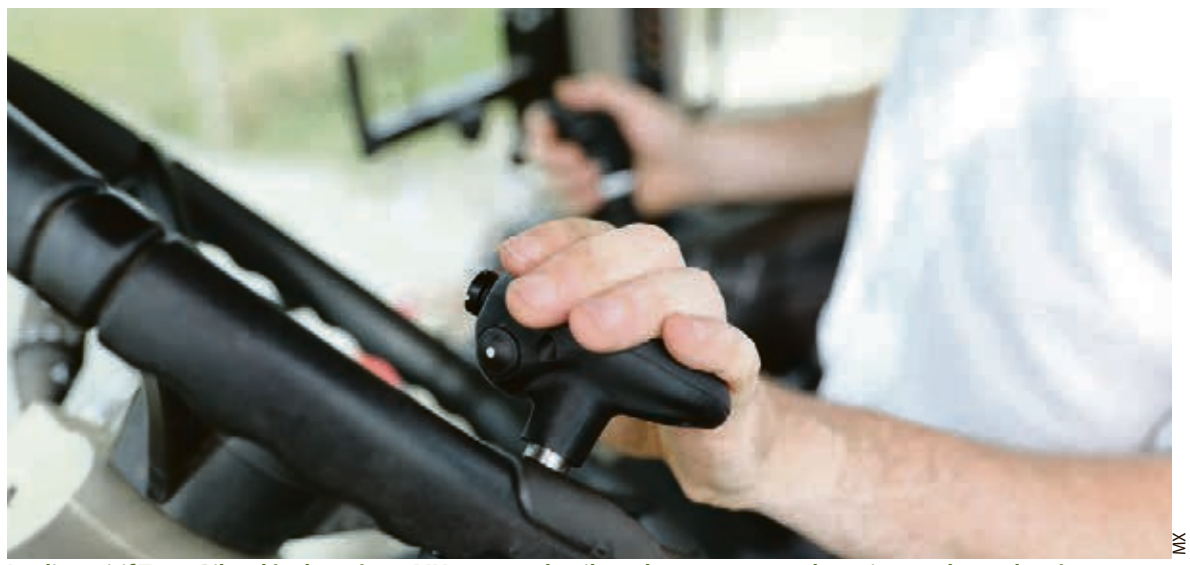
Différentes conceptions existent, avec des bandeaux plus ou moins épais pour la liaison entre le pare-brise et la vitre de toit. Sur ce plan, Claas a, par exemple, reçu une médaille d'or au Sima 2015 pour sa cabine Panoramic dépourvue de traverse. Depuis, d'autres tractoristes se sont inspirés de cette réalisation, à l'instar de New Holland qui proposera prochainement une nouvelle cabine sur ses tracteurs de la série T5, sur laquelle le bandeau entre le pare-brise et le toit vitré est particulièrement discret.

Des joysticks vraiment multifonctions

Pour le pilotage du chargeur frontal, les solutions sont multiples. Soit le joystick est intégré d'origine à l'accoudoir du tracteur, soit il est fourni par le fabricant du chargeur. Dans le premier cas, l'utilisateur profite des études d'ergonomie réalisées par les tractoristes lors du dessin des accoudoirs multifonctions. Cela permet de profiter en montage d'usine de certaines fonctionnalités comme le passage des rapports sous charge sur le joystick du chargeur ou l'inversion du sens de marche. Cette dernière est un réel avantage, car elle libère la main gauche du chauffeur, qui garde constamment la main sur le volant pour manœuvrer plus rapidement. Dans le second, l'intégration n'est pas toujours évidente, car l'espace en cabine est souvent compté.

En revanche, le fait de retenir le système de pilotage du fabricant de chargeurs permet parfois d'accéder à des joysticks au dessin travaillé pour une bonne prise en main, ainsi qu'à des fonctionnalités supplémentaires.

Par exemple, le terminal Q-Companion de Quicke renseigne sur la position du chargeur et s'accompagne de la pesée et du suivi des opérations de maintenance. MX suggère une autre organisation des commandes avec la boule multifonction Tract-Pilot fixée sur le volant. En effet, avec ce dispositif, la transmission du tracteur se contrôle avec la main gauche, afin d'attribuer exclusivement à


MX

Le dispositif Tract-Pilot développé par MX permet de piloter le tracteur avec la main gauche et de gérer uniquement le chargeur avec la main droite.


M. Portier

La vitre arrière en partie basse apporte un réel plus pour bien voir lors de l'attelage d'un outil.

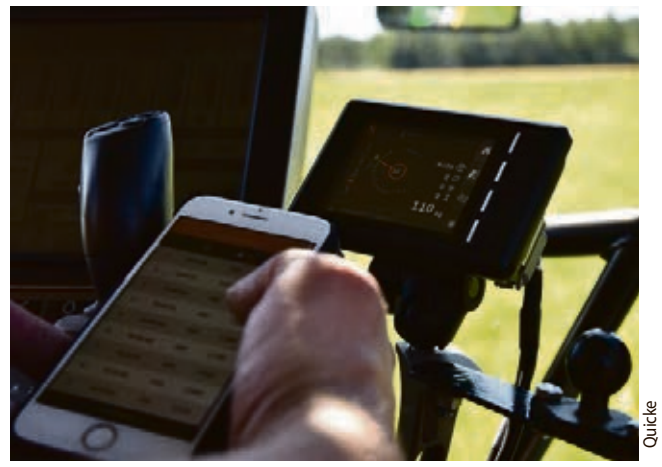



D. Laisney

Le joystick pilotant le chargeur, ici à droite de couleur noir, est dans cette configuration intégré à l'accoudoir multifonction.


D. Laisney

Certains constructeurs optent pour de petits accoudoirs intégrant à leur extrémité le joystick pilotant exclusivement le chargeur.


Quicke

Le montage d'une commande fournie par le fabricant de chargeurs permet d'accéder à des fonctionnalités supplémentaires, comme le contrôle de la position, la pesée ou le suivi des opérations d'entretien proposés par le terminal Q-Companion de Quicke.

la main droite le pilotage du chargeur. La pseudo-boule, s'utilisant pour gérer la direction, s'apparente à un mini-joystick. Elle loge les interrupteurs de l'inverseur et des rapports powershift actionnés avec le pouce, ainsi qu'un bouton situé à l'arrière pour agir sur l'embrayage à l'aide du bout de l'index.

Cet équipement, alimenté par une batterie au lithium, communique via une liaison radio avec le joystick électrique du chargeur.

Un éclairage à leds puissant et économe

Le niveau d'efficacité des phares de travail mérite aussi de l'attention. Les batteries de feux à leds proposées aujourd'hui par les tractoristes garantissent un éclairage puissant, tout en limitant la consommation électrique.

Le volume de rangement est un critère à raisonner en fonction des exigences de chacun. Certains se contentent d'un crochet pour accrocher la veste et d'un bac pour emporter une bouteille d'eau.

D'autres souhaitent de grands vide-poches pour ranger des dossiers. Un support pour le téléphone portable et des prises pour le recharger ne sont pas superflus. Enfin, la présence d'un autoradio Bluetooth pour téléphoner en mains-libres ne doit pas être considéré comme du luxe, car ce dispositif permet de garder ses deux mains sur les commandes.

David Laisney


John Deere

Selon les marques, le bandeau entre le pare-brise et le toit vitré est plus ou moins discret.



6120 - 6130 - 6140
La meilleure association de technologies de sa catégorie

- Éclairage à LED,
- Écran I-Monitor tactile 8¨
- Disponible en transmission à Variation Continue (TTV) ou Powershift
- Pont avant suspendu,
- Des performances hydrauliques élevées
- Chargeurs à commandes mécaniques ou électro-hydrauliques

STOCK DISPO !

DEUTZ-FAHR est une marque de SDF

DEUTZ FAHR

VOTRE CONCESSIONNAIRE

MALECOT POIRIER AGRI
58 St Loup 03 86 26 24 49

- 58 Varennes Vauzelles 03 86 71 62 90
- 58 St. Hilaire 03 86 76 16 87
- 18 Crézancy 02 48 79 02 30
- 89 Ligny le Chatel 03 86 47 43 62

Nos agents font notre force
Ets Bourgeat - 58 Varzy - Ets Huygen 89 Béon - Hydroméca 45 Thou



VOS CONCESSIONNAIRES

BSA	89 Cussy les Forges	03 86 33 11 24
Ets MORISOT	21 Terrefondrée	03 80 81 01 56
Sarl WALTER	21 Rouvres-en-Plaine	03 80 79 17 37

Les affichages numériques omniprésents en cabine



Linder

Le tableau de bord numérique du Lindner Lintrac 130 intègre un écran tactile.

Terminal tactile en bout d'accoudoir, tableau de bord, terminaux secondaires… les affichages numériques permettent de s'adapter aux besoins des utilisateurs.

La démocratisation de la norme isobus conduit à la réduction progressive du nombre de boîtiers de commande en cabine. En parallèle, les constructeurs ont fait progresser la taille, la facilité d'utilisation et la personnalisation de leurs terminaux multifonctions, souvent implantés en bout d'accoudoir.

L'utilisateur peut ainsi à la fois régler les paramètres de son tracteur et piloter l'outil attelé, depuis le même écran. Les dernières générations de terminaux profitent de dalles tactiles *«multi-touch»* offrant une navigation



Case IH

Le tableau de bord déporté des Case IH Magnum assure une meilleure lisibilité.



Fendt

La cabine Fendt One intègre un tableau de bord digital de 9 pouces et un terminal isobus de 12 pouces, auxquels s'ajoute en option un second terminal isobus qui peut être rentré à moitié dans le pavillon du toit. Autre option, un support pour fixer une tablette tactile.




New Holland

Les grands terminaux tactiles de 12 pouces, comme ici sur un New Holland T8 Genesis, permettent un affichage simultané de nombreux paramètres. En complément, l'utilisateur peut profiter de sa tablette pour accéder aux fonctions de télémétrie et d'agriculture de précision.

similaire à celle d'une tablette. Ces nouveaux écrans bénéficient d'une meilleure qualité d'affichage, quelles que soient les conditions de luminosité.

Leur taille est variable selon les constructeurs, les plus récents atteignant désormais les 12 pouces. Bien qu'elles donnent accès à de nombreuses configurations d'affichage, ces consoles peuvent toutefois montrer leurs limites, lorsqu'il faut piloter deux outils isobus avec de la création de tâches, de la modulation de dose, en plus de l'autoguidage, tout en affichant les images d'une ou plusieurs caméras. Le développement de la télémétrie ajoute également d'autres paramètres à visualiser.

Un deuxième écran à moindre coût

L'adoption d'un second terminal peut alors se justifier. Sur les tracteurs de dernière génération


M. Portier

Les grands écrans couleurs intégrés au tableau de bord comme sur ce Deutz-Fahr TTV, autorisent un accès à de nombreux réglage sans recourir à un terminal, sur les tracteurs d'élevage.

Radio, phares et climatisation ajustés dans le terminal


Fendt

Des commandes de climatisation et de radio sont intégrées sur l'accoudoir multifonction pour un accès rapide. Les réglages étant réalisés depuis le terminal.

Afin de pousser jusqu'au bout la logique de regroupement des commandes et des affichages, plusieurs marques ont intégré les réglages de la climatisation, de la radio et de l'éclairage, à leur terminal, des accès rapides et simplifiés par boutons ou molettes subsistant sur l'accoudoir multifonction. L'utilisateur peut ainsi personnaliser ses réglages dans le terminal tout en pilotant rapidement l'arrêt et la mise en route de ces fonctions de base. À noter le retour en arrière de John Deere sur les derniers 7R et 8R qui, contrairement à ceux de la génération précédente équipés d'une radio intégrée au terminal, adoptent une radio déportée à écran tactile 6,5 pouces compatible Apple CarPlay, permettant d'utiliser certaines applis d'un iPhone (GPS, musique, messagerie, assistant vocal). Des commandes subsistent toutefois sur l'accoudoir multifonction.



John Deere

L'autoradio à écran tactile des John Deere 7R et 8R dispose de la fonction Apple CarPlay



M7003 : des performances élevées, un poste de commande idéal
VOS DISTRIBUTEURS AGRÉÉS KUBOTA
SARL AUDIN 03 Villeneuve S/Allier 04 70 43 30 33
Agent: Agri Location - 58 Moussy
SAS KUB 89 89 Venoy 03 86 18 89 99
For Earth, For Life
Kubota

NOUVEAU
PUMA CVX DRIVE
150 - 175 CV - CHÂSSIS COURT
Transmission à variation continue
NOUVEAU DESIGN
NOUVELLES FONCTIONS
PLUS DE CONFORT

DAFP MATERIEL AGRICOLE
• Toucy 03 86 44 00 77
• Venoy 03 86 44 00 19
• Agents : Ets Jerusalem
Ets Boblin
Ets MARECHAL
• Donzy 03 86 39 30 51
• Corbigny 03 86 20 04 78
• St Satur 02 48 54 12 97
CASE IH AGRICULTURE
POUR CEUX QUI EXIGENT PLUS



Claas

Le terminal Cebis des Claas Arion et Axion intègre désormais le pilotage isobus des outils, ainsi qu'en option, l'assistant au réglages Cemos.



John Deere

Avec son option moniteur étendu, John Deere propose un second terminal complémentaire de celui de l'accoudoir des 7R et 8R. Il est implanté sur le montant en dessous du tableau de bord numérique.



Valtra

Valtra est le premier tractoriste à proposer un dispositif d'affichage tête haute sur le pare-brise avec le SmartGlass.

comme les 7R et 8R chez John Deere, les New Holland T8 Genesis, les Case IH Magnum, ou encore les Fendt 300 et 700 Vario avec cabine Fendt One, l'intelligence (processeur et mémoire) n'est plus implantée dans le terminal, mais directement dans le tracteur.

Au passage, les puissances de calcul et les espaces de stockage progressent de manière à offrir davantage de réactivités. Cette architecture permet d'opter pour un deuxième terminal identique à moindre coût.

À titre d'exemple, un second moniteur sur un tracteur John Deere 7R ou 8R est facturé 1 500 euros, alors qu'une console indépendante 4640 s'affiche à 4 500 euros. Dans la récente cabine Fendt One, l'utilisateur peut disposer de deux terminaux de 12 pouces, affichant à eux deux, une quinzaine de vues d'écran.

Ces tracteurs Fendt disposent par ailleurs d'un tableau de bord entièrement numérique doté d'un écran de 9 pouces non tactile. Offrant différentes configurations d'affichage, le tableau de bord numérique est aussi adopté par New Holland sur les T8. Celui-ci permet, entre autres, d'afficher les images d'une caméra frontale.

Des tableaux de bord digitaux

Du côté des marques adeptes du tableau de bord déporté sur le montant droit de la cabine, Case IH a aussi doté son Magnum d'un écran TFT, tout comme John Deere sur les 7R et 8R. Le constructeur américain décline ce même tableau de bord digital sur de plus petits tracteurs comme les 5R et récents 6M.

Ces modèles d'élevage, qui sont plus rarement équipés de terminaux isobus, accèdent ainsi à une zone d'affichage plus évoluée qu'un simple petit écran intégré au tableau de bord. John Deere prévoit de proposer une configuration d'affichage simplifiée du système de guidage sur ce tableau de bord dans les 5R. Précurseur dans le domaine, Lindner vient de présenter une nouvelle génération de son tableau de bord à grand écran, désormais tactile. Même si encore de nombreuses marques n'ont pas basculé vers le 100 % numérique, la tendance est à l'augmentation de la taille des afficheurs.

Les récents Deutz-Fahr intègrent ainsi à leur tableau de bord, un large écran couleur donnant accès à de nombreuses fonctions. En complément du petit écran central CIS de ses tracteurs Arion et Axion, Claas propose le boîtier CIS+ à affichage couleur, intégré dans le montant droit de la cabine. Dernière solution plus radicale et futuriste, le dispositif d'affichage tête haute SmartGlass sera commercialisé l'an prochain par Valtra. Celui-ci permet de visualiser, directement sur le pare-brise du tracteur, les informations issues du tableau de bord ou du terminal. Le chauffeur peut choisir les paramètres qu'il souhaite afficher devant lui, depuis le terminal Smart Touch.

MICHEL PORTIER



Massey Ferguson

Le Datatronic 5 de Massey Ferguson se contente d'un écran tactile de 9 pouces, avec une navigation très intuitive.



Matériel

Tracteur

10 - Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

Travail sol

21 - Vends couteaux Y pour broyeur Desvoys, très bon état, comme neuf, prix : 5 Ð unité (réf. 1701)
✆ **03 80 75 39 73**

89 - Vends rotovator 3 mètres modèle TLR marque Oward, B.E., herse alternative Amazone, 4 mètres RÉ 40 sans Parker, B.E., livraison possible. Tel.
✆ **06 81 82 73 32**

Récolte

21 - Vends andaineur Kverneland 2 rotors, 7.10 m., 6 000 euros, - faucheuse Deutz 2.80 m., 2 000 euros, - presse NH 644, 1 000 euros, bon état (réf. 1703)
✆ **06 22 84 24 31**

23 - Recherche presse balles rondes larg. 0,90 diam. 1,20.
✆ **06 80 66 48 22**

Forestier

73 - Vends fendeuse à bois vertical KRPAN CV 22K puissance de pousser 21T. Vérin rétractable avec treuil intégré. Excellent état très peu travaillé.
✆ **06 16 88 40 48**

Agri. divers

18 - Vends cause retraite : faucheuse Kuhn, 5 disques - round baller Hesston 5630 - broyeur de haie Feor.
✆ **06 36 18 15 05.**

remorques Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert 16T
Tandem 110 colaert
Roues Kargo Radial
Année 2020
18 200 € - Démo
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com
02 43 00 75 31

38 - Vends pulvérisateur 21 mètres, 1300 litres DPAE coupure de tronçons, gps, année 2018 cause passage AB, disponible 05/05, prix : 19500 euros.
✆ **06 74 77 72 82**

71 - VENDS broyeur de haies Féa 4.50 m., téléflexible Rota 1.05, TBE, 4 400 euros, - tracteur MF 37, 2 pneus neufs AR, CG, 2 100 euros, - tracteur Deutz Agrothon 106, chargeur 4 RM, 105 cv, 6 cylindres, 8 600 h., clim., BE, 23 500 euros HT, - giro-broyeur révisé 1 m., TBE, 800 euros, - cover -crop semi-porté, 20 disques, largeur environ 2.50 m., BE, 450 euros, - gyro-andaineur Vicon Andex 463, tandem, pneus ballons, 1 500 euros, - pulvérisateur Hardy, 400 litres, 8 m., 350 euros, - faucheuse 2 tambours Pezet, 1.60 m., quelques soudures en l'état, 150 euros, - faneuse Fahr 2 toupies Beku 25, BE, 300 euros, - faneuse andaineuse strella 350 euros, - gyro-andaineur Kuhn GA 280, 450 euros (réf. 160A)
✆ **06 88 36 83 55**

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


21 - Vends tracteur JD 7430, - charrue Overum 5 socs reversible, combiné semis Kuhn 4 m., pique bottes 1 500 kg Europ, nourrisseurs à veau (réf. 150K)
✆ **06 43 00 62 34**

21 - Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 160B)
✆ **06 30 11 59 25**

71 - Vends faucheuse GMD600 G11, pulvérisateur 800 l, EN12H, herse rotative / semoir 2,50 m, mécanisme entraîn-chaîne, fumier.
✆ **03 85 44 84 93**

74 - Vends cause cessation épandeur Leboulch de 2011, 16 m3, 15 500 Ð ht - herse rotative Grégoire Besson de 2012, 3 m 7 500 Ð ht - pulvérisateur Hardy 850 litres, 13 m, 700 Ð ht.
✆ **07 70 50 22 22**

FOURNITURE ET POSE DE GÉOMEMBRANES
ASQUAL
Firestone
Firestone Building Products
SODAFGÉO
ÉTANCHÉITÉ
Méthanisation
Fosses à lisier
B.T.S.
Réserves d'eau
Bassins enterrés
POCHES SOUPLES
www.sodafgeo.fr
ZI Le Petit-Bourbon - BELLEVILLE-SUR-VIE - 85170 BELLEVIGNY
Tél. 02 51 24 40 15 - Fax 02 51 24 40 09 - contact@sodafgeoetancheite.fr

74 - Vends cause retraite char Poncet 6 t, tonne à lisier 3m3, autochargeuse 32 m3, cultivateur 13 dents, ratelier BR.
✆ **06 09 73 91 31**

84 - A vendre broyeur Perfect 1,80m. TBE
✆ **06 24 19 89 45**

Véhicule

Tourisme

69 - Particulier vends Suzuki Vitara 1,6 VVT Pack Allgrip 4X4, Galactic Grey Metal, toutes options, 54 000 km, 10/2015, garantie 10/2020, 12900 euros, 1ère main.
✆ **06 74 27 66 39**

Achat-Vente

Récolte

39 - Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Vends maïs épis très bonne qualité - Maïs indice 400 - taux Ms élevé - livraison possible
✆ **06 47 61 45 50**

Fourrage

21 - Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 150A)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

Communauté de Communes des Terres d'Auxois
(secteur 21390)
VEND 34 ha de foin sur pied
Faire offre au **03 80 97 26 65**
a.marques@ccterres-auxois.fr

Location

Agricole

58 - Recherche pour bovins 10 à 100 ha herbe à pâturer ou pension pour 2020 (réf. 160C)
✆ **06 68 17 02 01**

Propriété

Rech. **expl.culture ou élevage.** Vente ou Loc
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Offre

Emploi

21 - RECHERCHE apprenti niveau BAC à partir de septembre 2020, nourri, logé, permis VL. (réf. 150M)
✆ **06 82 44 28 60**

Demande

Emploi

89 - Agri. RECHERCHE emploi saisonnier ou temps partiel, céréales, élevage, viti., agro-alimentaire, livraison, permis EB, secteur Auxerre (réf. 1702)
✆ **06 68 80 51 67**

Mariage

Rencontre

22 - Homme 52 ans ayant travail et revenus assurés apporte situation financière et tendresse à JF motivée qui saura avec lui prendre un nouveau départ si vous le voulez, annonce sérieuse, réponse assurée. Laisser message. (réf. 170A)
✆ **06 98 97 78 70**

38 - M. 73 ans sérieux gentil recherche dame 60-70ans environ sérieuse gentille faire couple définitif être heureux et profiter de la vie à deux
✆ **06 45 95 72 15**

Animaux

Bovin

01 - Vends 3 reproducteurs Charolais HBC 15 mois, Vêlage facile, IBRA, IND BVD, prix raisonnable.
✆ **06 88 76 67 81**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vend reproducteurs limousins 16 à 19 mois HBL, fils de gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) (réf. 150H)
✆ **06 28 02 04 05**

18 - Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, 14 mois et 2 ans, orig. de taureaux utilises sur gén.
✆ **06 10 91 41 94.**

21 - Elevage charolais HBC, Vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps. Photo sur demande disponible (réf. 150G)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc)**
06 67 58 18 03 (Michel)
06 74 69 62 41 (Bertrand)

21 - Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 150E)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Vends vaches charolaises avec leurs veaux, garanties sanitaires (réf. 1601)
✆ **06 32 60 95 31**

21 - EARL Boccard - Montigny Montfort VEND 2 réproducteurs charolais, 1 de 7 ans, inscrits, père Bismark, très productif et excellente forme, 1 de 1 an, fils du taureau de 7 ans, qualités maternelles, croissance, docilité.(réf. 17VB2)
✆ **06 56 89 71 88**

21 - Vends 1 taureau Charolais 2 ans ayant sailli et veaux. GAEC Poillot Benoit et Fils (réf. 1704)
✆ **06 78 22 35 45 Benoît**
06 37 48 46 78 Romain

38 - Vends reproducteurs Charolais 16-18 mois HBC homozygote sc tgs Gaec de Navoux.
✆ **06 16 85 50 52**

42 - Vends génisses pleines avec 1 taureau sans corne vêlage aout sept. 2020 - HBL - tt garantie sanitaire
✆ **06 87 15 67 01**

42 - Recherche pour saison 2020 pension pour 10 laitonnes secteur Pilat et alentours
✆ **06 58 42 11 84**

42 - Vends vaches Montbéliardes gestantes (à tarir début mai) 3me et 4me lactation - troupeau en air paillé - moyenne CL 7500.
✆ **06 81 22 86 60**

42 - Vends taureaux Charolais 18 m- HBC - TBO - vêle facile - élevage et viande - GAEC CUISSET - St Germain Lespinasse
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vends taureau Aubrac 20 mois habitué à l'attache.
✆ **06 83 35 39 51**

58 - A vendre 2 taureaux 2 ans, - 10 veaux reproducteurs 15 mois, inscrits, HBC. GAEC Touillon-Moiron (réf. 100B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends taureaux 2 ans, TGS, TB origines, non inscrits. EARL du Champ Morin - St Seine (réf. 1402)
✆ **06 78 59 03 92**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC, IBR A, TGS. Beauzon Nicolas - La Sauve - Moulins Engilbert (réf. 1502)
✆ **06 47 76 43 44**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 et 2 ans, HBC et non, IBR A, TGS. Beauzon Christophe - Acroux - Moulins Engilbert (réf. 1501)
✆ **06 83 98 87 62**

58 - Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 150I)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - 21 - Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas - Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans et veaux reproducteurs 16 mois. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distances (réf. 150C)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, vêlage facile, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, prix raisonnable, TGS. GAEC des Morillats - Préporché (réf. 150D)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Elevage HBC Vend taureaux 15 mois, vêlage facile, cornus et sans cornes, TGS, vac. FCO. Livraison possible. EARL Colmont - Saincaize-Meauce (réf. 150B)
✆ **06 08 78 05 01**

58 - Prêtons contre soins vaches, génisses, primables pour compléter quotas ABA 2020 (réf. 160D)
✆ **06 68 17 02 01**

58 - Vends bon taureau charolais 3 ans, HBC, docile, produits visibles (réf. 16VB1)
✆ **06 99 32 12 15**

71 - Vends T.B. taureaux charolais HBC, 2 ans, 3 ans, adultes hivervés au pré, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureaux charolais 18/24 mois, hivernés au pré, TGS, livraison possible.
✆ **06 75 75 59 80**

71 - EARL Limouzen, Milly, vend repros mâles limousins 20 mois, génisses 18-20 mois à saillir, génisses pleines d'IA terme 09/10, HBL, mixité, lait, docilité.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Vends bons taureaux adultes 2 ans + 18 mois et 12 génisses 2 ans, HBC, TGS, Debarnot Fr, Charolles.
✆ **06 14 82 52 05**

71 - Vends 5 taureaux HBC, issus de vêlage facile, TGS. Dufraigne D. et J, La Tagnière.
✆ **06 83 49 18 19 ou 06 70 13 23 25**

71 - Vends taureaux 3 ans HBC, 4 ans, sans corne, IBR A, TGS, livraison possible. EARL Plantard (réf. 17VB1)
✆ **06 17 35 43 02**

71 - Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

74 - Vends vaches charolaises suitées, bêtes à l'attache, FCO, IBR, BVD ok.
✆ **06 19 33 56 77**

89 - Eleveur charolais HBC vend taureaux 18 mois écornés, origine vêlage facile, IA et saillie naturelle, TGS, livraison assurée. Visite permanente. Mandron Laurent - Montillot (réf. 150J)
✆ **06 87 16 54 66**

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux de 2 ans, taureaux 14 mois, laitonnes, génisses 2 ans, vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils 89420 St André en Terre Plaine (réf. 150F)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Caprin

38 - Vends chèvre de réforme ou en lactation
✆ **06 85 38 02 84**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

BEISER environnement
Fournisseur pour l'agriculture et l'industrie
AMORTISSEZ VOTRE ACHAT EN FAISANT LE PLEIN ! 03 69 35 30 30
STATION FUEL NN2G ÉCONOMIQUE DOUBLE PAROI
• De 1 500L à 100 000L
• Distribution aisée du fuel dans tous types d'engins
• Armoire cadenassable qui sécurise la pompe et l'enrouleur
STATION FUEL POLYÉTHYLÈNE SANS ODEUR • DOUBLE PAROI
• De 750 à 2 000L
• Limiteur de remplissage
• Pompe sécurisée par système de badge
• Traitée anti-UV
• Sans odeur
MODÈLE CONFORT + SÉCURISÉ
CITERNE GARANTIE 15 ANS
STATION FUEL NN2G • DOUBLE PAROI - 2 COMPARTIMENTS GNR / ADBLUE®
• 12 000L : compartiments 9 000L + 3 000L
• Remplissage à hauteur d'homme
• 1 seul point de stockage
100 % sécurisée contre le vol
PACK TRANSPORT FUEL / ADBLUE® 440L/50L
• 440L / 50L Adblue
• 100 % Qualité !
EXISTE EN 850L / 100L
AUX NORMES ADR
*offre soumise à conditions
LIVRAISON GRATUITE DANS TOUTE LA FRANCE*
www.beiser.fr

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

LABORATOIRES URGO

**Société par actions simplifiée
au capital de 13 987 328 €
Siège social : 42, rue de Longvic
21300 Chenôve
433 842 044 RCS DIJON**

Suivant procès verbal en date du 01/04/2020, l'associé unique nommé en qualité de directeur général, à compter du 01/04/2020, M. Franck BOLDRON demeurant 14, rue de l'Abbaye de Fontenay 21240 Talant. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211726860

L.B.G.

**SAS à associé unique
au capital de 64.000 euros
Siège social : 21510 ECHALOT
337 546 048 RCS Dijon**

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 20/03/2020, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : M. Jean-Noël SERVANS domicilié 7 rue Henri Rochefort 75017 Paris, en remplacement de M. Edouard Pinçon, démissionnaire, et en qualité de commissaire aux comptes suppléant : La société AUDITINVEST, SARL dont le siège social se situe 7 rue Henri Rochefort 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le N° 750 913 170, en rempalcement de M. Jean-Noël SERVANS, devenu titulaire. Pour avis.

AL211726869

PROP'VERT

**SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 10 rue du Champ aux Prêtres
21850 ST APOLLINAIRE
753 229 368 RCS DIJON**

Par décision de l'associée unique en date du 13.12.2019 : Hubert MARION (28 rue d'Hauteville 21121 DAIX) a été nommé Président à compter de ce jour en remplacement de Joseph DI PRIZIO, démissionnaire à compter de ce jour

POUR AVIS - Le Président

AL211726879

TRANSFERT DE SIÈGE

SNC CHEVALIER

**Société en nom collectif
Au capital de 13 344 euros
Siège social : LA CHARTREUSE DE BONPAS
84510 CAUMONT SUR DURANCE
389 914 069 RCS AVIGNON**

Modifications

AVIS DE PUBLICITE

Personne habilitée à engager la société : Gilles SEGUIN, gérant, 50 rue du Village - 21700 AGENCOURT.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2020, il résulte que le siège social a été transféré au 2 passage Montgolfier – 21700 NUITS SAINT GEORGES à compter du même jour.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

La Société qui est immatriculée au RCS d'AVIGNON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis.

AL211726872

IMMOBILIERE DU COMTAT

**Société par actions simplifiée
au capital de 502 670 euros
Siège social : Chartreuse de Bonpas
84510 CAUMONT SUR DURANCE
572 622 017 RCS AVIGNON**

Modifications

AVIS DE PUBLICITE

Personne habilitée à engager la société : Gilles SEGUIN, 50 rue du Village – 21700 AGENCOURT

Aux termes d'une décision de l'associée unique du 1er avril 2020, le siège social a été transféré au 2 passage Montgolfier – 21700 NUITS-SAINT-GEORGES, à compter du même jour.

L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.

La société qui est immatriculée au RCS d'AVIGNON fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. Pour avis.

AL211726873

SOCIETE KURTZ FRANCE

**SARL au capital social de 7775,- Euros
Siège social : 15 Rue de la Sucharde
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR
SIREN 380 777 235 R.C.S. DIJON**

L'Assemblée générale extraordinaire du 01/04/2020 a decidé de transférer le siège social au 2 Avenue de Wissembourg 67500 HAGUENAU, à compter du 1er Avril 2020.

Pour avis.

AL211726875

EN TOUTE TRANSPARENCE

**Société à responsabilité limité
au capital de 8 000 €
Siège social
12, rue des Ursulines 93200 Saint Denis
433 289 659 RCS BOBIGNY**

Suivant procès verbal en date du 01/04/2020, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social au Lieu dit Les Brûlards 21210 Saint Didier, l'article 4 des statuts a été mis à jour en conséquence. Pour les besoins du transfert, il est rappelé que la société a pour gérant M. Stéphane FERNANDEZ demeurant Lieu dit Les Brûlards 21210 Saint Didier. La société sera immatriculée au RCS de Dijon.

AL211726880

MESYLI

**SCI au capital de 1000 €
Siège social
37 Rue Entre 2 Villes 21260 VERONNES
451485205 RCS de DIJON**

Par AGE du 15/11/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 3, Rue Champeau 21800 QUETIGNY, à compter du 01/01/2020.

Mention au RCS de DIJON

AL211727402

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI DU LAVOIR

Suivant décisions du 30/12/19 prenant effet le même jour, les associés de la SCI « DU LAVOIR » au capital de 1.000 €, dont le siège est à COURBAN (21520) 5 rue du Lavoir, RCS DIJON 750.049.645, ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 250 € pour le porter à 1.250 € par apport en numéraire et création de 25 parts nouvelles. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL211726859

LE PETIT BOURGUIGNON

**SARL au capital de 500 €
siège social
30 B Rue de Bourgogne
21560 COUTERNON
849 495 767 RCS DIJON**

Décisions du 16/03/2020 : augmentation de capital, AM : 500 €, NM : 10 000 €.

Pour avis

AL211726868

COHELIANCE

L'AGE du 02/12/19 de la SAS «COHELIANCE», capital:19420 €, siège: 170 av. Jean Jaurès 21000 DIJON, 433903010 RCS DIJON, a décidé de réduire le capital social de 4480 € pour le ramener de 19420 € à 14940 € par voie de rachat et d'annulation de 448 actions. Le Président a constaté le 27/12/19 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Modif des art. 6 et 7 des statuts.

ART. 7 - CAPITAL SOCIAL: Ancienne mention: Le capital social est fixé à dix-neuf mille quatre cent vingt euros (19420 €). Nouvelle mention: Le capital social est fixé à quatorze mille neuf cent quarante euros (14940 €). Les associés lors des décisions unanimes du 27/01/20 de la SAS «COHELIANCE», capital:14940 €, ont pris acte de la démission d'Isabelle BOLTZ de ses fonctions de Directrice Générale à compter du 27/01/20 et n'ont pas procédé à son remplacement. Modif de l'art. 40 des statuts.

AL211726881

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE QUETIGNY-CHEVIGNY

**Société coopérative à capital variable
et à responsabilité statutairement limitée
avec siège social
situé 4 Place centrales Roger Remond
21800 QUETIGNY
Siren : 326518958 RCS de DIJON**

Mesdames, Messieurs les sociétaires sont informés qu'en raison des mesures de confinement liées à la propagation du virus COVID-19, l'assemblée générale ordinaire, initialement convoquée pour le 10 avril 2020, est reportée au 07 mai 2020 à 18h00.

L'ordre du jour n'est pas modifié.

Le lieu de réunion est fixé au siège social de la caisse rappelé ci-dessus et se tiendra sous forme d'une conférence téléphonique. Pour cela, vous pouvez appeler votre caisse au numéro de téléphone suivant 0380632156 (numéro de tél de la Caisse) ou contacter votre Caisse à la BAL suivante 02559@creditmutuel.fr (BAL de la Caisse) pour obtenir les modalités d'accès à l'Assemblée générale sous la forme de conférence téléphonique.

AL211726862

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures du 20/04/2020

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

BOUZE-LES-BEAUNE : Vignes AOC BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE - Classification urbanisme : Zone N du PLU de la commune - Objectif : Maintien du fermier en place.

1 ha 53 a 58 ca - Les maizenottes: C-104-106-107-108-109-111

CORPEAU : Terre située en AOC COTEAUX BOURGUIGNONS - Classification urbanisme : Zone A du PLU de la commune - Objectif : Remaniement parcellaire.

14 a 87 ca - Les borbes: AH-64[303]

MONTHELIE : Vigne AOC MONTHELIE - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien du fermier en place.

39 a 85 ca - Danguy: B-564

POMMARD : Terre hors AOC - Classification urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'occupant.

34 a 20 ca - Les chavey: AM-106

ARCENANT : Bois, lande - Zonage : N - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

5 ha 01 a 59 ca - Chaudenois: ZB-99-100 - Combe pertuis: E-347 - Combe suchot: D-577 - Derriere suchot: ZE-73 - Dessus des aiguisons: ZB-317 - En fervelot: E-139 - En fontenouailles: E-65 - En rebaula: ZB-336 - En voiret: ZD-34 - La combe pourry: D-172 - La corvee: E-208-225-226 - La foret: ZD-177 - Le frase: E-465-466 - Soillot: ZD-294-300 - Sur le sullerot: E-423-427-430-431-432

FRESNES : Pré - Zonage : RNU

5 ha 16 a 90 ca- En morotte: ZK-25-26(A)-26(BJ)-26(BK)

GRISELLES : Terre - Zonage : RNU - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

1 ha 08 a 63 ca - Les ormais: ZB-16 - Montot sauvage: D-508

LES MAILLYS : Terre - Zone A du PLU

50 a 80 ca - Au poumeret: YA-39

MALAIN : Terre, lande, bois, verger - Zonage : N, sauf parcelle A 880 en UB du PLU

1 ha 81 a 05 ca- Au dessus de la foret: F-195 - La corvee: ZI-22 - Larrey de chardenois: D-326 - Le paradis: B-128-133 - Le village: A-880 - Les chomelots: B-377 - Les courrieres: D-249 - Les ecrivains: ZD-7-11 - Les larreys: B-437 - Les moussots: ZE-28 - Les vaillances: D-316 - Meix doanne: ZB-28

MEUILLEY : Lande - Zonage : N - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

51 a 12 ca - En la combe de chevrey: B-450 - En la ranche bardot: ZA-10 - Larrey mouchot: B-372-375-396-411 - Les champs courbes: E-177 - Les grivelles: E-827

NICEY : Terre, pré, bois - Zonage : RNU - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles.

32 ha 67 a 09 ca - Au chemin de channay: ZD-218-219 - Au treuchot: ZL-120 - Chambronde: ZE-98 - Champ vin: C-77-78 - Champs perrette: ZL-82 - Fauloin: ZB-39 - Fontaine bigard: ZK-76-80 - Herbu bossat: ZC-1(J)-1(K) - L allee aux moines: ZI-21 - La moloise: ZL-16 - Le brulis: ZE-174 - Le chemin de villers: ZE-37-38 - Le clos: C-7 - Le val marmoy: ZL-24-68 - Les moulins: ZK-14 - Les ormais: ZH-28(J)-28(K)-29(J)-29(K)-77-80 - Les varandes: ZL-45(J)-45(K) - Pain chante: ZL-179-180-181 - Sumptreux: ZK-82 - Sur la ville: ZL-128-129-135 - Sur le rupt: C-39-41-42-65-67-68-69-70-71 - Sur pre quartier: ZL-234 - Sur tartran: ZL-32(J)-32(K)

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants:

SAINT-THIBAULT : Terres, prés - Classification urbanisme : RNU - Objectif : maintien de l'entité d'une exploitation 2 ha 86 a 92 ca - 'Au dessus de la motte': C- 268- 273 - 'Aux criots': A- 30- 31- 37 - 'En champ lavret': C- 285- 293 - 'Les champs de patis': C- 321 - 'Les pres de la motte': C- 478[284]

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

AUXONNE : Terre – Zone A du PLU

1 ha 09 a 40 ca - 'Sur le chemin de la prairi': ZX- 18

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 13/05/2020 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL211727404

MODIFICATION DE STATUTS

TRANSPORTS G.R.G.

**Société anonyme à Directoire
et Conseil de surveillance
au capital de 144.000 euros
Siège social : Rue Maison Dieu
Zone artisanale - 21220 FIXIN
017 351 495 RCS DIJON**

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 mars 2020 a constaté que le mandat du commissaire aux comptes suppléant Monsieur Thierry LEMARQUIS est arrivé à expiration, les associés ont décidé de ne pas le renouveler ni de le remplacer. Mention au RCS de DIJON.

AL211726792

URGO IMMOBILIER

Société par actions simplifiée au capital de 45 160 € Siège social : 42, rue de Longvic 21300 Chenôve 444 489 736 RCS DIJON Suivant procès verbal en date du 31/03/2020, l'associé unique n'a pas renouvelé les mandats des commissaires aux comptes Titulaire MAZARS Suppléant M. Emmanuel CHARNAVEL et a décidé de remplacer le terme « comité familial « par le terme « conseil de surveillance «, l'article 12 cession et transmission des actions a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211726861

SOCIETE DE PRODUCTION DE PANSEMENTS ET ADHESIFS

**Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 €
Siège social : Route de Saulon
21220 Gevrey Chambertin
491 861 167 RCS DIJON**

Suivant procès verbal en date du 31/03/2020, l'associé unique a décidé de remplacer le terme « comité familial « par le terme « conseil de surveillance «, l'article 12 cession et transmission des actions a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211726865

SONALTO

**Société par actions simplifiée
au capital de 42 042 €
Siège social
42, rue de Longvic 21300 Chenove
519 064 521 RCS DIJON**

Suivant procès verbal en date du 31/03/2020, l'associé unique a décidé de remplacer le terme «comité familial» par le terme «conseil de surveillance», l'article 12 cession et transmission des actions a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211726866

URGO FORMATION

**Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 €
Siège social
42, rue de Longvic 21300 Chenove
479 292 922 RCS DIJON**

Suivant procès verbal en date du 31/03/2020, l'associé unique a décidé de remplacer le terme « comité familial « par le terme « conseil de surveillance «, l'article 12 cession et transmission des actions a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211726867

SCI UH2I

Société civile au capital de 1 000 € Siège social : 42, rue de Longvic 21300 Chenove 840 675 375 RCS DIJON Suivant procès verbal en date du 31/03/2020, les associés ont décidé de remplacer le terme « comité familial « par le terme « conseil de surveillance «, l'article 12 cession et transmission des parts sociales a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211726870

DOMAINE DECELLE VILLA

**SC au capital de 6 000 €
Siège social : 3 Rue des Seuillets
21700 Nuits Saint Georges
798 141 552 RCS de Dijon**

L'AG Mixte du 25/03/2020 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient : Domaine DECELLE & FILS Modification au RCS de Dijon

AL211726882

LAGNEAU

**Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Au capital de 141 900 euros
Siège social
21350 MARCELLOIS
350 509 535 RCS DIJON**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 mars 2020 à effet du même jour, la collectivité des associés a :

- autorisé M Jeffrey THIERRY à se retirer de la société et à démissionner de ses fonctions de gérant,
- réduit le capital de 42 570 euros pour le ramener à 99 330 euros.

Pour avis, la gérance

AL211727403

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC MARTENS

GAEC MARTENS au capital de 164 187,59 euros, siège social : La Ferme de le Forge 21190 ESSAROIS, 333 322 634 RCS DIJON, AGE du 22/01/2020: nomination M. Romuald REMY cogérant (2 Place du Patis 21290 VOULAINE LES TEMPLIERS) à compter du 01/01/2020. Pour avis

AL211726846

DISSOLUTION LIQUIDATION

PREVENTALIA

SARL à associé unique en liquidation au capital de 1000euros, 10 rue Saint-Jean 21270 Pontailler-sur-Saône, 820 756 542 RCS Dijon. Par décision du 26/02/2020, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation au 31/12/2019 ; donné quitus au Liquidateur et l'a déchargé de son mandat ; et a prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet au 31/12/2019. Mention au RCS de Dijon.

AL211726712

M.G.M.

**Société civile de construction
vente en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 5 Allée des Champs Martin
Zone Artisanale - 21 270 BINGES
Siège de liquidation :
5 Allée des Champs Martin
Zone Artisanale - 21 270 BINGES
500 440 045 RCS DIJON**

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 30/09/2019 à BINGES a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Antonio MARCELO, demeurant 5 Allée des Champs Martin - Zone Artisanale - 21270 BINGES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis-Le Liquidateur.

AL211726810

EB4

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 € Siège social : 42, rue de Longvic 21300 Chenôve 798 233 524 RCS DIJON Suivant procès verbal en date du 31/03/2020, l'associé unique statuant en application de l'article L. 225 248 du code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société et a décidé de remplacer le terme « comité familial « par le terme « conseil de surveillance «, l'article 12 cession et transmission des actions a été mis à jour en conséquence. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL211726864

AVIS DE CONSTITUTION

SARL DU BOIS DU PUITS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 3 mars 2020 à MIMEURE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL DU BOIS DU PUITS

Siège social : 2 rue du bois du puits, 21230 MIMEURE

Objet social : prestations de travaux agricoles, location de matériels, production d'électricité photovoltaïque

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Monsieur Thomas BELORGEY demeurant 2 rue du bois du puits 21 230 MIMEURE et Monsieur Romain BELORGEY demeurant 20 rue du champ du four 21 230 MIMEURE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL211726848

AVIS DE CONSTITUTION

GEF Société civile immobilière au capital de 500 euros Siège social : 5 Rue Charles Poisot 21300 CHENOVE AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 mars 2020 à CHENOVE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière Dénomination sociale : GEF Siège social : 5 Rue Charles Poisot 21300 CHENOVE Objet social : L'acquisition, la vente, l'administration, la construction et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, ainsi que de toutes parts sociales et valeurs mobilières. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Co Gérance : Monsieur Benjamin GUY demeurant 5 Rue Charles POISOT 21300 CHENOVE et Madame Amale EL FATHI demeurant 5 Rue Charles POISOT 21300 CHENOVE Clauses relatives aux cessions de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné dans la forme et les conditions d'une décision collective extraordinaire. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. La Co Gérance

AL211726858

AVIS DE CONSTITUTION

Avis du 08/04/2020 : forme : SARL, dénomination : ANTOINE LEGUY, siège social : 7 Chemin duCrais, 21210 THOISY LA BERCHERE, objet : réalisation de travaux agricoles, négoce de paille et fourrage et de sous-produits agricoles, location de matériels agricoles, conseils technique en conduite agricole, production et la vente d'énergie photovoltaïque et plus généralement de toutes énergies renouvelables, réalisation de travaux publics, durée : 99 ans, capital : 80 000 euros, gérance : M. Antoine LEGUY (2 Chemin du Crais 21210 THOISY LA BERCHERE), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL211726863

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 17 Mars 2020, il a été constitué une SAS :

Dénomination : **SPEC**

Siège : 1 Bis, Rue Colonel Chiavarini – 21000 DIJON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Capital : 250 000 euros

Objet : La prise de participations ou d'intérêts de quelque manière que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés, l'acquisition de toutes parts et/ou valeurs mobilières ; l'administration, la gestion et l'aliénation de ces participations, intérêts, parts et/ou valeurs mobilières.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées générales. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Les cessions d'actions consenties par l'associé unique ou entre associés, sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions au profit de tiers non associés en ce compris les conjoints, ascendants, descendants, ne peuvent intervenir qu'avec l'agrément préalable de la société donné par décision collective des associés, le cédant prenant part au vote.

Président : M. Sébastien PROTHEAU, demeurant 1 Bis, Rue Colonel Chiavarini – 21000 DIJON

AL211726874

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : TJ CONSEILS

FORME : Société à responsabilité limitée

SIEGE SOCIAL : 2 bis rue du Cap Vert 21800 QUETIGNY

OBJET : profession d'avocats

DUREE : 99 années

CAPITAL : 60.000 euros

GERANCE : Thomas Jerusalem demeurant 2 b Place Bossuet 21000 DIJON

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

Pour avis,

AL211726876

CAMNAT1

**SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 79 B rue En Paillery
21850 SAINT-APOLLINAIRE
Immatriculation en cours**

AVIS

Suivant ASP en date du 10022020, il a été constitué la Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CamNat1

Siège social : 79 B rue En Paillery 21850 SAINT-APOLLINAIRE

Durée : 99 années

Objet social : acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte ; propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous ces immeubles ainsi que de ceux dont elle pourrait devenir ultérieurement propriétaire ainsi que la vente éventuelle de parties desdits immeubles; plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Capital social : 1 000 €

Apports en numéraires : 1 000 €

Gérants : Mme Laureen JANNIN demeurant au 12 rue d'Arsonval 21000 DIJON et M. David LEMAIRE demeurant au 7 rue Bourgarain 21130 VILLERS-LES-POTS.

Clause d'agrément : les décisions relatives à l'agrément de nouveaux associés sont adoptées par les associés statuant à la majorité des 2/3 des parts du capital social

Immatriculation : RCS DIJON

AL211726877

AVIS DE CONSTITUTION

SARL FILEAS Fiscal & Légal Assistance Société d'Avocats 14 rue Jean de Cirey 21000 DIJON Aux termes d'un acte électronique sous signature privée du 14 avril 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : BFC ECHAFAUDAGES Siège : 8 rue de Ruffey 21490 BELLEFOND Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 30 000 euros Objet : Achat, vente,

location et montage d'échafaudages Droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : William SAUTONIE, demeurant 8 rue de Ruffey 21490 BELLEFOND La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL211726878

Maître Antoine AUDARD
24 Rue de Paris
89200 AVALLON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AVALLON du 20/11/2019, et d'un contrat d'apport en date à AVALLON du 18/11/2019 enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON 1 le 27/03/2020, Dossier 2020 00027697, référence 2104P01 2020 A 01332 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : TRANSPORT ET GARAGE EMBAREK - Siège social : Zone Industrielle – Rue au Chaillly, 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Objet social : Transport public routier de personnes, mécanique automobile et agricole, carrosserie automobile, peinture automobile, négoce, location, réparation et entretien de tous véhicules automobiles, commerce de détail de tous accessoires, équipements et pièces détachées se rapportant à l'automobile, de tous carburants, lubrifiants et produits d'entretien, contrôleur et réparateur de pulvérisateur ; - Durée de la Société : 99 ans - Capital social : 165 000 euros constitué d'apport en numéraire à hauteur de 24 750 euros et d'un apport effectué par M. Kaddour EMBAREK d'une entreprise individuelle de transport public de personnes et garage automobile exploité à Zone Industrielle – Rue au Chaillly, 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, pour lequel M. Kaddour EMBAREK est immatriculé au RCS de DIJON sous le numéro 390 667 764 RCS DIJON, ledit fonds évalué à 140 250 euros, moyennant l'attribution de 17 parts sociales de 8250 euros chacune, intégralement libérées. La Société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter 20/11/2019. Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de DIJON et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de M. EMBAREK Kaddour demeurant Zone Industrielle – Rue au Chaillly, 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, chez qui domicile a été élu à cet effet. Gérance : M. Kaddour EMBAREK, demeurant 6 Rue Patois – 21260 FAIN-LES-MOUTIERS, assure la gérance. - Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour unique insertion.

AL211727400

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Combertault du 19/04/2020 a été constituée une SCI nommée : S2LM IMMO

Objet : Achat et location de biens immobiliers

Capital : 300 € (apport en numéraire)

Siège social : 15D Route de Challanges, 21200 Combertault

Durée : 99 ans

Transmission des parts sociales : libre.

Gérance : M. Sébastien PARRIAULT, 15D Route de Challanges, 21200 Combertault Mme Lydie PARRIAULT, 15D Route de Challanges, 21200 Combertault

Immatriculation : RCS de Dijon

AL211727401

NIÈVRE

NOMINATION

STE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA NIEVRE

Sigle SAEMAN
SA au capital de 2.509.299Euros
Siège social : 58000 NEVERS
Hôtel du Département
711 880 021 R.C.S. NEVERS

Aux termes du Conseil d'Administration en date du 8.04.2020, il a été décidé de nommer en qualité de Directeur Général, Mr Cédric DUHEM, demeurant 24 Route du Lavoir 58160 SAUVIGNY LES BOIS, en remplacement de Mr Vincent POIRIER

Le dépôt légal sera effectué au R.C.S de NEVERS.

AL581726863

TRANSFERT DE SIÈGE

DH CONSEIL ET ASSOCIES

L'AGO a décidé, le 30/3/2020, de transférer le siège social de la société DH CONSEIL ET ASSOCIES, SARL au capital de 50 000€, 54 rue des Chailloux, 58000 Nevers, 410 456 925 RCS Nevers, au 22 rue des Chailloux, 58000, Nevers. Mention au RCS de Nevers

AL581726864

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

MODIFICATION DE CAPITAL

FIDUCIAL SOFIRAL

SOCIETE D'AVOCATS NEVERS

PHARMACIE GIBE-GAULIARD

SELARL de Pharmaciens
au capital de 348 000 €
9 Bis Grande Rue 58130 GUERIGNY
RCS NEVERS 750 508 921

Décision du 21/02/2020 : L'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 122 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraine la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Capital social : 348 000 €

Nouvelle mention :

Capital social : 470 000 €

La Gérance

AL581726875

RECTIFICATIF

SARL TAXI DORNOIS

SARL au capital de 1.000 Euros Siège Social : 37, Place de la Mairie 58390 DORNES SIRET : 481.068.898.00032 APE : 4932Z Dans l'annonce parue le 10 Avril 2020, il y avait lieu de lire aux termes d'une décision prise le 9 Mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a pris acte : > du transfert du siège social à compter de ce jour. Mention en sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis,

AL581726869

MODIFICATION DE STATUTS

DRESS ME

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 €
Siège social : 8, rue de Brienne,
10220 Rouilly Sacey
815 409 552 RCS Troyes

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 1er juillet 2019, il résulte que :

. Monsieur Yoann Ross, demeurant Moulin de Savault, 58230 Ouroux en Morvan, a été nommé en qualité de nouveau Président, aux lieu et place de Monsieur Patrick Petitjean,

. Le siège social a été transféré Moulin de Savault, 58230 Ouroux en Morvan, à compter de la même date.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de Troyes fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Nevers.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

AL581726861

FIDUCIAL SOFIRAL

NEVERS

SOCIETE MAILLOT DISTRIBUTION

SAS au capital de 18 000 €
Parc d'Activités
VARENNES-VAUZELLES/GARCHIZY
4 Rue Joseph Marie Jacquard
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 950 499 582

L'Associée unique a décidé le 28.02.2020 et ce, en application des dispositions des articles L.823-2-2 et D.823.1-1 du Code de Commerce, de ne pas procéder au renouvellement des mandats de la Société CPB AUDIT, Commissaire aux Comptes Titulaire, et de M. Philippe BOUVEAU, Commissaire aux Comptes suppléant.

Ainsi leur mandat a pris fin le 31 Août 2019.

Le Président.

AL581726874

EARL DE POUSSIGNOL

58120 BLISMES
Au capital de 216 300 €
RCS Nevers – N° 440 162 535

Par acte sous seing privé en date du 21/02/2020, ont été prises les résolutions suivantes :

- Transformation de l'EARL en GAEC, disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

OBJET : activités agricoles

DENOMINATION SOCIALE : GAEC de POUSSIGNOL

SIEGE SOCIAL : Poussignol – 58120 BLISMES

GERANTS : M.JEAN Patrick et Mme JEAN Suzanne demeurant Poussignol – 58120 BLISMES.

CAPITAL SOCIAL : 216 300 € divisé en 2 163 parts de 100 € représentant de biens mobiliers

DUREE : 99 ans

AGREMENT : Le groupement a été agréé suivant décision préfectorale en date du 20 février 2020 n°58-2020-02-20-004.

IMMATRICULATION : Inscription modificative au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, la gérance

AL581726876

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE PREMOISSON

EARL DE PREMOISSON, au capital de 440.000 € Ferme de Prémoisson 58110 ROUY 419 750 260 RCS NEVERS AVIS DE MODIFICATION Aux termes de l'AGE du 13/03/2020, Delphine MAURICE, née CESVET sise 12 Rue Gallieni 77165 SAINT SOUPPLETS a été nommée cogérante à compter du 01/03/2020. Mentions au RCS de NEVERS. Pour avis, la gérance

AL581726821

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

PHARMACIE MARCON

SELARL au capital de 1.000.000 euros
Siège social : 44 avenue de la République
58260 LA MACHINE
810 318 048 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2020 a pris acte de la démission de Mme Julie MARCON de son mandat de cogérante au 30 avril 2020. La société est désormais gérée et administrée par M. Jacques MARCON, seul gérant demeurant en fonction.

Pour avis le gérant, J. MARCON

AL581726866

POURSUITE D'ACTIVITÉ

ALLO BRUNO GARAGE MAINTENANCE AUTOMOBILE

Société par actions simplifiée
au capital social de 5 000 Euros
Siège social
7, route du Bois Paillard
Hameau de Priez
58320 POUGUES LES EAUX
R.C.S. NEVERS 841 224 736

Suivant décision en date du 16.03.2020, l'Associé unique, conformément à l'article 223-42 du Code de commerce, a décidé la poursuite d'exploitation de la société.

Pour avis.

AL581726870

NON DISSOLUTION

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

ENTREPRISE RENARD B

SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 1 bis, rue du Ravelin
58000 NEVERS
838 063 279 RCS NEVERS

L'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2020, statuant en application des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la Société.

Pour avis, le gérant

AL581726867

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI CHATEAU DE TRINAY

SCI au capital de 259.163,33 €
Siège social
TRINAY, 58210 Marcy
405 098 898 RCS de Nevers

L'AGE du 18/04/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme BEGUE MARIE GABRIELLE, demeurant 22 RUE DE LA FRATERNITE, 82100 Castelsarrasin, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. La correspondance sera adressée 22 RUE DE LA FRATERNITE, 82100 Castelsarrasin. Modification au RCS de Nevers

AL581726873

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 28 mars 2020, il a été constitué sous la dénomination «EN APPARENCE» pour une durée de 99 ans, une SAS au capital de 1000 € dont le siège social est situé : 66 rue Donzy, 58200 Cosne Cours s/ Loire. Objet : Salon de coiffure, acquisition et vente de produits de parfumerie, de soins capillaires, perruques et accessoires et bijoux fantaisie. Mme Elodie ALTMEYER demeurant 37 Route de St Père, 58200 St Pere est nommée présidente. Toute action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente. La cession d'action est libre. Immatriculation au RCS de Nevers

AL581726862

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume BRICARD, notaire à LILLE (Nord), le 15/04/2020, constitution de :

Dénomination : SAIA LELOUP MANUEL

Forme : Société civile immobilière

Siège social : 20 rue de la raie, 58000 Nevers Objet : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers

Durée de la société : 99 ans

Capital social fixe : 1200€

Apports numéraires : 1200€

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés

Gérants : M. Robinson LELOUP et Mme Andreea SAIA, demeurant ensemble 10 boulevard beaumarchais 75011 Paris 11

Immatriculation au RCS de NEVERS

Pour avis, le notaire.

AL581726865

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seings privés en date à ARQUIAN du 18/04/2020, il a été constitué pour 99 ans une société civile d'exploitation agricole dénommée BELLEGRANGE ayant son siège social à ARQUIAN (58310), Bellegrange ;

Durée : à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS ;

Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation.

Capital : 2 000,00 euros (apports en numéraire) ;

Gérance :

-Madame Anne BERNARD, demeurant à Bellegrange 58310 ARQUIAN

-Monsieur Jean-Pierre BERNARD, demeurant à Bellegrange 58310 ARQUIAN.

Cession de parts : Toute cession de parts ne peut intervenir qu'avec l'agrément unanime des associés donné par décision collective extraordinaire. POUR AVIS La gérance

AL581726868

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée LC IT DEVELOPPEMENT, au capital de 100 € ayant pour activité le développement de logiciel, les activités de maintenance informatique. Le siège social est fixé 25 boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny - 58000 NEVERS. Le Président est Monsieur Luka CHRETIEN demeurant 25 boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny - 58000 NEVERS.

Pour avis

AL581726872

YONNE

SUCCESSION

Notaire

SELARL «Office Notarial de SAINT AVERTIN» Notaires associés
15, rue des Granges Galand
37550 SAINT AVERTIN

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 10 janvier 2009,

Madame France Marie VACHER, en son vivant retraité, demeurant à PARON (89100) 63 rue du mail Richelieu.

Née à TASSIN-LA-DEMI-LUNE (69160), le 21 mai 1927.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à PARON (89100), le 23 février 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Axel LETELLIER , Notaire Associé de la SELARL «Notaires Granges Galand Saint-Avertin», ayant son siège à SAINT-AVERTIN, 15, rue des Granges Galand , le 12 mars 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Axel LETELLIER, notaire à SAINT AVERTIN 15 RUE DES GRANGES GALAND, référence CRPCEN : 37012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SENS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL891727403

MODIFICATION DE CAPITAL

TRIANA

SAS au capital de 5 000 €
7 faubourg de Paris
89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD
RCS SENS B 809 494 743

Suite A.G. Mixte du 01/03/2020, il a été décidé de nommer Directeur Général : JACQUINOT Florian, 7 faubourg de Paris, 89340 VILLENEUVE-LA-GUYARD, à compter de ce jour, le capital a été augmenté de 45 000 €, pour être porté à 50 000 €, par incorporation de réserves.

Mention au RCS de SENS.

AL891727377

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL SENS

Société coopérative
à responsabilité statutairement limitée
à capital variable
Siège social
99 avenue de la République
89100 SENS
RCS de Sens 318 201 282

Mesdames, Messieurs les sociétaires sont informés qu'en raison des mesures de confinement liées à la propagation du virus COVID-19, l'assemblée générale ordinaire, initialement convoquée pour le 03/04/2020, est reportée au 30/04/2020 à18h30.

L'ordre du jour n'est pas modifié.

Le lieu de la réunion est fixé au siège social de la caisse rappelé ci-dessus et se tiendra sous forme d'une conférence téléphonique. Pour cela, vous pouvez appeler votre caisse au numéro de téléphone suivant 03 86 83 48 06 ou contacter votre Caisse à la BAL suivante 02548@creditmutuel.fr pour obtenir les modalités d'accès à l'Assemblée générale sous la forme de conférence téléphonique.

AL891727374

CAISSE DE CREDIT MUTUEL AUXERRE LA CHAINETTE

Société coopérative à responsabilité statutairement limitée
à capital variable
Siège social :
30 avenue Charles de Gaulle,
89000 AUXERRE
RCS d'Auxerre 452 624 323

Mesdames, Messieurs les sociétaires sont informés qu'en raison des mesures de confinement liées à la propagation du virus COVID-19, l'assemblée générale ordinaire, initialement convoquée pour le 12/03/2020, est reportée au 09/05/2020 à10h30.

L'ordre du jour n'est pas modifié.

Le lieu de la réunion est fixé au siège social de la caisse rappelé ci-dessus et se tiendra sous forme d'une conférence téléphonique. Pour cela, vous pouvez appeler votre caisse au numéro de téléphone suivant 03 86 48 03 06 ou contacter votre Caisse à la BAL suivante 02572@creditmutuel.fr pour obtenir les modalités d'accès à l'Assemblée générale sous la forme de conférence téléphonique.

AL891727386

MODIFICATION DE STATUTS

TRAVELTIMES

SASU au capital de 1000€; **Siège social**: 24 Boulevard Masséna 75013 Paris 843010000 RCS Paris;Le 23/03/20, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 72 Rue Emile Zola 89100 Sens à compter du 25/03/20; pris acte de la démission de Hakim Missaoui, ancien Président; en remplacement, décidé de nommer Président Manuel Joao Leal, 72 Rue Emile Zola 89100 Sens; **Objet**: Construction et rénovation de bâtiments, imports-export de produits non réglementés, courtage, commerce et négoce dans le domaine de la construction; pilotage de chantier; Radiation au RCS de PARIS; Inscription au RCS de SENS

AL891727310

PARIS AUTO RACING

SARL au capital de 12500€ Siège social : 36 route de Longueron 89300 Joigny 882057896 RCS Sens L'AGE du 02/04/2020 a modifié l'objet de la société qui devient : - la vente de toute pièces et accessoires et généralement tout ce qui se rattache à l'industrie automobile. - la vente de voitures neuves ou d'occasions, la vente de tous véhicules en général. - la location de tous véhicules automobiles et tous véhicules en général. - la prestation de service sur véhicules motorisés notamment le réglage de boitier électronique et la distribution de pièces automobiles liées à l'activité. - la fourniture et la pose de film pour protection carrosseries - toutes activités de franchiseur liées aux activités décrites ci-dessus - la fourniture de prestations de services liées aux activités décrites ci-dessus, et notamment à la mise en place et au développement de toute activités de franchiseur - la prise de participation dans toutes sociétés de toutes formes, constituées ou à constituer, se rapportant à l'objet ci-dessus. - et plus généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe. Dépôt au RCS de Sens.

AL891727352

AVA

AVOCATS VIGNET ASSOCIES
SCP d'AVOCATS
INTER-BARREAUX
1 Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18 rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tel : 03.86.52.60.00

CHEMOLLE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
Au capital de 125 000 euros
Siège social : Chemin de Rateau
89190 LES SIEGES 344 667 761
RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Chemin de Rateau 89190 LES SIEGES au 5, route de Villeneuve 89190 LES SIEGES. Le capital social reste fixé à la somme de 125 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Gérard CHEMOLLE, Madame Claudie CHEMOLLE et Monsieur Jean-Claude COSTE, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Gérard CHEMOLLE demeurant 10 rue des Champs Fleuris 89190 LES SIEGES DIRECTEUR GÉNÉRAL : Madame Claudie CHEMOLLE demeurant 10 rue des Champs Fleuris 89190 LES SIEGES COMMISSAIRES AUX COMPTES : La société n'atteignant plus les seuils réglementaires pour la désignation de commissaires aux comptes, la transformation a mis fin aux fonctions de la Société à responsabilité limitée DARDOISE

JEUNOT AUDIT, commissaire aux comptes titulaire, et de la société INTERCOMEX, commissaire aux comptes suppléante.

Pour avis, le Président

AL891727376

LECONTE FLEURS

Société à Responsabilité Limitée
à associé unique au capital de 100 euros
Siège social : 3 rue des Déportés,
45200 MONTARGIS
538 154 113 RCS ORLEANS

Aux termes des décisions du 10/02/2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège au 32 Boulevard Pierre Larousse, 89130 TOUCY, à compter du même jour. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de ORLEANS sous le numéro 538 154 113 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de AUXERRE. L'article 4 « Siège social « des statuts a été modifié en conséquence. Personne habilitée à engager la Société : M. Jonathan LECONTE, demeurant 22 la Bruere, 89520 LEVIS. Aux termes des mêmes décisions du 10/02/2020, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Denis LECONTE de ses fonctions de gérant à compter du même jour, et a nommé en remplacement M. Jonathan LECONTE, demeurant 22 la Bruere, 89520 LEVIS, en qualité de gérant pour une durée indéterminée, et ce à compter du 10/02/2020. Pour avis.

AL891727382

FMC TECHNOLOGIES OVERSEAS

Société par actions simplifiée
au capital de 38.140 €
Siège social : Route des Clérimois
89100 SENS
383 921 806 R.C.S. Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 01/04/20, il a été pris acte de la démission de M. Bertrand Yves CHUPIN de ses fonctions de Président et décidé de nommer en remplacement M. Thomas Jacques EVRARD 40 Ave des amours d'antan, 77250 Moret-Loing-et-Orvanne. Il a également été décidé de transférer le siège social Bât C, rue Nelson Mandela, Zone ECOParc, 89100 Sens. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Dépôt légal au RCS de Sens.

AL891727392

SOCIETE STEFIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : Rue des Charonnes
89100 MALAY LE GRAND
498683325 RCS SENS

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 16 avril 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de fabrication de cartonnages et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis. La Gérance

AL891727395

PHARMACIE LEBRETON-GUIGNARD

Aux termes d'une délibération en date du 30 mars 2020 de la société PHARMACIE LEBRETON-GUIGNARD, Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée de Pharmaciens d'Officine au capital de 880.000 Euros, dont le siège est à Saint Florentin (89600) 4, Allée Gérard Magne immatriculée sous le numéro 509.128.146 RCS Auxerre, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de ne pas renouveler les mandats de la société KPMG SA Commissaire aux Comptes titulaire et de la société Salustro Reydel SA, Commissaire aux Comptes suppléant arrivés à expiration : la Société n'ayant pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats.

Pour avis. La Gérance

AL891727399

**Etude de Me Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à
SAINT SAUVEUR EN PUISAYE
(Yonne), 17 rue Saint Claude**

SARL LUDO-TRANSPORTS

Suivant actes reçus par Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire le 31 mars 2020, ont été constatés au profit de la SARL LUDO-TRANSPORTS, ayant son siège social à SAINPUITS (89520) Les Minerottes, société à responsabilité limitée au capital de 30 000,00 euros,

immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 477 804 017.

1°) Le retrait de M. Régis ROUX de la société par annulation de 145 parts portant les n° 1 à 5 et 161 à 300 lui appartenant.

Et le retrait de Mme Christiane ROUX de la société par annulation de 80 parts portant les numéros 81 à 160 lui appartenant.

Du fait de l'annulation des 225 parts, le capital social de la société est diminué de 22 500,00 euros et ramené à la somme de 7 500,00 euros divisé en 75 parts,

2°) L'augmentation de capital d'une somme de 22 500,00 euros afin de le porter à 30 000,00 euros, ne donnant lieu à aucune création de parts de capital.

En conséquence, le capital social est fixé à 30 000,00 euros divisé en 75 parts de 400,00 euros nominal chacune, portant les n° 1 à 75, attribués aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

- M. Ludovic ROUX, titulaire de la totalité des parts soit 75 parts en toute propriété numérotées de 1 à 75 inclus.

3°) Modification de gérant : nomination, à compter du 1er avril 2020, comme nouveau cogérant pour une durée illimitée : M. Ludovic ROUX.

Les modifications statutaires seront publiées au RCS d'Auxerre.

Pour avis et mention

Me FOSSOYEUX

AL891727401

➜ VENTE

VENTE

Suivant acte SSP du 26 février 2020, enregistré le 05 mars 2020 au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Auxerre 1, dossier 2020 00007781, référence 8904P01 2020 A 00654, la SAS FRANCECOM PREFAC SAS au capital de 200.000 euros, sise route d'Auxerre 89300 JOIGNY, immatriculée au RCS de SENS sous le 820 702 660, a vendu à SAS CLOTURES ASSAINISSEMENT MATERIAUX - CAM SAS au capital de 200.000 euros, sise 1 chemin de Saint Vincent 60510 ROCHY CONDE, immatriculée au RCS de BEAUVAIS sous le n° 348 847 930, la partie de son fonds de commerce d'activité dite « funéraire à l'exclusion des colombariums », qu'elle exploitait partiellement route d'Auxerre 89300 JOIGNY et Zone Industrielle de Bel Air, 21 rue des Gauzys 89400 CHENY.

Cette vente a été consentie au prix de 570.000 Euros, avec entrée en jouissance au 27 février 2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, pour la validité : au siège de la société FRANCECOM PREFAC, route d'Auxerre 89300 JOIGNY et pour la correspondance par le Cabinet d'Avocats NOVO CONSEILS, 15 rue Adam Billault 58000 NEVERS.

AL891727396

VENTE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mars 2020, à , enregistré au SPFE de Auxerre 1, le 8 avril 2020, Dossier 2020 00010581 ref 8904P01 2020 A 00787 :

M. Elie DUMONT, demeurant 20 Chemin de la Goulotte 89200 Avallon.

A vendu à :

Mme Françoise MEQUINION, demeurant 2 Rue Charles De-Gaulle 89530 Saint-Bris-le-Vineux .

Un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie sis 161 Grande Rue 89290 Vincelles.

Ladite cession a eu lieu moyennant le prix principal de 100.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er avril 2020.

Les oppositions seront recues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales à l'adresse suivante Maître Marie-Alice LAMBERT TAPIE 1 Place de l'Eglise 89580 Coulanges la Vineuse pour la validité et la correspondance.

Pour avis.

AL891727397

➜ CESSION

PHARMACIE DE VINCELLES

Suivant acte sous seings privés en date à VINCELLES du 30 mars 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AUXERRE 1 le 1er avril 2020, sous la mention Dossier 2020 00010211 référence 8904P01 2020 A 00759

la Succession de Monsieur Hervé LE CORGNE, en son vivant Pharmacien, époux de Madame Monique MAHIEUX, demeurant à VINCELLES (Yonne) - 151 Grande Rue, né le 15 mai 1960 à SAINT OUEN (Seine Saint Denis), décédé le 27 août 2019, immatriculé au RCS de AUXERRE sous le numéro 352 084 735

a cédé

à la société SELARL PHARMACIE DE VINCELLES

société d'exercice libéral à responsabilité limitée au capital social de 100.000 EUROS, dont le siège social est à VINCELLES (Yonne) - 151 Grande Rue immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 882 254 980

Son fonds de commerce d'officine de pharmacie situé et exploité à VINCELLES (Yonne) - 151 Grande Rue, moyennant le prix de 1.200.000 EUROS.

Le transfert de propriété et de jouissance a été fixé au 1er avril 2020.

Les oppositions seront reçues en l'Etude Notariale BRISSON-VILLECOURT, à l'attention de Maître Vincent VILLECOURT - 18-20 Boulevard du 11 Novembre - 89000 AUXERRE.

POUR AVIS

AL891727390

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

INSERTION RECTIFICATIVE

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel PHILIPPE, Notaire à DOLE , le 20 décembre 2019, enregistré à LONS LE SAUNIER, le 23 janvier 2020, sous les références 3904P01 2020N00066, a été cédé un fonds de commerce de courtage en assurances, produits financiers et intermédiation en assurance par la Société dénommée ASSURANCES PROS ET PARTICULIERS, au profit de Monsieur Etienne Jean Denis PERASSO moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (170 000,00 EUR), s'appliquant, aux éléments incorporels pour CENT CINQUANTE-CINQ MILLE EUROS (155 000,00 EUR), au matériel pour QUINZE MILLE EUROS (15 000,00 EUR). Aux termes d'une première insertion en date du 10 mars 2020, c'est à tort et par erreur qu'il a été indiqué que les oppositions seraient reçues en l'office notarial où domicile était élu à cet effet alors que le domicile élu est le Cabinet de Maître Karen DEVIN, avocate à 89470 MONETEAU 24 rue de Seignelay.

AL891727400

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CD TRANSACTION

**SARL au capital de 41 000.00 €
Siège social : 110 Rue Bourneil
89000 AUXERRE
495293979 RCS de AUXERRE**

Par AGE du 01/04/2020, il a été décidé de nommer nouveau co-gérant M. N'GOMA Fabrice demeurant 16 Bis Chemin Du Colombier 89460 CRAVANT à compter du 01/04/2020

Mention au RCS de AUXERRE

AL891727379

EARL DES NOISETIERS

EARL au capital de 90 150 € Siège social : Le Grand Virey - 89700 MOLOSMES 318 949 369 RCS AUXERRE Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2020, les associés ont constaté que les fonctions de gérant de Mme Sylvie GILABERT, épouse BEAU ont pris fin le 29 avril 2012, date de son décès. Pour avis, la gérance.

AL891727383

EARL LES GRANDS PRES

**Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 240 000 euros
Siège social
Les Belleveaux - FONTENOUILLES
89120 CHARNY OREE DE PUISAYE
499 280 956 RCS SENS**

NOMINATION CO-GERANTE

La collectivité des associés de la Société dénommée «EARL LES GRANDS PRES» réunie en Assemblée Générale Mixte le 20 mars 2020, a décidé de nommer en qualité de cogérante pour une durée illimitée, à compter du 20 mars 2020, Madame Caroline LAURENT, demeurant La Roussellerie – 45230 SAINT MAURICE SUR AVEYRON. M. Florian CHATON conserve son mandat de co-gérant.

AL891727394

SJFC
SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE CHAMPAGNE

SCI DU SAULE FENDU

**Société civile immobilière
au capital de 144 000 euros
Siège social
Lieu-dit Richebourg
89510 PASSY
318 167 269 RCS SENS**

Avis de fin de mandat du cogérant

Aux termes d'une délibération en date du 16 mars 2020, l'Assemblée Générale ordinaire a pris acte de la fin du mandat de cogérant de Monsieur René LEMAITRE suite à son décès intervenu le 29 mai 2019 et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS

Pour Avis

La Gérance.

AL891727398

➜ NON DISSOLUTION

MARELLI AUTOMOTIVE LIGHTING FRANCE

**Société par actions simplifiée
au capital de 5.134.480 €
Siège social :
9 Rue Albert Berner
89330 SAINT-JULIEN-DU-SAULT
329 959 217 R.C.S. Sens**

Suivant procès-verbal en date du 19 mars 2020, l'associé unique statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera portée au registre du Commerce de Sens.

Le représentant légal.

AL891727378

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI SAMGABORAH

**Siège social : 13 rue de Paris –
89250 MONT SAINT SULPICE
404 911 463 RCS AUXERRE**

Par décision du 7 avril 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Monsieur Hubert GOETA, demeurant à MONT SAINT SULPICE, 2 rue du Crot à Bard. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, Le liquidateu

AL891727387

SCI LES TILLEULS

**Siège social : 13 rue de Paris –
89250 MONT SAINT SULPICE
320 230 675 RCS AUXERRE**

Par décision du 7 avril 2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable. Il at nommé en qualité de liquidateur Monsieur Hubert GOETA, demeurant à MONT SAINT SULPICE, 2 rue du Crot à Bard. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, Le liquidateur.

AL891727388

VIGNERAN

L'AGE a décidé, le 14/4/2020, la dissolution anticipée de la société VIGNERAN, SAS au capital de 10 000€, 11 bois bourdin, 89500 les bordes, 852 903 905 RCS Sens, au 15/4/2020, désigné liquidateur Mr Cortequisse Denis, 350 avenue desnoyers port cypriano, 66750 saint cyprien et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Sens

AL891727389

SCI ANTC

SC au capital minimum de 1000 € Siège social : 8 rue jacques d'auxerre 89300 JOIGNY RCS SENS 814530093

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 16/04/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, Mme Cayte Nicole demeurant 2 passage de bicot 33240 CUBZAC-LES-PONTS pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/04/2020 Monsieur Touchard Alain décédé . Radiation au RCS de SENS.

AL891727391

S.J.B.
Société d'Avocats

IMPRIMERIE FOSTIER

Transmission universelle de patrimoine

Société à responsabilité limitée au capital de 45 368,87 euros Siège social : 7 Rue des Fontaines - Le Moulin d'En Haut 89100 COLLEMIERS 778 684 167 RCS SENS Aux termes d'une décision de dissolution en date du 12 mars 2020, la Société IMPRIMERIE BARRÉ, Société à responsabilité limitée au capital de 45 368.87 euros, dont le siège social est 7 Rue des Fontaines – Le Moulin d'en Haut – 89100 COLLEMIERS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 778 684 167 RCS SENS a, en sa qualité d'associée unique de la Société IMPRIMERIE FOSTIER, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société IMPRIMERIE FOSTIER peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de SENS.

AL891727393

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/03/2020, il a été constitué une EURL à capital variable dénommée UM89. Siège social: 1, rue de l'église 89330 Saint loup d'ordon. Capital minimum: 1800€, capital initial: 1 800€, capital maximum: 100000€. Objet: Le transport public routier de marchandises, de déménagement et/ou de location de véhicules industriels avec conducteur au moyen de véhicules n'excédant pas 3.5 tonnes de PMA ; le transport routier de produits sanguins labiles et de produits d'origine humaine. Gérance: Mme Nadia Oriol, 1, rue de l'église 89330 Saint loup d'ordon. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de SENS.

AL891727306

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 28 mars 2020, à Vincelle. Dénomination : ERGO&CO. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 1 Avenue de Saint Georges, 89000 Auxerre. Objet : acquisition d'immeubles, administration et exploitation par bail. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 200 euros Cession de parts et agrément : Toute cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'après agrément des ¾ des associés. Gérant : Madame Elodie DAMBRINE, demeurant 95 Grand rue, 89290 Vincelles Gérant : Madame Marie JOUFFROY, demeurant 24 Rue Théodore de Bèze, 89000 Auxerre La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

Les gérants

AL891727373

SCI LE DAUPHIN

Suivant acte reçu par Me LEGUY Notaire à AVALLON (89200) le 9.04.2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE DAUPHIN.

Forme : société civile immobilière

Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 €) libéré sur appel de la gérance,

Siège social : CUSSY LES FORGES (89420), 2 Rue de la Cure.

Objet social : propriété et gestion, à titre civil, de tous biens ou droits immobiliers,

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérants : M. Denis TARTERET demeurant à CUSSY LES FORGES (Yonne) 2 Rue de la Cure et à titre supplétif, Mme Astrid TARTERET demeurant à PARIS (18ème arrondissement) 7 Rue Germain Pilon

Cession de parts sociales - agrément :

Toutes les cessions de parts sont soumises à agrément.

Immatriculation : RCS d'AUXERRE (89000).

Pour avis et insertion,

Me LEGUY

AL891727375

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 14 Avril 2020 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société Civile DENOMINATION : SC MAVI SIEGE SOCIAL : 9 Avenue Jean Jaurès – 89000 AUXERRE OBJET : L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ; La prise de participations dans toutes sociétés industrielles, commerciales, financières et immobilières ; La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale. DUREE : 99 années CAPITAL : MILLE EUROS (1.000 €) intégralement libéré. APPORTS EN NUMERAIRE : MILLE EUROS (1.000 €) GERANCE : Monsieur Loïc, David VIGNET domicilié à AUXERRE (89) – 5 Rue des Fortifications IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE

AL891727385

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

AUBRIT Sandrine Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros Siège social : 16 rue Porte Noël, 89800 CHABLIS Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHABLIS du 15 AVRIL 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : AUBRIT Sandrine Siège : 16 rue Porte Noël, 89800 CHABLIS Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 5 000 euros Objet : - Maîtrise d'uvre tous corps d'état dans les bâtiments neufs, Extension, rénovation de bâtiment, Aménagement intérieur, Mission d'ordonnancement, pilotage et coordination de travaux, Économiste de la construction, Dessinatrice et BIM modeleur en maquette numérique Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Présidente : Madame Sandrine AUBRIT, demeurant 12 Route de Dilo, 89320 ARCES DILO La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

AL891727402

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er avril 2020 à VINNEUF, il a été constitué une société en nom collectif. Dénomination sociale : SNC SAINT NICOLAS Forme : Société en nom collectif. Objet : La réalisation de prestations de travaux agricoles, et accessoirement la location de matériels agricoles. Capital social : 4 000,00 euros.

Siège social : 7 rue Voltaire 89140 VINNEUF Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales : Mme Corinne GATEAU, épouse BOURGOIN et M. Jean-Marcel BOURGOIN, demeurant ensemble 7 rue Voltaire, 89140 VINNEUF. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL891727404

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr



*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre



Terres de Bourgogne
Je m'abonne pour 1 an 110 €
Je m'abonne pour 2 ans 200 €
+ 1 revue Réussir de mon choix*
◯ pour 1 an 50 €
◯ pour 2 ans 100 €
TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
◯ Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

SIGNATURE

Bovins

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **21/04/2020**

Effectif total: 848 - Taux de vente: 95%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	< 250 kg	3,12 €	3,12 €	3,12 €	-
			200-250	2,98 €	3,09 €	3,01 €	-
			250-300	2,92 €	3,06 €	2,96 €	-
			300-350	2,70 €	2,92 €	2,82 €	-
			350-400	2,64 €	2,94 €	2,78 €	-
			400-450	2,59 €	2,75 €	2,70 €	-
			450-500	2,58 €	2,70 €	2,65 €	-
		R	< 200 kg	2,86 €	3,07 €	3,01 €	-
			300-350	2,47 €	2,74 €	2,63 €	-
			350-400	2,47 €	2,70€	2,60 €	-
			400-450	2,59 €	2,63€	2,60 €	-
	F	U	250-300	2,54 €	2,71 €	2,59 €	-
			300-350	2,53 €	2,74 €	2,65 €	-
			350-400	2,47 €	2,73 €	2,54 €	-
		R	200-250	2,51 €	2,67 €	2,61 €	-
			250-300	2,45 €	2,64 €	2,53 €	-
			300-350	2,35 €	2,61 €	2,49 €	-
			350-400	2,39 €	2,47 €	2,43 €	-

Apports satisfaisants en volumes et en qualités dans toutes les catégories permettant d'attirer de nombreux acheteurs et de commercialiser rapidement plus de 94% de sujets présentés.

BROUTARDS : L'activité est régulière avec des besoins qui restent importants sur l'Italie, mais aussi sur d'autres destinations. Les cours continuent de progresser légèrement.

LAITONNES : Ambiance commerciale un peu plus calme et cours en léger retrait, mais vente rapide et totale.

Effectif total: 100 - Taux de vente: 91%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	500 et +	2,46 €	2,51€	2,51 €	-
	F	U	400 - 450	2,34 €	2,40€	2,35 €	-
			450 et +	2,13 €	2,20€	2,15 €	-
		R	400 - 450	2,03 €	2,05€	2,04 €	-
			450 et +	2,09 €	2,13€	2,12 €	-

Effectif total: 464 - Taux de vente: 95%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX	M	U	+ 500 kg	1,74 €	1,88 €	1,79 €	-
		E	- 5 ans	2,28 €	2,92 €	2,52 €	-
			5 à 10 ans	2,22 €	2,83 €	2,36 €	-
VACHES CHAROLAISES	F	U	- 5 ans	1,92 €	2,49 €	2,07 €	-
			5 à 10 ans	1,86 €	2,19 €	2,01 €	-
			+ 10 ans	1,75 €	2,10 €	1,86 €	-
		R	- 5 ans	1,82 €	1,93 €	1,88 €	-
			5 à 10 ans	1,70 €	1,87 €	1,82 €	-
			+ 10 ans	1,65€	1,74 €	1,70 €	-
		E	24 à 36 mois	2,37 €	4,37 €	3,02 €	-
	F	U	24 à 36 mois	2,01 €	2,34 €	2,13 €	-
		R	24 à 36 mois	1,85 €	1,98€	1,91 €	-

TAUREAUX : Peu de changements mais un peu plus d'offre que d'habitude.

VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Beaucoup d'offre cette semaine, avec des sujets qui correspondent à la demande du panel d'acheteurs présents. En effet les volumes ont attiré quelques acheteurs inhabitules, ce qui a permis d'avoir une bonne ambiance commerciale et de gagner quelques centimes par rapport au marché précédent. Gros marché certes, mais avec peu de relève. Tendances commerciales à confirmer lors des marchés suivants.

Commentaire FNB

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les commentaires FNB de la situation de marché/perspectives à court terme pour les bovins maigres.

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 20 avril 2020) :

« Avec une offre toujours limitée, les cours sont facilement reconduits, et en hausse pour les animaux de moins de 400 kg.»

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 20/04/2020

Marché du lundi 20 Avril 2020. Bovins : 362
Stabilité des apports. Les cotations sont consultables par nos adhérents sur le site de la FMBV durant la période de confinement.
Annoncez le plus tôt possible vos animaux au 03 86 20 00 37.
Marché ouvert semaine prochaine. Seuls les apporteurs et acheteurs auront accès à l'enceinte du marché en respectant les mesures barrières.
Bovins gras : 8
Prochains marchés :
Bovins le lundi 27 avril et ovins le lundi 4 mai2020 aux horaires habituels.

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 16 – du 13 avril au 19 avril 2020
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

SYNTHESE GENERALE
Broutard(e)s : L'ambiance commerciale est bonne cette semaine, ce qui permet une bonne tenue des cours dans toutes les catégories de poids avec des besoins plus motivés dans les sujets lourds. En laitonnes, sur les bassins charolais et limousins, les acheteurs sont présents avec des besoins réguliers pour l'engraissement et l'export, ce qui permet de tenir les cours surtout dans les sujets de 300 kgs et plus toujours à destination de l'Italie.
Gros bovins maigres : L'offre est conséquente et le commerce est actif. Toutefois, la qualité des sujets est hétérogène : la moyenne marchandise se place beaucoup plus difficilement et pénalise les cours, ce qui explique la perte de quelques centimes dans toutes les catégories cette semaine. Néanmoins les transactions sont fluides dans les bons sujets et surtout les herbagés qui sont de plus en plus demandés.
Boucherie : Le commerce en race à viande reste actif avec une facile reconduction des cours ; en femelles bouchères, les transactions sont fluides. On enregistre également un maintien des tarifs en réformes laitières mais le commerce reste difficile en femelles de races mixtes et en jeunes bovins.
Veaux : Les transactions restent sous tension : le jour férié perturbe les apports, les acheteurs sont peu nombreux reflétant le peu de besoin aussi bien à l'intégration en France que sur le marché d'export. Les bons veaux trouvent preneurs à des tarifs reconduits mais les veaux légers se placent difficilement.
Ovins L'offre est faible, ce qui est en phase avec le peu de besoin affiché. Cet équilibre permet de maintenir les cours voire de les faire progresser lorsque la présentation est de qualité. En brebis, la demande est active dans les sujets de qualité.

BROUTARDS :
Sur le grand Ouest, à Cholet, les transactions sont fluides avec une bonne demande dans les sujets mâles à des cours facilement reconduits, en femelles le commerce est calme cette semaine. A Châteaubriant, le commerce est calme et les cours sont reconduits avec peu de marchandise à l'export. Dans le Nord-Est, à Rethel, la crise sanitaires perturbe le marché ce qui ne permet pas d'établir une commission de cotation. En Centre-Bourgogne, à Moulins-Engilbert, on enregistre une bonne tenue des cours dans toutes les catégories de poids avec des besoins plus motivés dans les sujets lourds. Sur Bourg, le commerce est calme cette semaine et les cours sont facilement reconduits. Sur Ussel, les apports sont moins importants que la semaine précédente et la vente est toujours active en broutards avec des cours facilement reconduits. A Lamballe, L'offre est plus modeste en cette semaine de Pâques, la qualité est hétérogène tant en broutards qu'en herbagères. Dans les sujets mâles conformés, les tarifs restent stables.
- Limousins U 300-350 kg : 3,03€ (-0.05) à Ussel, 2,82€ (=) à Châteaubriant.
- Limousins U 350-400 kg : 2.94€ (=) à Ussel.
- Charolais U 250-300 kg : 3,02€ à Cholet, 3€ (=) à Châteaubriant.
- Charolais U 300-350 kg : 2,81€ (+0.02) à Moulins, 2,65€ (=) à Bourg.
- Charolais U 350-400 kg : 2,76€ (+0.04) à Moulins.
- Croisés U 300-350 kg : 2,60€ (=) à Bourg, 2,54€ (=) à Châteaubriant.
- Croisés U 350-400 kg : 2,45€ (=) à Bourg.

En femelles charolaises à Moulins, La demande reste régulière dans les bonnes charolaises et limousines de 300 kgs et plus, toujours à destination de l'Italie. A Ussel, les cours plafonnent malgré que les lots présentés soient de très bonne qualité. A Lamballe, les tarifs sont moins discutés en femelles due à une qualité médiocre dans l'ensemble.
- Charolaises U 300-350 kg : 2,66€ (+0,02) à Moulins.
- Limousines U 300-350 kg : 2,72€ (+0.04) à Ussel, 2,51€ (=) à Cholet.
- Croisées U 300-350 kg : 2,40€ (=) à Bourg.

Ovins

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **16/04/2020**

OVINS DE BOUCHERIE + 1 AN AU KG VIF
Effectif total : 34 - Taux de vente : 85%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
	F	U R	> 60 kg (F)	1,17 €	1,27 €	1,25 €	
			< 60 kg (F)	1,00 €	1,09 €	1,07 €	

AGNEAUX LAITONS Effectif total : 186 - Taux de vente : 99%

COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
		U	de 32 à 38 kg	3,23 €	3,63 €	3,39 €	
			de 38 à 44 kg	3,26 €	3,77€	3,58 €	
		R	de 38 à 44 kg	3,11€	3,31€	3,24 €	

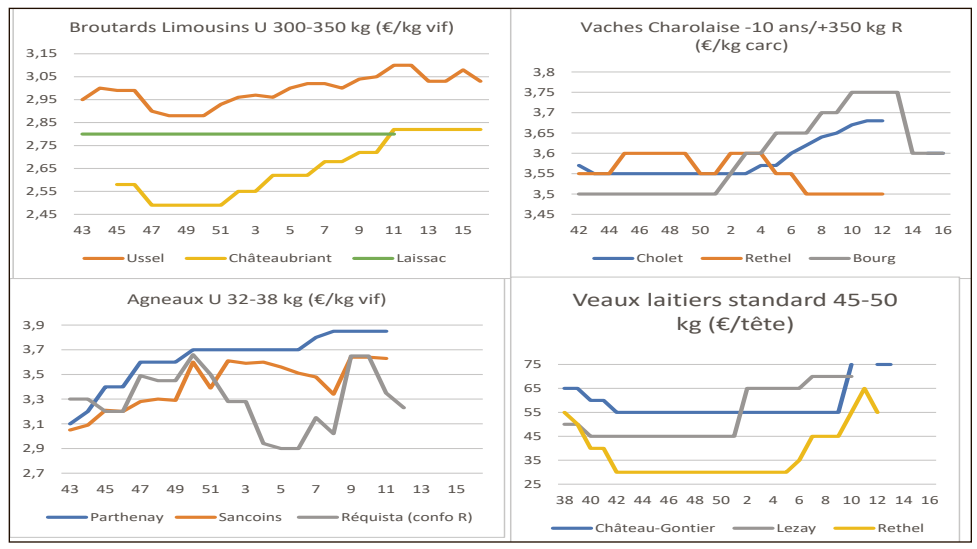
Marché décalé avec des apports très restreints. Les acheteurs sont présents et permettent de commercialiser rapidement la totalité des animaux à des tarifs en augmentation.

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 13/04/2020 au 19/04/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,00 -0,14	6,92 -0,07	-	-	-	-	-
	R Var.	6,61 -0,07	6,62 0,08	6,39 0,16	5,78 0,26	6,96 0,32	6,86 0,29	-	-
	O Var.	5,98 0,24	5,78 0,24	5,55	-	5,76 -0,16	5,78 =	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,88 -0,05	6,90 0,07	6,02 0,20	-	-	6,72 0,16	-
	R Var.	6,49 -0,03	6,54 0,15	6,41 0,22	5,65 0,18	6,76 0,16	6,71 0,19	6,48 0,26	5,80 0,11
	O Var.	5,96 0,34	5,89 0,25	5,75 -0,01	-	6,08 0,06	5,81 0,02	5,65 0,06	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,78 0,09	5,43 0,05	-
	O Var.	-	-	-	-	-	5,42 0,15	-	-

Zone nord : La demande est oujours importante. **Zone sud :** Application du réseau.



Suite à l'épidémie de COVID-19, les marchés de Agen, Arras, Brive, Carentan, Châteaumeillant, La Talaudière, Langogne, Laissac, Parthenay, Mauriac, Objat, Sicamon (Soligny et St Pierre en Auge), Rabastens, Saint cere, Saint laurent de Chamousset, Le Monastier sur Gazeille, Saint Yrieix et Villeneuve d'Aveyron sont fermés cette semaine.
Vous trouverez également un tableau récapitulatif à date des ouvertures/fermetures connues des marchés cette semaine et la semaine prochaine en ligne sur le site internet de la FMBV. Ce tableau sera mis à jour au fur et à mesure.
L'ambiance commerciale est bonne cette semaine, ce qui permet une bonne tenue des cours dans toutes les catégories de poids avec des besoins plus motivés dans les sujets lourds. En laitonnes, sur les bassins charolais et limousins, les acheteurs sont présents avec des besoins réguliers pour l'engraissement et l'export, ce qui permet de tenir les cours surtout dans les sujets de 300 kgs et plus toujours à destination de l'Italie.

GROS BOVINS MAIGRES :
L'offre est conséquente et le commerce est actif. Toutefois, la qualité des sujets est hétérogène : la moyenne marchandise se place beaucoup plus difficilement et pénalise les cours, ce qui explique la perte de quelques centimes dans toutes les catégories cette semaine. Néanmoins les transactions sont fluides dans les bons sujets et surtout les herbagés qui sont de plus en plus demandés.
En vaches et génisses charolaises, à Moulins, l'offre est conséquente cette semaine. Toutefois, la qualité des sujets est moindre en général, par rapport à la semaine passée, ce qui explique la perte de quelques centimes dans toutes les catégories. Néanmoins le marché reste actif et les transactions sont fluides dans les bons sujets et surtout les herbagés qui sont de plus en plus demandés.
A St Christophe, le marché est de retour après un mois de fermeture forcée à cause du Coronavirus. Cette semaine, seul le marché du maigre a eu lieu. Les cours sont corrects dans les jeunes bêtes de qualité qui sont recherchés pour la mise à l'herbe, mais la vente est plus délicate en vaches ordinaires où les cours sont difficilement reconduits en rapport avec les difficultés rencontrées pour valoriser les animaux gras. En génisses, la vente est active et rapide. En limousines, à Ussel, les cours sont difficiles à reconduire mais ils sont globalement corrects.
- Charolaise U -5 ans : 2.02€ (-0.02) à Moulins, 2,31€ (+0,06) à St Christophe.
- Charolaise U 5-10 ans : 1.94€ (-0.05) à Moulins, 2,17€ (-0,03) à St Christophe.
- Limousine U -5 ans : 2.04€ (-0.03) à Ussel.
- Limousine U 5-10 ans : 2,10€ (-0.01) à Ussel.

BOUCHERIE :
En JB viande, le commerce est difficile vue le contexte actuel. Les JB U se vendent à 3,75€ à Cholet.
Le commerce en race à viande reste actif avec une facile reconduction des cours ; en femelles bouchères, les transactions sont fluides. On enregistre également un maintien des tarifs en réformes laitières mais le commerce reste difficile en femelles de races mixtes et en jeunes bovins.
A Cholet, la vente est fluide en femelles bouchères et dans l'ensemble des races à viande avec une facile reconduction des cours. On enregistre également un maintien des tarifs en réformes laitières mais le commerce reste difficile en femelles de races mixtes et en jeunes bovins. A Forges les Eaux, le commerce est stable dans les vaches type viande supérieures et un peu moins compliqué dans les viandes ordinaires, néanmoins il est observé un léger report sur les animaux de concours abattus pour Pâques suite au confinement qui a modifié les pratiques de certains magasins. Dans les réformes laitières, l'écoulement est régulier. Sur Rethel, l'absence de membres à la commission ne permet pas d'établir une cotation. A Bourg, la demande est modérée et les cours sont difficilement reconduits.
- vache viande R : 3,40€ (=) à Bourg, 3,69€ (=) à Cholet.
- vache charolaise U-10 ans/+350 kg : 3.80€ (=) à Cholet.
- vache limousine U -10 ans/+350 kg : 4,30€ à Cholet.
- vache blonde U -10 ans/+350 kg : 4,70€ à Cholet.

En génisses à Cholet, les cours sont fermement maintenus en femelles, avec une bonne demande en animaux bien finis. En conformation U, les génisses charolaises partent à 3,95€ (=), les viandes à 4,26€ (=), les blondes à 4,90€ (=) et les limousines à 4,40€ (=).
En vaches mixtes et laitières, la vente est fluide en races à viande avec une bonne demande en animaux bouchers et bien finis. Le commerce est calme en réformes laitières mais plus difficile en races mixtes avec une demande timide.
- Vache mixte O : 2.87€ (-0.03) à Cholet, 2,75€ (=) à Bourg
- Vache laitière P : 2,52€ (=) à Cholet, 2,30€ (=) à Bourg

Confinement

« L'opportunité de redécouvrir des temps de famille qu'on n'avait plus forcément »

Crise sanitaire de Covid-19 oblige, nous vivons un moment exceptionnel, qui n'est pas sans conséquence sur le quotidien et le moral de chacun. Psychologue à Roanne (Loire), Amandine Pelletier a accepté d'évoquer le confinement, les problèmes qu'il pose, mais aussi les opportunités qu'il nous offre.



■ **Y a-t-il des profils plus** « *fragiles* »**, plus sensibles à cette crise ?**

A.P. : « *Je vois plusieurs catégories à risque. Les sans domicile fixe, pour commencer. Les associations sont toujours sur le terrain, mais il y a forcément moins d'interventions. Et déjà qu'on ne regarde pas beaucoup ces gens-là en temps normal… Il y a aussi toutes les personnes âgées et/ ou isolées, qui se trouvent dans une zone sans internet, avec peu de réseau téléphonique ou qui ne sont pas nées avec cette technologie et dont le lien social (aides à domicile, famille, etc.) déjà restreint l'est encore davantage. Je pense également aux victimes de violences conjugales, qui sont les plus en danger, majoritairement des femmes, mais aussi des hommes et des enfants. En temps normal, on peut déceler chez eux un changement d'humeur, de comportement, un bleu, des absences à l'école. Là, le parent maltraitant n'a même plus à prendre de précaution… Enfin, les personnes souffrant de troubles psychiatriques sont fragilisées, mais le degré dépend de la prise en charge dont elles font l'objet* ».

■ **Que conseillez-vous à celles et ceux qui vivent mal la situation ?**

A.P. : « *La première chose est d'en parler. Dans cette période anxiogène, je recommande aussi d'éviter de rester branché en permanence sur les chaînes d'info en continu. Mieux vaut s'informer de temps en temps, par exemple en lisant un journal qu'on va ensuite refermer ou en consultant les notifications de son smartphone. Sans pour autant faire l'autruche, il est important de se préserver, d'autant que beaucoup de fake news circulent. Si l'on a du temps, il est intéressant de le mettre à profit pour faire des choses que l'on n'a pas l'habitude de faire ou que l'on a repoussées. Remplir un objectif génère une satisfaction et des retours positifs sur soi-même. Une chose, enfin, que j'ai conseillée à mes patients qui en ont la possibilité, consiste à faire des jardinières. Voir des plants germer permet de constater qu'il y a une continuité et que le temps n'est pas figé* ».

■ **Vaut-il mieux garder une certaine routine ou complètement lâcher prise ?**

A.P. : « *Il faut privilégier un savant mélange des deux. En commençant par différencier semaine et week-end, qui correspond au rythme habituel qui régit la plupart d'entre nous. Garder un certain rythme la semaine est essentiel car, le jour où le confinement s'arrêtera, il faudra se remettre très rapidement dans le bain même si beaucoup continuent de travailler à domicile. En revanche, on a le droit de se réveiller un peu plus tard, de porter des tenues plus confortables. Il faut essayer de trouver du positif dans le négatif. Et si vous avez l'habitude de faire la grasse matinée le week-end, continuez ! Mais uniquement le week-end. Ce qui est problématique, c'est la perte de repères car l'être humain est fait pour être cadré. En se décalant, on risque d'être déphasé, de moins bien dormir et ce sera plus compliqué ensuite* ».

■ **Communiquer par téléphone ou en vidéo suffit-il à combler le manque affectif ?**

A.P. : « *Je vais prendre une image : cette crise, c'est comme un énorme orage. Elle nous insécurise, fait peur, mais on sait qu'après la pluie viendra le beau temps. On n'a pas d'autre choix que d'attendre. Se téléphoner, s'écrire, s'envoyer des photos ne comblera jamais la chaleur d'un contact social, mais permet de patienter. Il y a même parfois du positif. Certains de mes patients prennent le temps d'appeler plus souvent leurs proches, des amis de longue date qu'ils ne voient pas souvent et cela peut redynamiser le lien social, même si c'est de manière dématérialisée* ».

■ **Y a-t-il des enseignements à retenir de ce contexte extraordinaire ?**

A.P. : « *J'espère qu'on prendra conscience que dans toute crise – conjugale, amicale, sociale, économique, politique, internationale –, ce qui est important, c'est de tirer des leçons. Partons de la base, la cellule familiale. Au début, il y a eu un déséquilibre à se retrouver tous ensemble en permanence ou presque. Or, on n'y était pas habitué car cela concerne plutôt des périodes de vacances, pendant lesquelles on peut sortir de chez soi, faire des activités. Là, c'est un peu plus compliqué. Les dix premiers jours ont pu être un peu chaotiques, mais nécessaires pour trouver de nouveaux repères. De ces nouveaux repères, on peut créer de nouvelles habitudes, avec l'opportunité de redécouvrir des temps de famille qu'on n'avait plus forcément* ».

■ **Pouvez-vous détailler ?**

A.P. : « *En temps normal, il faut se lever tôt, se préparer, réveiller les enfants, leur faire prendre le petit-déjeuner, les déposer à l'école, aller travailler… C'est toujours très rythmé. Là, on peut prendre le petit-déjeuner en commun, prendre un peu plus de temps avant d'entamer sa journée, décider ensemble de ce qu'on a envie de manger et le préparer, apprendre aux enfants comment cuisiner en fonction de leur âge, choisir de la musique, danser, etc. L'important c'est de profiter de ses proches et de choses simples. On réapprend ainsi les bases du vivre ensemble sans être stressé par toutes les contraintes du quotidien, les devoirs, le repas, le coucher… et je trouve cela génial. Dans une cellule familiale qui va plutôt bien, c'est positif. Travailler est important, évidemment, mais ce contact interhumain qui fait notre richesse est primordial* ».

■ **Cette crise va-t-elle profondément changer nos habitudes quotidiennes ou, au contraire, nous allons progressivement revenir au modèle existant une fois notre liberté recouvrée ?**

A.P. : « *C'est la grande inconnue, on entend tout et son contraire. On a l'impression que la crise vient seulement d'arriver alors qu'en réalité cela fait plusieurs décennies que nous enchaînons plusieurs crises : financières, migratoires et environnementales. L'humain et la planète sont en crise depuis longtemps déjà, le coronavirus en est un révélateur. J'ai espoir qu'on puisse tirer des leçons. Je crois que ce sera nécessaire si on ne veut pas vivre une nouvelle pandémie dans un, deux ou trois ans. Le degré de contagion que l'on a pu constater vient pointer le système économique, la mondialisation, la déforestation, les difficultés de la planète, l'urbanisation massive… Vraiment, j'espère qu'on va en tirer des leçons et ralentir, a minima* ».

PROPOS RECUEILLIS PAR FRANCK TALLUTO

▶ Des professionnels à votre service

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt

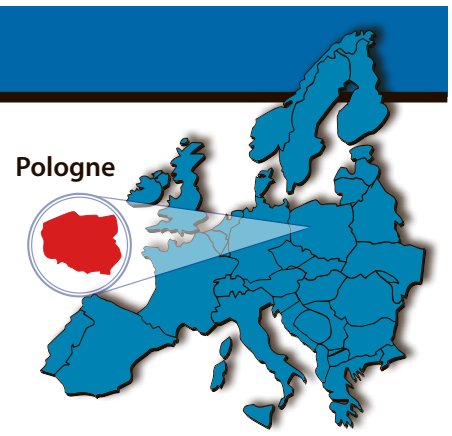
QUAD POLARIS SPORTSMAN T3
8 490 €TTC à partir de 7 075 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

Pologne

Les pommes de Lech voient loin



Il a fallu l'entrée dans l'Union européenne en 2004 pour voir la Pologne décoller économiquement. Pourtant, l'agriculture est, dans sa majorité, la grande absente de ce développement, avec plus d'un million d'exploitations de moins de 3 hectares. Notre témoin du jour, dénommé Lech, a trouvé avec la pomme un créneau néanmoins porteur.



La Pologne est le 3e producteur mondial de pommes. Cette production s'exporte partout dans le monde.



Lorsque Lech a repris la ferme en 1989, il n'y avait pas un seul pommier sur l'exploitation.

En Pologne, contrairement aux autres pays *«satellites»* de l'Union Soviétique, les kolkhozes n'étaient pas dominants mais il existait une petite agriculture privée rurale. Konrad, le père de Lech, a repris la ferme de 14 hectares pour vivre chichement de légumes, de céréales et de quelques animaux, en 1963. Pendant ce temps, son fils travaillait comme mécanicien dans une concession automobile. A la mort du père, en 1989, il ne fut pas question pour Lech de la louer ou de la vendre. *«Je ne pouvais me résoudre à voir disparaître la ferme»*, sourit Lech. Il s'est installé mais pas question pour lui de vivre comme ses parents pauvrement et sans avenir, d'autant plus que sa femme avait une bonne situation professionnelle.

Forte demande russe

Quelle culture mener, sur 14 hectares, qui pouvait être rentable et valorisante ? *«J'en ai parlé à des voisins qui m'ont fait découvrir l'intérêt d'un verger de pommes. La demande était très forte notamment de la part du voisin russe. Les marges sont très confortables»*. Lech s'est donc lancé. *«On a d'abord planté 2 hectares, puis 2 autres 2 ans plus tard. Un investissement de plus de 12 000 euros par hectare»*. Les banques ont suivi car la production de pommes était à l'époque rémunératrice. *«Il a fallu faire le dos rond. Le retour d'investissement n'est arrivé que 3 années plus tard pour les premiers hectares»*. Il y eut beaucoup de stress mais la réussite fut complète. Elle lui a permis de poursuivre le développement du verger. Aujourd'hui, les 14 hectares sont plantés avec un renouvellement, en moyenne, tous les 12 ans soit parce que l'arbre ne produit plus assez, soit parce qu'il faut changer de variétés. 2014 fut une année noire pour Lech et l'ensemble des producteurs de pommes de Pologne. Finie la facilité d'un export maîtrisé et très rentable. Les 30% des pommes nationales à destination de Moscou on dû, cette année-là, trouver une autre destination pour cause d'embargo. Dans un premier temps, c'est l'ouest qui en a fait les frais avec des pommes bradées qui arrivaient sur l'ensemble des marchés de l' Union européenne. *«Nous ne pouvions continuer à perdre de l'argent comme cela a été le cas durant 3 ans»*, se souvient Lech, encore très marqué par cette période.

Avec plusieurs exportateurs

La Pologne va alors s'organiser en créant sa filière de groupement de producteurs de pommes, essentiellement pour dynamiser l'export puisque 70% de la production devait quitter le pays. *«Je récolte 400 tonnes de fruits par an. J'ai réussi à contractualiser 100 tonnes avec 10 magasins de la ville de Ptock, toute proche. Un commerce maîtrisable, facile et rentable sans soucis logistique. Il reste 300 tonnes qui doivent absolument partir à l'export»*. Dans un premier temps Lech a travaillé avec une entreprise privée qui répartissait les tonnages en fonction de l'actionnariat. Comme il ne voulait pas investir lourdement dans une aventure qui lui paraissait peu fiable, il se sentait lésé. *«Maintenant, je travaille avec plusieurs exportateurs. Ils me contactent quand ils ont des marchés. Par exemple, j'envoie depuis l'an passé des pommes en Inde. Elles partent en bateau pour un voyage de 6 semaines, du port de Gdansk à Bombay via le canal de Suez. Peu matures, gazées avant l'entrée dans les containers réfrigérés, elles supportent le voyage»*. Les Polonais ont aussi rapidement compris que l'embargo russe pouvait se détourner s'ils étaient prêts à faire un petit sacrifice sur leurs marges. C'est ainsi qu'ils ont multiplié les contrats avec des sociétés biélorusses, serbes ou kazakhs. Le principal problème reste la fluctuation de la récolte. *«Nous avons des années qui se suivent et ne se ressemblent pas. A cause du climat (gel, sécheresse, abondance d'eau) et de la pression sanitaire, la récolte peut aller du simple au triple»*. Le pays peut passer d'une situation de forts excédents à une tout juste autosuffisance. Lech essaie de jouer sur la saisonnalité, grâce à ses deux frigos. *«Le prix des pommes à la vente au moment de la récolte est de 3 zlotys (0,66 euro)/kg pour un coût de revient de 2,95(0,65 euro). Si je la garde au frais jusqu'au printemps, je peux en tirer 4,5 zlotys (0,99 euro), dans une année normale»*. Cela se joue à peu d'autant plus que 15% de la récolte part à la presse pour faire du jus qui sera valorisé à un prix inférieur au prix de revient. Dans un tel contexte, le verger polonais a plutôt tendance à se réduire un peu chaque année. Les efforts sont surtout faits sur la qualité et le renouvellement des vergers avec des variétés plus en adéquation avec les marchés internationaux.

Une locomotive

Lech investit encore sur l'avenir avec, cette année, 2 hectares replantés en gala. Il tenterait bien la Pink Lady dans un futur proche. Investissement qu'il espère pouvoir transmettre un jour, lui qui a 54 ans. Mais les deux fils de Lech ont choisi une autre voie professionnelle. Il ne désespère pas car il est déjà grand-père de 2 garçons qui, forcément, pour lui, sont des repreneurs potentiels. Que de chemin parcouru depuis ce 1er mai 2004, date d'entrée dans l'Union européenne. Un événement qui avait été précédé par un autre aussi important pour les Polonais : l'entrée dans l'Otan en 1999. De cette Pologne, proche du seuil de pauvreté, dont les principales forces vives s'expatriaient pour survivre en vendant leur force de travail, il ne reste plus grand-chose. Le pays connaît aujourd'hui l'une des plus fortes croissances de PIB en Europe et le taux de chômage est le plus bas du continent avec moins de 3%. C'est d'ailleurs un véritable phénomène de société car il existe une recherche de salariés récurrente non satisfaite. La compensation viendra de l'Ukraine voisine. La Pologne se sent protégée de la Russie, l'envahisseur historique et redouté. Même si elle continue à penser que seuls les Etats-Unis seraient en capacité de les défendre contre l'ogre russe, ses habitants profitent largement de la manne européenne.

PHILIPPE DEQUIDT

En chiffres

14 hectares de vergers exclusivement pommes, 9 variétés dont 3 variétés leaders : Red Jonaprince, Jeromine et Gala, 400 tonnes de production/an, débouché local 100 tonnes, export 300 tonnes, 2 employés à temps plein et 6 à la récolte.

Une structure agricole déséquilibrée

Quand on a eu faim, que le souvenir des queues à la porte des magasins est encore très vivace, on respecte la nourriture. Cette douloureuse histoire a donné aux Polonais la notion de respect de ses paysans. Les citadins adorent les petits plats préparés par les mamies, considérés comme bio car respectueux de la tradition de culture et d'élevage. Mais les temps changent, on commence à s'embourgeoiser comme ailleurs. Bon nombre de citadins achètent une petite maison à la campagne et commencent à trouver que ces paysans troublent leur petit confort. Ce qui les gêne, ce n'est pas l'utilisation des produits de protection des cultures, mais l'odeur des épandages de lisier surtout issus de l'aviculture dont la Pologne est le premier pays producteur européen. Les agriculteurs sont aussi jalousés parce qu'ils touchent *"un pactole"* de l'Europe pendant que les autres citoyens n'en reçoivent pas. Les paysans ont bien compris qu'il fallait développer une agriculture performante. Elle se limite, trop souvent, aux 5% de fermes qui cultivent plus de 30 hectares et qui exportent. On y retrouve de l'agriculture de précision, un début d'agriculture de conservation des sols et un suivi sanitaire des élevages. Les autres ont moins de 4 hectares, se contentent d'une agriculture de subsistance, avec pour certains des livraisons par petits camions, en faisant du *«porte à porte»* dans les villes pour vendre en direct quelques légumes ou un peu de viande.



En Pologne, on trouve deux types d'agriculture : 5% des exploitations ont plus de 30 ha et travaillent de manière très intensive, mais 90% disposent de moins de 4 ha.